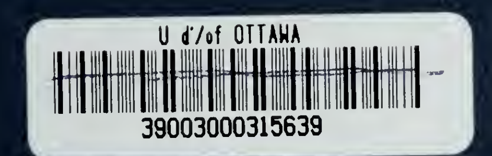
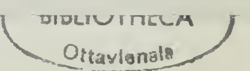

U d'/of OTTAWA
39003000315639


BIBLIOTHECA
Ottavienale

19/9/69

BOSSUET

ET LE JANSÉNISME

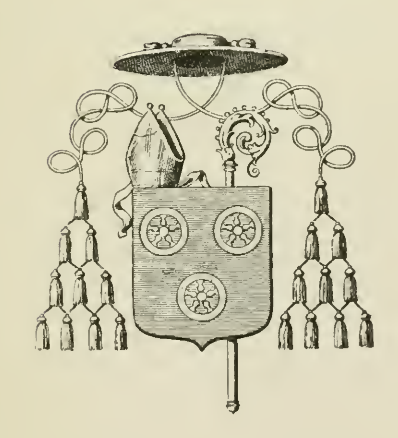
BOSSUET
ET LE JANSÉNISME

NOTES HISTORIQUES

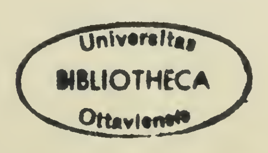
PUBLIÉES PAR

A. M. P. INGOLD





PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE & Cie
79, boulevard Saint-Germain, 79
1897





Rixheim — Typ. F. SUTTER & Cie.

AVANT-PROPOS.

La vérité a d'autant plus de prise sur l'erreur qu'elle sait se contenir dans la modération de sa force, et la justice n'accomplit tous ses devoirs que lorsque la charité conserve tous ses droits.

(Mgr Freppel, *Bossuet*, II, p. 265).

Ces notes ont pour but de venger la mémoire de Bossuet.

On lui reproche son gallicanisme, on l'a traité de janséniste.

Pour la première accusation, comment peut-on sérieusement lui faire un crime d'avoir soutenu la doctrine des quatre articles de 1682? Bossuet était dans l'erreur, oui. Mais cette erreur n'était pas condamnée et elle a eu ses partisans légitimes et sincères jusqu'au concile du Vatican. Seuls des esprits superficiels continueront d'adresser à ce sujet un reproche à Bossuet, et *de istis non cura*. Combien serait-elle longue, si on voulait la dresser, la liste des auteurs ecclésiastiques, voire même des papes et des saints, qui ont soutenu des erreurs non condamnées

ou avant leur réprobation. [1]) Comme le remarquait déjà S. Augustin, c'est l'opiniâtreté dans la défense de l'erreur qui constitue l'hérésie : *Qui sententiam suam quamvis falsam atque perversam nulla pertinaci animositate defendunt, præsertim quam non audacia præsumptionis suæ pepererunt, . . . quærunt autem cauta sollicitudine veritatem, corrigi parati cum invenerint, nequaquam sunt inter hereticos deputandi.* [2])

De ce chef donc, il n'y a point à disculper Bossuet de l'accusation d'hétérodoxie.

Quant au jansénisme, l'imputation a, en apparence du moins, plus de fondement. Bien que le jansénisme *proprement dit* ait seul été condamné, et qu'il faille bien se garder, comme beaucoup d'écrivains ecclésiastiques qui ont eu un ennemi à noircir, de l'étendre indéfiniment, soit à des gens qui étaient seulement gallicans en signant l'appel au futur concile [3]), soit à des rigoristes en morale, soit encore aux adversaires des Jésuites, le jansénisme est incontestablement une hérésie, condamnée du vivant de Bossuet, et dont on ne saurait le disculper, s'il l'avait soutenue ex professo ou plus ou moins favorisée.

1) On sait que l'on trouvera comme tenants du gallicanisme, puisque nous en parlons, plusieurs saints, depuis le B. Eudes jusqu'au Vénérable P. Baudouin. « Ce serait blesser les lois de la justice, disait à ce propos le Cardinal Pitra, que de rendre un serviteur de Dieu responsable d'une doctrine qui n'a été vraiment prohibée que bien plus tard. » (*Vie du cardinal Pitra* par Mgr Battandier, p. 826.)

Il paraîtrait cependant que la cause du Vénérable P. Baudouin est arrêtée parce qu'il a souscrit les quatre articles : arrêt qui ne se serait pas produit, je crois, sous Benoit XIV.

Ajoutons encore ce détail que des jésuites français se déclarèrent aussi partisans de la déclaration de 1682. Ce n'est pas moi qui leur en ferai un crime ; mais c'est intéressant à constater.

2) Oeuvres, éd. Bénéd., II, 88 G. Cfr. encore X, 385, A.

3) Voir à ce sujet les remarquables écrits de Dom Lataste.

Notre travail a pour but de le justifier, afin de ramener à lui ceux que ces accusations auraient pu ébranler, et qui dès lors, tenant son orthodoxie pour douteuse, se méfient de lui et ne le lisent et ne l'étudient pas comme il mérite d'être lu et étudié.

Sans doute aujourd'hui nous sommes en progrès, et Bossuet, grâce à quelques remarquables travaux récents dont il sera fait usage dans les pages suivantes, a repris le rang auquel il a droit dans l'admiration de tous. Il n'en était pas de même à l'époque [1]) où M. l'abbé Gillet rédigeait les notes qui sont le fond de ce travail [2]), et

1) M. Gillet remarquait à propos des attaques contre Bossuet qui remplissaient les journaux de son temps, la diminution dans le clergé du sentiment du respect. « On se permet aujourd'hui, écrivait-il, de blâmer, de condamner tout ce qu'il y a de plus de vénérable dans le passé, avec une témérité que nos pères n'auraient pu comprendre. Le P. Rozaven, dans son voyage en France, était tout étonné de ce défaut de respect pour Bossuet. »

M. Gillet l'attribuait « à la réaction anti-gallicane, et d'une manière plus générale, à la réaction contre l'esprit de l'ancienne France. Elle était nécessaire, mais on l'a exagérée. Cela a porté à condamner ce qui n'était pas condamnable. Le retour désiré aux doctrines romaines est cause que beaucoup dédaignent nos gloires nationales. C'est bien mal comprendre le dévouement au S. Siège.... Enfin une autre cause c'est l'influence du journalisme religieux. Il a rendu des services, mais il nuit souvent, frappant plus fort que juste, passionnant toutes les questions, exagérant sans cesse. Et ces idées extrêmes du journalisme sur nos grands hommes deviennent la pensée d'une grande partie du clergé français : l'étude est inutile, les journaux donnent la science toute faite. »

2) *Cuique suum.* Je tiens à déclarer, dès cet endroit, que je me suis servi pour ce travail d'abondantes notes de M. l'abbé Gillet, théologien que tous ceux qui l'ont connu ont estimé à l'égal des plus grands. (Cfr. le *Contemporain* du 1er octobre 1880).

M. l'abbé Gillet, croyant que ses manuscrits seraient mieux utilisés à S. Sulpice qu'à l'Oratoire, où cependant il est mort entouré de soins et de respects, les a légués à la bibliothèque du grand séminaire de Paris où je crains qu'on n'en fasse pas le cas qu'ils méritent. A l'Oratoire, si on ne les eut pas utilisés, du moins en connaissait-on la valeur insigne.

Je suis le premier qui ait songé à mettre à profit quelques pages de cet éminent théologien. Je le dois à l'amitié de mon si excellent et si aimé confrère, le P. Henri Lepage, que sa mort tragique et prématurée ne me permet pas de remercier comme je l'eusse désiré. Je dédie ces pages à sa chère mémoire.

l'on se souvient encore avec amertume de l'âpreté avec laquelle des écrivains que je ne veux pas nommer, attaquèrent la grande mémoire de Bossuet : hommes de talent, si l'on veut; zélés, je le veux encore [1]; mais aveuglés par la passion ; historiens exaltés auxquels il paraissait que l'intention de servir l'Eglise pouvait suppléer à l'impartialité, et même, j'oserai le dire, à la bonne foi.

De ces attaques passionnées, il a pu rester quelques traces dans certains esprits qu'il importe de dissiper complètement.

D'autre part quelques écrivains jansénistes ou tenant au parti [2], essaient toujours de tirer à eux Bossuet. [3] A

1) « Zélés, mais, en cela du moins peu habiles, certains défenseurs de l'Eglise, au lieu d'arracher à leurs ennemis une armée usurpée, ont voulu en diminuer la puissance : oui c'est maladresse, de renoncer bénévolement, pour sa cause, à l'autorité des temps modernes la plus grave après celle de l'Eglise. Pour les matières de foi il est vrai quand on a invoqué le jugement de Dieu dont l'Eglise est l'infaillible organe, et pour les autres lorsqu'on a donné des preuves qui produisent l'évidence, on a tout fait pour détruire le doute. Toutefois endehors des décisions de l'Eglise et de la raison, le témoignage des esprits d'élite a quelque valeur : il semblerait présomptueux, personnel, égoïste de n'y attacher aucune espèce d'importance. Si vous me dites dans le cas dont il s'agit : « Qu'importe la pensée de Bossuet ! » Cela signifie : « Préférez mon opinion au suprême bon sens, au suprême génie. » De grâce un peu plus de respect. Vous avez rarement devant vous un auguste représentant de l'épiscopat, de la philosophie, de l'éloquence. Seul, après S. Jean et S. Augustin, il a été nommé l'aigle pour avoir plané dans des régions inconnues au vol ordinaire des intelligences ; avant de le juger, daignez l'entendre. » Préface de l'édition de Bossuet des prêtres de l'Immaculée Conception de S. Dizier.

2) On cite généralement parmi eux M. Gazier. Voici cependant comment le savant professeur termine son article de la Revue bleue sur Bossuet et les jansénistes (12 juin 1875, p. 1186) : « C'est donc calomnier que de prétendre, comme l'a fait naguère un chanoine de Meaux, réfuté solidement dans cette Revue même (29 juin et 13 juillet 1872) par M. Ch. Lenient notre maître, que le grand évêque fut un partisan secret du jansénisme. Jamais Bossuet n'a cessé de condamner l'*Augustinus*; mais plus il a vu de près les Saci, les Arnauld, les Nicole et autres coryphées de cette abominable secte — cause immédiate de la Terreur et de la Commune —, plus il a senti croître sa sympathie, son estime et sa vénération pour ces hommes d'un autre âge.... »

3) Ainsi M. Albert Le Roy dans sa thèse intitulée *France et Rome*. La quantité de documents mis en œuvre par l'auteur en fait un livre extrêmement

ceux-là il importe aussi de montrer que le grand évèque ne fut jamais, comme il le disait lui-même, l'homme d'un parti, mais celui de Jésus-Christ et de son Eglise.

Ainsi est justifiée, croyons-nous, l'opportunité de la publication de cette étude, que l'on partagera en trois grandes divisions, montrant non seulement *dans la première* que Bossuet n'a pas été janséniste, mais encore, dans la *seconde* qu'il n'a nullement favorisé la secte ; enfin répondant, *dans une troisième partie*, à quelques objections de détail.

Puissent ces pages contribuer à répandre et à augmenter, dans le clergé surtout, ce que j'appellerai volontiers, le culte salutaire de Bossuet! [1]

Maredsous, *juin 1895*.

important; mais ce n'est pas une œuvre sereine, d'un écrivain impartial. Comme il en est convenu lui-même, à la soutenance, M. Le Roy n'a su maîtriser sa passion. De plus il n'a jamais su ce qu'est l'Eglise et n'a pas le sens du catholicisme, qu'il croit défendre contre les jésuites! De là non seulement une thèse fausse, mais une infinité d'erreurs de détail.

1) On observera que dans ces Notes n'ont guère été utilisés que des documents connus, et qu'on n'a pas eu recours, ou si peu que rien, à des sources inédites. Ce n'est point, on le pense bien, par dédain, ni encore par ignorance du capital intérêt de certains documents non utilisés de nos bibliothèques (par exemple, à la Nationale, les mss. 17680 à 87 du F. L., le 12450 du F. F., le 274 des Nlles Acq,... etc....). Mais, suivant l'excellent conseil de M. Brunetière, nous avons voulu tout d'abord nous servir des documents qui sont entre les mains de tous : il y a dans les livres imprimés tant de choses qu'on ne remarque point, et l'on serait bien savant si l'on utilisait tout ce qui se trouve dans les ouvrages les plus communs!

Une autre observation que nous tenons à faire dès le début : on remarquera que nous ne nous sommes pas servi de Tabaraud et de ses travaux sur Bossuet (*Lettre à M. de Bausset*, 1809; *Observations sur le prospectus et la préface de la nouvelle édition des Oeuvres de Bossuet*, 1813; *Supplément aux histoires de Bossuet et de Fénelon*, 1822. — Je dois aussi à l'amitié de M. Hervy notaire honoraire à Limoges, petit-neveu de Tabaraud, de précieuses notes inédites que je m'abstiens cette fois d'utiliser.) Ce n'est pas qu'on ne convienne de la valeur de ces travaux ; mais ce grand esprit était malheureusement imbu de certaines préventions et j'ai préféré ne pas avoir recours à des documents tant soit peu suspects.

PREMIÈRE PARTIE.

Bossuet a-t-il été janséniste[1] ?

Chapitre I.

Preuves indirectes de l'orthodoxie de Bossuet.

Témoignages en sa faveur d'écrivains ultramontains tels que Joseph de Maistre, le chanoine Maynard etc... ; — d'historiens et de théologiens anti-jansénistes, tels que Lafiteau, Montagne, Bérault-Bercastel ... etc... — L'*Avertissement aux Réflexions morales* de Quesnel. — Les écrivains jansénistes eux-mêmes sont garants de l'orthodoxie de Bossuet.

I. Cette première série de preuves, nous la trouverons d'abord dans les aveux d'auteurs sévères à l'égard de Bossuet sur la question du jansénisme et qui s'affligent, à tort du reste comme nous le montrerons, de sa trop grande réserve. Faisons quelques citations en remarquant qu'on les multiplierait aisément.

1) Une remarque préliminaire qui a son utilité : quand bien même il serait vrai que Bossuet aurait été janséniste, ou du moins aurait eu des torts dans sa conduite à l'égard du jansénisme, on n'en pourrait rien conclure contre l'Eglise, ni en faveur de cette hérésie. En effet la règle de la vérité c'est l'Eglise et non Bossuet.

Si Bossuet avait erré sur ce point, ce serait un malheur pour lui, comme les erreurs de Tertullien sont un malheur pour lui. Ce serait de plus un malheur pour les âmes : le nom de Bossuet pourrait ainsi devenir une tentation, comme le nom de Tertullien l'a été au IIIe siècle : *et fuit ipse ... in Ecclesia magna tentatio*, disait Vincent de Lérins. (Communitor. c. 18.)

Mais hâtons-nous de le dire, pareille crainte n'est point fondée. Ce travai en donnera, nous l'espérons, des preuves convaincantes.

Joseph de Maistre [1] a écrit ces paroles : « Si l'on n'examine que les principes de Bossuet (à l'égard du jansénisme) personne n'a le moindre droit d'en douter. J'oserai même dire qu'on ne saurait les mettre en question sans commettre une injustice qui pourrait s'appeler un *crime.* Non seulement il est convenu et a dit et a prouvé que les cinq propositions trop fameuses étaient dans le livre de l'évêque d'Ypres, mais il a ajouté, comme le savent tous les théologiens, que *le livre entier n'était que les cinq propositions.* » [2]

Est-il permis de citer, après le grand écrivain ultramontain, un auteur moderne dont l'érudition n'est pas plus contestable que la violence souvent injuste de ses appréciations à l'égard de ceux dont il ne partage pas les idées, mais dont le témoignage acquiert précisément à cause de cela une certaine valeur — je veux parler du chanoine Maynard? A diverses reprises, cet auteur a déclaré que la foi de Bossuet a été pure, sa doctrine invariablement conforme à celle de l'Eglise. [3]

Ce n'est pas entièrement l'avis du R. P. de la Broise, S. J., qui à la suite de son confrère, le P. Gazeau [4], essaie

[1]) Le grand écrivain est un de ceux qui en général ont été les plus injustes à l'égard de Bossuet. C'est lui notamment qui a été jusqu'à dire cette parole que des adversaires du catholicisme ont relevée complaisamment : *Jamais les souffrances du peuple ne lui arrachèrent un seul cri.* Odieuse imputation qui indigne avec raison Mgr. Freppel : « Je me demande, écrit-il, comment M. de Maistre a pu écrire cette ligne sans que la plume lui ait brûlé les doigts? N'avait-il donc jamais lu un sermon de Bossuet? il nous donnerait le droit de le penser. Mais non, déplorable effet de l'esprit de parti! M. de Maistre voyait les sermons de Bossuet à travers les quatre articles de 1682, et nul plus que moi ne les trouve regrettables; mais ce n'est pas une raison pour se faire l'écho d'une calomnie qu'on ne saurait qualifier trop sévèrement. » *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVII*e *siècle.* II, p. 94.

[2]) *De l'Eglise gallicane*, livre II, ch. XI Page 2—72 de l'éd. Pélagaud, 1872.

[3]) *Bibliographie catholique*, tome XIX, p. 396, 402, 404.

[4]) *Etudes religieuses des Pères de la Compagnie de Jésus*, 1869, 1874, 1875, 1876 et 1877.

de nier l'orthodoxie entière de Bossuet : ce qui n'empèche pas le savant auteur de *Bossuet et la Bible* [1] de conclure son étude par ces paroles : « Il (Bossuet) n'a jamais eu avec le parti ni entente, ni liaison secrète. Il n'a jamais été l'ami des jansénistes en tant que jansénistes; il les a au contraire combattus. . . . Surtout, il ne peut passer lui-mème pour janséniste, puisqu'il n'a cessé de condamner les cinq propositions et le livre mème de Jansénius. [2] »

II. A ces premiers témoignages, ajoutons celui d'hommes très opposés au jansénisme et en mème temps très éclairés sur les sentiments de Bossuet. Choisissons entr'autres l'historien Bérault-Bercastel.

Racontant l'affaire de la prétendue *Justification des Réflexions morales* de Quesnel, épisode important de l'histoire du jansénisme, cet historien apporte un témoignage remarquable en faveur de l'orthodoxie de Bossuet que nous devons noter : « Quand les *Réflexions morales* de Quesnel commencèrent à donner du scandale, de Noailles, passé du siège de Châlons sur celui de la capitale, chargea quelques théologiens de revoir l'ouvrage qui occasionnait ces troubles. On parla d'abord de le corriger. On crut mieux faire ensuite de rechercher l'approbation de l'évèque de Meaux. Rien n'était plus capable de fermer la bouche à tous les critiques que le suffrage d'un juge regardé depuis longtemps comme

[1]) Un des plus beaux livres du reste qui ait été fait sur Bossuet.

[2]) *Bossuet et le jansénisme*, dans la *Revue des facultés catholiques de l'Ouest*, 2e année, N° 4, (avril 1893) page 569. — Décidément il me répugne de citer Rohrbacher dont l'histoire, écrite dans de bonnes intentions c'est vrai, n'est trop souvent qu'un tissu d'injustes racontars notamment en ce qui concerne Bossuet. Il est de plus d'une si invraisemblable outrecuidance « osant accuser Bossuet d'ignorance » que le dégoût vous prend à le feuilleter. Cfr. *Bibliographie catholique*, VIII., p. 175.

une des plus grandes lumières de l'Eglise, déclaré généralement contre tous les novateurs, et de plus ami particulier de l'évêque de Chartres, Godet des Marais, le prélat de France qui était le plus hautement opposé au jansénisme. Ses liaisons très particulières aussi avec de Noailles ne laissaient pas douter qu'il ne donnât son approbation, s'il y avait quelque moyen de concilier ce bon office [1] avec son honneur et sa conscience.

« Cependant l'évêque de Meaux, avant de rien promettre, exigea qu'on lui promit au contraire de mettre 120 cartons, bien désignés, à un livre si justement suspect; on s'y engagea. Alors il examina s'il ne pourrait pas donner un air de vérité à un assez grand nombre d'autres propositions et les rappeler au sens catholique. [2] Pendant qu'il s'occupait de ce travail, on faussa la parole qu'on lui avait engagée, et l'ouvrage reparut imprimé tel à peu près qu'auparavant, c'est-à-dire avec une très petite partie des corrections dont on était convenu. [3] Il demeura persuadé que ce livre n'étant plus susceptible des interprétations qu'il s'efforçait de lui donner, il devait supprimer ce qu'il avait jeté pour cela sur le papier, et l'on n'en ouït plus parler de son vivant; mais après sa mort, un quesnelliste passionné, nommé

[1] Il faut se rappeler, ce que ne mentionne pas Bérault-Bercastel, que Noailles avait approuvé à Châlons en 1695 les *Réflexions morales*.

[2] Au sens des thomistes, que l'Eglise permet en effet d'admettre ou de rejeter.

[3] Les 24 dont Guettée donne la liste *(Mémoires de Le Dieu*, p. 255). Tandis que l'on sait positivement, quoiqu'en disent M. Le Roy d'après Guettée, que Bossuet avait indiqué plus de cent endroits à corriger. *(Lettre de l'abbé de S. André*, vicaire général de Bossuet, à Mgr Languet, citée dans PICOT, tome VII, p. 437.)

Bossuet se rencontrait ainsi à l'avance, jusque dans le *nombre* des propositions condamnées de Quesnel, avec la future bulle *Unigenitus*.

Le Brun [1]), trouva le moyen de s'en procurer une copie, et la fit passer à un chanoine de Lille qui la fit imprimer à Bruxelles. C'est ainsi qu'on dépeignit comme un janséniste le prélat qui avait tenté de retirer d'un livre le venin du jansénisme, et qu'on fit passer son projet d'apologie ou plutôt de correction, pour une apologie formelle de l'ouvrage qui en demeurait infecté.

« Le parti osa faire valoir cette pièce comme un témoignage authentique du grand évêque de Meaux en faveur des *Réflexions morales*, dans un temps où il y avait encore peu de personnes à la ville et à la cour qui pussent ignorer quels avaient été ses sentiments à ce sujet. Il était difficile que les Quesnellistes eux-mêmes l'eussent oublié. Willart avait écrit au P. Quesnel, le 30 de janvier 1700, qu'il venait d'apprendre que l'évêque de Meaux, comme bien d'autres, parlait mal des *quatre frères*, ou des quatre volumes des Réflexions. L'abbé Couet, vers le même temps, écrivant à Bossuet qui pressait dans l'Assemblée du clergé la censure de cette proposition : *Le jansénisme est un fantôme*, s'exprimait ainsi : « On connaît des personnes à qui vous avez dit que les cinq propositions sont dans le livre du P. Quesnel. Vous n'avez pas apparemment oublié, Monseigneur, que vous

1) Doyen de Tournai, cet ecclésiastique avait quitté son poste à la reprise de cette ville sur les Français par les alliés. Mais il y retourna en 1709 et y mourut l'année suivante.

D'après un document mss. de ma collection, au moment où Le Brun eut, par M. de Bissy, une copie du travail de Bossuet, il était dans le diocèse de Meaux, « dans son prieuré de Sept-Fons où il était exilé. » — M. Guettée, sans se rendre compte de la contradiction, prétend que cette intervention du doyen de Tournai est une fable, et un peu plus loin cite la déclaration de Le Dieu attestant que « feu M. Le Brun ... a eu communication du mss. » *Mémoires*, p. 245 et 247.

Guettée, dans tout ce passage, cite des documents importants mais sans dire où ils se trouvent. Son manque d'impartialité autorise à suspecter leur authenticité, jusqu'à plus ample informé. Ce pauvre ecclésiastique, mort pope russe, n'est malheureusement pas un homme à croire sur parole.

avez encore déclaré depuis peu à un évêque de l'Assemblée, que l'on trouvait dans ce livre le pur jansénisme. » Ainsi parlaient alors les hommes les plus dévoués au parti, parce que le fait était notoire. Mais le cours des années affaiblit toutes les notions, et il vient un temps où l'on croit peu risquer à les démentir. Si l'on se perd d'honneur dans l'esprit des personnes instruites en agissant de la sorte, au moins reste-t-il une foule d'ignorans qu'il est facile de surprendre. Ainsi devait-on raisonner dans une secte dont la fraude était l'unique appui. [1] » Et l'historien ajoute : « Eut-on pu croire que Bossuet, si fort au-dessus du panégyrique, eut besoin d'apologie et sur la grave matière de la foi, lui qui fut jusqu'à la fin de sa carrière le fléau de toute espèce de secte et d'erreur. »

Avant Bérault-Bercastel, l'historien de la constitution *Unigenitus*, Mgr Lafiteau, témoigne aussi que Bossuet, après avoir examiné le livre de Quesnel, avait été d'avis « que pour le rendre tolérable, il fallait entièrement le réformer. [2]

Le témoignage du cardinal de Bausset est également à citer, car son histoire de Bossuet est loin d'être

[1]) Livre LXXXIII, année 1703. Tome 9, p. 451 et seq. de l'édition de Paris, 1835. — Ce résumé assez exact de cette affaire me dispensera d'y revenir en détail, et de m'occuper de l'opuscule oiseux de GUETTÉE, *Essai bibliographique sur l'ouvrage de Bossuet intitulé : Avertissement sur le livre des Réflexions morales* ... (Paris, Renouard, 1854). « Si Bossuet écrit à ce sujet Mgr Freppel, par un excès de condescendance pour le cardinal de Noailles, entreprit de défendre un livre dans lequel il exigeait préalablement des corrections importantes, *il voulait tirer de cette défense même une nouvelle et dernière réfutation des erreurs jansénistes.* Ce qui le prouve sans réplique ce sont les attaques violentes que les partisans de Quesnel ne cessèrent de diriger contre lui dans leurs lettres et leurs écrits. » Op. cit., II, 263.

[2]) *Histoire de la Constitution Unigenitus*, livre I. — Tome I, p. 52 de l'édition de Liège, 1758. Cfr. encore p. 55 et seq.

une apologie et l'on connaît sa partialité pour Fénélon.[1] Parlant, dans sa biographie de l'archevêque de Cambrai, de l'injuste soupçon de jansénisme qu'on avait fait planer sur lui après ses missions dans l'Aunis et la Saintonge, il dit que les liaisons de Fénélon suffisaient à le justifier, car le duc de Beauvilliers et M. Tronson étaient très opposés aux nouvelles doctrines « et *personne n'aurait osé accuser Bossuet de jansénisme.* »[2]

Dans le P. de la Rue, jésuite, nous avons un témoignage contemporain. Dans la solennité de l'oraison funèbre de Bossuet, il prononça, puis imprima ces paroles : « Un Nicolas Cornet, un Vincent de Paul . . . furent ses maîtres . . . et ses modèles dans la science de l'Ecole et dans celle du salut. Ce fut de leur fonds qu'il tira l'amour de l'ancienne doctrine et l'horreur de la nouveauté.[3] »

Apportons encore le témoignage du sulpicien Montagne, si zélé contre le jansénisme ; proche du temps de Bossuet, il était bien à même de connaître les faits. A plusieurs reprises il parle du zèle de l'évêque de Meaux contre les novateurs. « Integra ad moniales Portus Regii epistola nedum docet quinque propositiones in sensu Jansenii damnatas fuisse, sed et totus est ut probet canonicum esse, supremum ac irreformabile, tam circa factum quam circa jus, hujusmodi judicium.[4] » Et le

[1]) Dans les deux ouvrages de Bausset, comme le remarque M. Crouslé (*Fénelon et Bossuet*, II, p. 181) « les faits ... sont défigurés ... dans maint et maint endroit.... Les récits de M. de Bausset ont été redressés en grande partie par Tabaraud ... et l'abbé Guillon.... Nous pourrions ... renvoyer à leurs ouvrages qui mettent en pleine lumière la partialité de l'historien de Fénelon pour son héros et son parti pris de croire toujours ce témoin et de négliger les réponses catégoriques de Bossuet. »

[2]) Livre I, N° 27. Page 70 du I[er] volume de l'édition de Paris, Vivès, 1854.

[3]) Page 371 du t. XXIX de l'édition de 1854. Vivès.

[4]) Edit. de Migne (Cursus théol. X, col. 329, 330; 479).

célèbre théologien cite cette fameuse lettre de Bossuet aux religieuses de Port-Royal sur laquelle nous reviendrons plus tard.

Qu'on nous permette, à ces témoignages anciens, d'ajouter celui d'un auteur moderne qui ne paraîtra suspect à personne : celui de Mgr Freppel. L'illustre évêque d'Angers dans son ouvrage sur *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle*, s'exprime aussi nettement qu'énergiquement : « On a dirigé contre lui (Bossuet), écrit-il à propos de l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, des accusations si graves et si peu fondées, qu'il n'est pas inutile de dégager sa mémoire de quelques nuages qui planent sur elle. . . . Dans tout le cours de sa vie, Bossuet ne varia jamais sur ce point. Non seulement il tenait les cinq propositions pour condamnables en elles-mêmes, mais il y voyait de plus l'âme et la substance du livre de Jansénius. . . . Il ne saurait y avoir le plus léger doute à cet égard. [1] » Et plus loin Mgr. Freppel fait remarquer « avec quelle réserve judicieuse Bossuet traitait les questions si délicates du jansénisme. Evitant avec un soin extrême tout ce qui est de nature à aigrir les esprits, il ne s'embarrasse point dans des questions inutiles ou controversées. Il ne recherche pas même si l'Eglise est infaillible ou non dans la décision des faits dogmatiques, tels que l'attribution du sens d'une proposition à un auteur déterminé. Il ne pousse pas les choses à l'extrême, en demandant, sur le jugement de ces faits, ce que l'Eglise ne demande pas, un acte de foi divine. [2] Il se renferme strictement dans l'obligation

1) P. 259.
2) Ceci est une réponse à la prétendue grande découverte du P. Gazeau (articles cités plus haut) et à l'étude du P. de la Broise dont je doute que Mgr Freppel eut accepté la dédicace.

qui en résulte : la soumission pure et simple, sans aucune restriction, avec la persuasion intérieure et absolue. C'est toujours . . . la même ligne de conduite droite et inflexible. Ni trop, ni trop peu, voilà sa devise. C'est à lui qu'on pense tout naturellement quand on relit ce beau mot de Massillon à l'évêque de Rodez : « Il faut prendre le parti qui n'est point un parti, le parti de l'Eglise, qui désavoue et ceux qui la défendent mal et ceux qui l'attaquent. [1] »

III. Pour terminer ce chapitre, choisissons encore quelques témoignages d'hommes plus ou moins compromis par le jansénisme, — ce n'est pas le lieu d'examiner ici si c'est à tort ou à raison — mais qui n'auraient pas pu parler comme ils l'ont fait, si l'orthodoxie de Bossuet était douteuse.

C'est le cardinal de Noailles qui dans ses lettres à Fénelon au sujet du quiétisme disait : « Avant ce malheureux temps de division, auriez-vous cru qu'on put *soupçonner seulement* M. de Meaux de favoriser Jansénius? il aurait bien oublié les leçons de M. Cornet qui l'a élevé. » [2]

C'est l'abbé Hennequin, ancien grand-vicaire de Strasbourg [3], lequel écrivait le 15 décembre 1710 à M. de Bissy, successeur de Bossuet à Meaux, à l'occasion d'un mandement contre la théologie du P. Juénin : « Qui croirait qu'après les soins de M. Bossuet, il y ait encore des jansénistes à Meaux ? [4]

1) Ibid. p. 260.
2) Oeuvres de Fénelon, t. 5, p. 413.
3) A ce titre ce personnage nous intéresse particulièrement. On trouvera quelques détails curieux sur lui dans les *Mémoires de l'abbé Le Gendre*, p. 249.
4) Journal de l'abbé Le Dieu, III, p. 319.

N'oublions en terminant que des jansénistes notoires ont reproché à Bossuet son opposition à l'hérésie. Dans l'édition de ses œuvres, de Versailles, on dit [1] que Dom Deforis se plaint des préventions de l'évêque de Meaux contre les jansénistes. Lors de l'assemblée générale du clergé de 1700 les amis des partisans de l'*Augustinus* allaient jusqu'à répéter que Bossuet, en voulant faire censurer les propositions jansénistes, semblait montrer « par là qu'*il n'entendait pas le sentiment de S. Augustin sur la grâce.* » [2] Ainsi encore « M. de Châlons [3] qui ne cessait de dire : Il n'y a plus de jansénistes ; il était soufflé à Paris par les Pères de l'Oratoire qui lui promettaient d'écrire en faveur de M. Arnauld et d'expliquer les vrais sentiments de S. Augustin, qu'ils *disaient que M. de Meaux n'entendait pas.* » [4]

---

1) Tome I, p. XVI.
2) Le Dieu, *Journal*, I, p. 78.
3) Noailles.
4) Le Dieu, *Journal*, I, p. 91.

Chapitre II.

Preuves directes tirées des conversations et des écrits de Bossuet.

Les *Mémoires de l'abbé Le Dieu* : on y trouve de nombreuses et formelles déclarations de Bossuet contre le jansénisme. — Le 3e Sermon pour le jour des Rameaux. Les oraisons funèbres de Cornet, de Bourgoing, de la Princesse Palatine. — Déclarations non moins décisives dans le *Gallia orthodoxa*, dans les *Remarques sur Dupin* et surtout dans l'*Avertissement aux Réflexions morales* souvent invoqué contre Bossuet.

I. Une source où l'on peut puiser la preuve directe de l'orthodoxie de Bossuet relativement au jansénisme, ce sont les conversations qu'il avait dans l'intimité avec ses amis et ses commensaux.

« Moins recommandable par le mérite ou l'agrément de son style, dit le cardinal de Bausset [1], que par sa profonde vénération pour Bossuet et par la fidélité scrupuleuse, souvent minutieuse, de ses récits » l'abbé Le Dieu [2], pendant vingt ans secrétaire de l'évêque de

[1] *Avertissement de la première édition.*

[2] Il arrive parfois que d'une publication faite dans un esprit de parti ressort le contraire de ce que l'auteur ou l'editeur aurait voulu prouver. Ainsi l'abbé Guettée à l'époque où il rendit aux amis de Bossuet l'immense service de publier les mss. de Le Dieu s'imaginait donner un argument en faveur du jansenisme de Bossuet ou tout au moins de la sympathie du grand évêque pour ses héros favoris. Or nous verrons tout l'effet contraire résulter de la lecture attentive de ces Mémoires.

La même chose se produisit, nous le verrons plus bas, pour l'opuscule du même M. Guettée sur la prétendue *Justification de Quesnel* par Bossuet. Ce pauvre abbé — mort pope russe, nous l'avons dit — avait oublié, ce que Le Dieu dit cependant en toutes lettres, que ce travail de Bossuet était certainement dirigé contre tous les excès du jansénisme.

Et que dire de M. Le Roy (op. cit. — Cf. surtout p. 63 et seq.) qui, abondant dans le sens de Guettée, voit encore dans la publication de Le Dieu *un coup mortel* porté aux adversaires du jansénisme!

Meaux, est ici un témoin de premier ordre auquel nous bornerons pour cela nos citations. [1]

Dans ses *Mémoires* [2], l'abbé Le Dieu parle de l'assiduité avec laquelle « Messieurs de Port Royal » s'attachaient aux pas de Bossuet pour le suivre dans toutes les chaires de la capitale où il montait. Mais de songer à l'attirer à eux, « de s'imaginer qu'ils aient eu la pensée de gagner un docteur orthodoxe, élevé . . . . dans des principes opposés, il n'y a nulle apparence. Aussi *avoua-t-il qu'il n'a seulement jamais été tenté par aucun d'eux.* » Et Le Dieu ajoute : « Cet esprit ferme et inébranlable dans l'amour de la vérité, n'a pas eu, en toute sa vie, le moindre doute sur les décisions de l'Eglise dans ces matières du temps. » [3]

Ce n'est certes pas qu'il s'en désintéressât : Le Dieu raconte encore « qu'il en était très instruit. Il avait lu et relu Jansénius, *il y trouvait les cinq fameuses propositions au sens qu'elles ont été condamnées.* » [4]

C'est surtout à l'Assemblée générale du clergé de 1700 que Bossuet tint un ferme langage contre le jansénisme. Nous insisterons plus bas sur ces mémorables circonstances : rappelons seulement ici que c'est lui qui demanda et obtint la « condamnation des erreurs des jansénistes et nommément de leurs auteurs afin que les fidèles ne puissent être séduits par eux », répétant dans

1) Nous aurions pu y ajouter les paroles citées par M. de Bausset dans son *Histoire de Bossuet.* Cf. encore l'*Ami de la Religion*, tome 7, p. 321 et seq., article de M. Picot; DE MAISTRE, *Eglise gallicane,* livre II, ch. 11, etc.

2) L'œuvre de Le Dieu se compose d'un volume intitulé *Mémoires* et de 3 volumes de *Journal.* (Paris, Didier, 1856—57.)

3) *Mémoires*, p. 75.

4) *Mémoires*, p. 75. — Je souligne à dessein ces paroles de Bossuet. N'ai-je pas moi-même entendu en Hollande, soutenir encore aujourd'hui que les 5 propositions ne sont point dans l'*Augustinus* et répéter, de bonne foi, la fable de l'exemplaire imprimé tout exprès par les jésuites pour Louis XIV avec les propositions ajoutées. On ne saurait avoir plus de ... candeur!

son discours « que le sens des cinq propositions condamnées était bien celui de Jansénius. » [1])

Plus tard encore lors de l'affaire du fameux *Cas de conscience* [2]), Bossuet relut tout « exprès l'*Augustinus* d'un bout à l'autre avec une nouvelle attention et toutes ses lumières et il dit : J'y trouve la même chose que j'y trouvai il y a cinquante ans dans le fort de disputes. » [3]) Et comme Le Dieu lui rapportait que les docteurs, qui avaient signé le cas, se plaignaient de la fermeté avec laquelle il leur avait parlé : « Il est vrai, répliqua Bossuet, que je leur ai dit qu'ils avaient très mal fait, que leur délibération ne valait rien et qu'elle méritait bien d'être censurée. » [4])

Un autre jour (le 15 janvier 1703) il disait à Le Dieu : « Ce sont les jansénistes qui ont accoutumé le monde, et surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les censures de l'Eglise, et non seulement pour celles des évêques mais encore pour celles de Rome même, au moins dans les matières qui les touchent et surtout dans les faits ; car, pour la morale, ils ont fort exalté de tout temps les condamnations des casuistes et des jésuistes. » [5])

Au beau compliment latin que lui adressa le 1[er] février de cette même année le recteur de Navarre venant lui

[1]) *Journal*, I, p. 96.

[2]) On supposait un confesseur de province consultant les docteurs de Sorbonne sur la nature de la soumission qu'on devait avoir pour les constitutions des Papes contre le jansénisme, et l'avis des docteurs portait qu'à l'égard de la question de *fait*, *le silence respectueux* suffisait pour rendre à ces décisions toute l'obéissance qui leur était due.

Cette affaire éclata en 1703. Cfr. Picot, VII, *Observations finales*.

[3]) *Mémoires*, p. 76 et *Journal* I, p. 383 où Bossuet ajoute « qu'il y a retrouvé les cinq propositions très nettement et leurs principes répandus dans tout le livre. »

[4]) *Journal*, I, 379.

[5]) *Journal*, p. 372.

présenter le cierge, Bossuet répond « en recommandant à tout le corps de l'Université . . . de s'opposer avec zèle aux nouveautés. » [1]

Que de fois aussi, dans l'intimité de ses conversations avec son secrétaire, Bossuet se plaignait de l'attitude un peu molle de certains prélats vis-à-vis des partisans de l'évêque d'Ypres. « Ils veulent épargner les jansénistes [2]! » s'écriait-il, avec mécontentement, faisant allusion aux atermoiements du cardinal de Noailles, influencé par l'abbé Boileau, et de l'archevêque de Reims aveuglé par sa lutte passionnée contre les jésuites.

Lorsque parut la vie du saint abbé de la Trappe, Armand de Rancé (de Marsollier), Bossuet ayant remarqué qu'on y disait que Pavillon d'Alet avait rétracté la signature du formulaire, il se moqua de cette variation : « M. d'Alet, dit-il, n'a jamais eu une bonne raison à dire au public de son changement; que pour M. l'abbé de la Trappe, il était demeuré ferme dans la première pensée de signer purement et simplement. » [3] Puis il ajouta ces remarquables paroles : « que c'était une moquerie que de lui proposer de lire tous les écrits des jansénistes, qu'il les avait lus et qu'il en savait les principes; que pour entendre à fond la matière, il n'y avait autre chose à lire que Jansénius même et saint Augustin; qu'il les avait relus tout nouvellement, qu'il les entendait à merveille l'un et l'autre; qu'il savait combien et en quoi leur doctrine était différente; qu'à cela il avait ajouté la lecture de toutes les hérésies dans les premiers conciles œcuméniques qui y ont rapport . . . etc. Il ajoutait que

1) *Journal*, p 379.
2) Ibid. p. 92. 134.
3) Ibid. 354.

M. Arnauld, avec ses grands talents, était inexcusable d'avoir tourné toutes ses études, au fond, pour persuader le monde que la doctrine de Jansénius n'avait pas été condamnée. [1]) »

Croira-t-on qu'après ces paroles si nettes, si décisives, le naïf (?) éditeur ose ajouter en note « que de ces divers passages du Journal de Le Dieu, il ne résulte rien de bien déterminé sur l'idée qu'avait Bossuet du jansénisme. [2]) » Les lecteurs trouveront au contraire, je l'espère, que rien n'est plus *déterminé*, et qu'il ressort évidemment de ces conversations de Bossuet qu'il trouvait le jansénisme condamnable et le condamnait.

Mais l'examen des écrits du grand orateur accentuera encore cette conclusion.

II. Une seconde source de renseignements positifs, plus importante encore — on pourrait alléguer en effet que les paroles de Bossuet ont pu ne pas être toujours exactement rapportées par Le Dieu, sans vouloir toutefois suspecter la sincérité du sécretaire de Bossuet qui est incontestable [3]), — ce sont les écrits du grand évêque.

Examinons d'abord les écrits ou discours que l'on peut appeler *populaires*. Dans son troisième sermon pour le jour des Rameaux [4]), Bossuet s'adressant au Roi lui dit : « Votre Majesté saura bien soutenir de tout son pouvoir ce sacré dépôt de la foi, le plus précieux et le plus grand qu'elle ait reçu des rois ses ancêtres. Elle

[1]) *Journal*, p. 388.
[2]) Sur ces paradoxes de l'abbé Guettée, cfr. Picot, VII, p. 391, 397, 106, etc....
[3]) Quant aux réserves à faire sur certaines allégations de Le Dieu, cfr. Picot, VII, p. 406, note.
[4]) 2e point, 4e alinéa. Page 267 du t. IV de l'édition Lebarcq.

éteindra dans tous ses états les nouvelles partialités. » Et le mss. porte en marge : « Elle saura bien faire rendre aux oracles du Saint-Esprit une obéissance non feinte », allusion manifeste aux subterfuges jansénistes. [1])

On sait comment Bossuet s'exprima dans l'oraison funèbre de son maître Nicolas Cornet. « On doit admirer, dit avec raison le cardinal de Bausset [2]), l'art et la mesure avec laquelle, sans qu'il en coûte rien à sa franchise, Bossuet exprime son opinion sur le génie et le caractère des principaux partisans de ces nouvelles doctrines. Il emprunte les expressions de S. Grégoire de Naziance pour peindre leurs qualités et leurs défauts : » Les troubles ne naissent pas dans l'Eglise par des âmes communes et faibles; ce sont de grands esprits, mais ardents et chauds, qui causent ces mouvements et ces tumultes, esprits extrêmes qui ne se lassent jamais de chercher, ni de discourir, ni de disputer et que S. Grégoire de Naziance appelle excessifs et insatiables. » [3])

1) M. Gazier en convient. « Mais, ajoute M. Lebarcq, loc. cit., c'est bien à tort qu'il ajoute que Bossuet est revenu plus tard de ses préventions à leur égard et qu'il a reconnu avec une loyauté parfaite l'orthodoxie d'Arnauld. Le *Journal de Le Dieu* dit quelque part le contraire. » Nous avons vu et montrerons encore la justesse de cette observation de M. Lebarcq.

2) *Histoire de Bossuet*, livre II, N° 15.

3) Citons quelques passages en note.

« Que dirai-je de ceux qui détruisent ... l'esprit de la piété, qui trouvent partout des crimes nouveaux et accablent la faiblesse humaine, en ajoutant au joug que Dieu nous impose? Qui ne voit que cette rigueur enfle la présomption, nourrit le dédain, entretient un chagrin superbe et un esprit de fastueuse singularité, fait paraître la vertu trop pesante, l'Evangile excessif, le christianisme impossible. »

Remarquons encore ce passage sur les cinq propositions:

« C'est de cette expérience, de cette connaissance exquise, et du concert des meilleurs cerveaux de la Sorbonne que nous est né cet extrait de ces cinq propositions qui sont comme les justes limites par lesquelles la vérité est séparée de l'erreur, et qui étant, pour ainsi parler, le caractère propre et singulier des nouvelles opinions ont donné le moyen à tous les autres de courir unanimement contre leurs nouveautés inouïes. » Et encore : « C'est ce consentement qui a préparé les voies à ces grandes décisions de Rome; à quoi notre très sage docteur par la créance qu'avait même le souverain Pontife à sa parfaite intégrité, ayant si utilement travaillé, il en a aussi avancé l'exécution avec une pareille vigueur, sans s'abattre, sans se détourner, sans se ralentir. »

Et qu'on ne vienne pas objecter que Bossuet, après avoir lu l'édition de ce discours donné en 1698 par le neveu de Cornet, aurait *dit qu'il ne s'y reconnaissait pas.* [1]) Cette parole ne peut regarder que la perfection du style [2]) et un examen impartial oblige de dire avec Bausset que le grand orateur se montre dans ce discours « tel qu'il fut toute sa vie, supérieur à tous les partis, opposé à tous les excès, ne connaissant d'amis et d'ennemis que ceux de la vérité et de l'Eglise. » [3]) On y reconnaît l'auteur du *Mémoire au Roi* sur les travaux de l'Assemblée de 1700, de la proposition faite à cette même assemblée pour la condamnation du jansénisme, l'auteur enfin de la magnifique péroraison du discours sur l'unité de l'Eglise que tout le monde a dans la mémoire. [4])

Dans l'oraison funèbre de la Princesse palatine, Bossuet n'est pas moins explicite : « Sa foi, dit-il, ne fut pas moins simple que vive : dans les fameuses questions qui ont troublé en tant de manières le repos de nos jours, elle déclarait hautement qu'elle n'avait d'autre part à y prendre que celle d'obéir à l'Eglise. » Dans une autre circonstance, également solennelle, l'oraison funèbre du

1) Le Dieu, *Mémoires*, p. 91.

2) « Il nous paraît hors de doute qu'il contient des interpolations de détails qui portent plutôt sur le style que sur la doctrine. » Lebarcq, IV, p. 388. Cfr. toute la note du savant éditeur.

Mais que pensera-t-on du P. Gazeau qui voit dans cette même oraison funèbre une preuve de la complicité de Bossuet avec les ennemis des jésuites et de la vérité!

3) Loc. cit.

4) « A tout homme judicieux qui la lit, ne semble-t-il pas dès l'entrée, dit Sainte-Beuve, entendre l'accent de l'homme, ressaisir son geste et toute l'allure? » *Port-Royal*, II. p. 150. Mgr. Freppel (*op. cit.*, p. 256) dit aussi que la preuve d'authenticité donnée par le style et le ton de cette pièce est *péremptoire.*

Du reste comme on l'a remarqué (notamment M. Floquet dans ses belles études sur la vie de Bossuet) l'illustre évêque ne désavoua cette œuvre ni en 1698 lorsqu'elle fut imprimée, ni lorsque le *Journal des Savans* en donna l'analyse.

R. P. Bourgoing, 3[e] général de l'Oratoire, Bossuet indique encore clairement ce qu'il pensait du jansénisme. C'est même alors, si l'on en croit les *Mémoires* de G. Hermant (qui reconnaît que Bossuet ne manqua pas cette *occasion de déclamer contre les disciples de S. Augustin*) que Bossuet aurait formellement déclaré que « les cinq propositions *étaient tout le livre* de Jansénius et que tout le livre n'était que ces mêmes propositions. [1]) » Témoignage que corrobore un autre contemporain qui n'est pas plus suspect, M. de la Broue, évêque de Mirepoix [2]), écrivant à Bissy que son prédécesseur Bossuet avait dit en chaire que les cinq propositions étaient tout le livre. [3])

Enfin c'est presqu'identiquement de la même manière que Bossuet s'exprime en parlant des fausses démarches de M. de Troisville [4]), comme aussi dans sa célèbre lettre au maréchal de Bellefonds [5]), et celle aux religieuses de Port-Royal dont il disait lui-même qu'elle était « très importante parce qu'il y répond à ce que M. Arnauld avait écrit de plus fort pour la justification de ces religieuses. [6])

III. Mais venons-en aux écrits *théologiques* de Bossuet. Dans la dissertation préliminaire de la *Defensio declarationis cleri gallicani de ecclesiastica potestate* qu'il a intitulée, comme l'on sait *Gallia orthodoxa*, Bossuet termine ainsi le chapitre 78[e] qu'il consacre au jansénisme :

1) Ce passage typique aura été supprimé par les éditeurs jansénistes. Cfr. l'appendice II et l'article de M. Gazier dans la *Revue bleue* du 12 juin 1865. M. Lebarcq n'a cité les fragments de cette oraison funèbre conservés par Batterel que d'après une copie de ce dernier et non d'après l'original.

2) Il fut, comme l'on sait, l'un des premiers appelants de la bulle *Unigenitus*.

3) Cité par MONTAGNE, (*Cursus theol.*, X, p. 330.)

4) *Lettres diverses*, lettre 18[e].

5) Ibid. lettre 52[e].

6) LE DIEU, *Journal*, I, p. 372.

« Quo omni loco, qua in parte orbis magis quam in Gallia, Innocentii X aliæque constitutiones de Janseniana re majori veneratione susceptæ, aut potiori virtute in executionem deductæ sunt? Certe Jansenii sectatores seu occulti, seu publici, ne mutire quidem audent; nec si millies concilia œcumenica appellarent, audirentur usquam; ipsaque constitutio edita et semel ubique acceptata, irrefragabilis judicii vim obtinet quam Romanus Pontifex auctoritate summa et ipse exequatur et ab omnibus episcopis exequendam mandet. »[1] Qui osera donc dire que Bossuet ne se rangeait pas parmi les adversaires de la secte?

Dans sa *Défense de la tradition et des Saints Pères*, Bossuet réfutant les témérités de Richard Simon, flagelle en passant « les excès de Jansénius » et reproche à l'Oratorien de dire la même chose « que l'évèque d'Ypres. »[2]

Dans son *Mémoire de ce qui est à corriger dans la Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques de M. Dupin*, il y a un chapitre sur saint Augustin qu'il faudrait citer en entier.[3] Mais il serait plus piquant de trouver des preuves de l'éloignement de Bossuet pour le jansénisme dans l'*Avertissement*[4] même *sur le livre des Réflexions morales* que les jansénistes au contraire allèguent pour essayer de l'attirer à eux[5]: qu'on étudie pour cela en particulier les §§ 7 et 8 de cet opuscule, où cependant on n'est pas sûr de trouver exactement la pensée et les expressions de l'auteur.[6] Comme le

1) Cfr. encore §. IX.
2) Ie partie, l. I, ch. 5, alinéas 2 et 3.
3) Tome IIIe de l'édition Guillaume.
4) C'est le vrai titre qu'il faut donner à cet opuscule de Bossuet : le mot de *justification* est de l'abbé Le Dieu d'après M. Guettée.
5) Voir plus haut la citation de Bérault-Bercastel.
6) On n'a en effet que l'édition qu'en ont donnée les Jansénistes.

remarque l'auteur [1]) des *Eclaircissemens sur quelques ouvrages de théologie* « il est surprenant que les Jansénistes aient osé produire en faveur du P. Quesnel l'écrit de feu Monsieur de Meaux, et qu'ils prétendent par là justifier les *Réflexions morales.* Cet écrit devrait les couvrir de confusion : car après les preuves incontestables que les Jansénistes ne pouvaient ignorer . . . et qui mettent hors d'atteinte la mémoire de ce savant évèque et qui nous font connaître le jugement qu'il a porté des *Réflexions morales* et l'écrit qu'il avait composé lui-même pour justifier ce livre, les Jansénistes ne devaient point avoir la hardiesse de se couvrir de l'autorité de cet illustre prélat et donner par là occasion de faire connaître leur mauvaise foi, de se servir contre eux de leurs propres armes, et de manifester à tout le monde un fait si accablant pour eux. [2]) » Aussi a-t-on pu dire, en comparant cet écrit avec ceux du parti, que « le plus juste titre qu'on puisse donner à cet avertissement serait celui de *Justification de la constitution* UNIGENITUS. » [3])

« Aveugles, ajoute le même auteur, ils ne voient pas que plus l'auteur est célèbre, plus l'écrit est recherché,

[1]) Le docteur Gaillande, sorbonniste, est l'auteur de cet opuscule (publié à Paris en 1712) mais il a été attribué aux jésuites, et sa publication souleva une vraie tempête. Les jansénistes y répondirent par des *Observations* où ils s'efforcent encore de montrer que Bossuet avait approuvé les *Réflexions morales.*

[2]) Pages 8 et 9. Cela est évident : quel argument sérieux peut-on tirer du reste d'un opuscule qui reste douteux, alors qu'on a d'autre part des déclarations authentiques nombreuses de Bossuet au sujet de l'hétérodoxie du livre de Quesnel ?

De toutes les discussions soulevées par ce livre, (cfr. encore l'*Essai bibliographique* . . . de l'abbé Guettée, Paris, 1854) il résulte seulement ceci : que Bossuet crut qu'en modifiant le livre de Quesnel, il pourrait être accepté. Et c'est tout. Mais, comme l'on sait, les jansénistes se refusèrent aux changements indiqués.

Le P. de la Broise fait à ce propos quelques bonnes réflexions Mais par contre que de confuses et incompétentes déclamations dans M. Le Roy.

[3]) *Lettre à Mgr. l'évêque de Troyes sur les sentimens de M. Bossuet contre le jansénisme* (1737, in-4°) p. 7.

et il suffit de le lire pour être convaincu que Quesnel ne nous a donné qu'une funeste poison. . . . Si ceux qui ont publié l'*Avertissement* n'y ont point aperçu cette censure (du jansénisme), il fallait que leurs lumières fussent bien bornées ; s'ils l'y ont vue, et que cependant ils aient prétendu nous persuader que cet écrit justifiait leur doctrine, ils ont joint à une insigne mauvaise foi, l'impudence la plus effrontée. » [1])

Qu'on lise enfin la lettre écrite à M. de Lescure, évèque de Luçon : « On ne peut dire sans erreur, y marque Bossuet, que les *grâces suffisantes ne font rien*, puisqu'elles opèrent toujours des illustrations et des délectations, qui, en rabattant jusqu'à un certain point la concupiscence, pourraient s'étendre plus loin, si nous voulions agir, *adhibitis totis viribus voluntatis*, comme parle souvent S. Augustin.

« C'est une autre erreur de dire que la *seule grâce efficace par elle-même peut enfanter les bonnes œuvres;* puisque cette proposition comme elle est conçue, ôte aux justes qui tombent le pouvoir absolu qu'ils ont par la grâce, d'accomplir les commandements. . . .

« Dire aussi que le *libre arbitre n'agit point avec la grâce, et que c'est la grâce qui agit dans le libre arbitre*, en prenant le *dans* exclusivement de l'*avec*, c'est directement combattre S. Paul. . . . La condamnation de cette . . . proposition induit celle . . . où il est porté que la *coopération de la volonté vient de la seule grâce*, puisqu'elle exclut la grâce qui est avec nous et avec laquelle personne n'a jamais nié que le libre arbitre ne coopérât.

« Tous ceux qui avancent de telles propositions errent contre la doctrine de la grâce en ce qu'ils ne

1) Id. *Troisième lettre* . . . p. 10. Cfr. l'Appendice I.

veulent pas expliquer que tous les justes qui tombent lui résistent, pèchent contre elle, lui manquent, lui sont infidèles et se perdent par leur faute. . . . » [1])

On ne saurait, en vérité, désirer une déclaration plus formelle contre les erreurs janséniennes.

———

1) *Lettres diverses*, lettre 249e.

Chapitre III.

Actes de Bossuet contre le jansénisme.

Bossuet signe le Formulaire d'Alexandre VII. — Il travaille à ramener les Religieuses de Port-Royal. — L'assemblée de 1700 : Bossuet en est l'âme. Ses efforts pour faire condamner sévèrement les propositions de Jansénius n'aboutissent qu'en partie. — Même attitude lors du *Cas de Conscience* (1703) : Bossuet prend feu contre les 40 docteurs et prête son concours à Noailles pour la rédaction de l'ordonnance qui les condamne. — Pourquoi Bossuet avait moins agi contre le jansénisme sous l'épiscopat de Mgr. de Harlay. — L'affaire de l'abbé Couet : Bossuet dirige les négociations et conseille les évêques qui y sont mêlés. — Enfin, vrai docteur de la grâce à cette époque, Bossuet prépare un traité sur les Faits dogmatiques que la maladie et le peu de temps qui lui restait à vivre l'empêche de terminer.

I. Mieux encore que ses paroles et que ses écrits, plusieurs actes importants de la vie de Bossuet montrent son éloignement pour le jansénisme. « Avec quelque attention qu'on le suive dans ses démarches sur cet article, dit avec raison l'auteur des *Lettres à Mgr l'évêque de Troyes* (1737) on ne le trouvera jamais chancelant ; c'est toujours sur le même principe qu'il agit et qu'il règle sa conduite. Partout où il a, je ne dis pas trouvé le jansénisme, mais même soupçonné, il l'a extirpé. »

Lorsque le *Formulaire* fut imposé par Alexandre VII et Louis XIV, Bossuet fut un des premiers à le signer, et il le fit à chacune des diverses occasions où cette signature fut exigée. [1]) « Jamais il ne douta, ajoute Le

[1]) Le Dieu, Mém., p. 76.

Dieu, que l'on ne fut obligé en conscience de signer le formulaire *purement et simplement et sans aucune restriction.* » Or on sait quelle fut à ce sujet la conduite de Port-Royal et des Jansénistes, et combien ils usèrent et abusèrent des restrictions mentales tant reprochées par eux à leurs adversaires les Jésuites. Chargé précisément par Péréfixe archevêque de Paris, d'essayer d'amener les religieuses de Port-Royal à accepter le Formulaire, Bossuet n'épargna aucune peine pour y aboutir. Dans une première démarche « il parle aux religieuses pour les disposer à la souscription pure et simple. » [1]) Puis, au commencement de l'année suivante il leur écrit une importante lettre qui est un vrai traité sur la matière: « Aucune raison, leur dit-il notamment, qui vous empêche de souscrire purement et simplement la profession de foi que l'on vous propose. Vous ne pouvez pas en être empêchées à raison du dogme condamné puisque vous le réprouvez; ni parce qu'on en a désigné l'auteur dans le formulaire de la foi, puisque c'est la coutume de l'Eglise, dès les premiers sièles, d'en user ainsi; ni à cause que vous ne savez pas par vous-mèmes si cet auteur a enseigné de tels dogmes, puisqu'il doit vous suffire que l'Eglise l'ait jugé et qu'on ne vous demande pas que vous souscriviez en *définissant*, ce qui ne convient pas à votre état, mais seulement en *obéissant*; ni enfin sous prétexte que tous ne conviennent pas que le sens de cet auteur ait été bien entendu, puisque c'est sur ce doute là que le jugement de l'Eglise est intervenu... » [2]) Et il continue par ces sages réflexions:

1) LE DIEU. Mém., p. 77.

2) *Lettres diverses*, lettre LIII. Mgr. Freppel, *op. laud.* II, p. 250, dit exactement que cette lettre est « un modèle de discussion solide et de charité chrétienne. »

« Et ne vous laissez pas émouvoir aux histoires que l'on vous fait pour vous décrier la conduite du Saint-Père et des évêques ; reconnaissez au contraire à quelles tentations les fidèles seraient exposés, s'il fallait écouter tous ces narrés, au préjudice des *décrets publics*. Nous entendons tous les jours ce que disent les adversaires du saint concile de Trente et des Papes qui les ont jugés. Et, si vous voulez des exemples de l'antiquité, que ne disait pas un Nestorius, de S. Cyrille archevêque d'Alexandrie, le principal auteur de ses maux ; des inimitiés qui existaient entr'eux que les historiens du temps n'ont pas assez dissimulées ; de la jalousie de leurs sièges ; de la précipitation de ce patriarche à prononcer à Ephèse le jugement contre lui, en l'absence de Jean d'Antioche, lequel arriva deux jours après et avait donné avis à S. Cyrille de son arrivée prochaine ? Et s'il fallait s'amuser à discuter tous ces faits et tout ce qu'entassent contre leurs juges ceux qui ont été condamnés, ne serait-ce pas s'engager à des recherches sans fin, à des disputes *folles et sans discipline*, contre les préceptes de l'Apôtre ? Mes sœurs, ne vous jetez pas dans ce labyrinthe ; car ne vous apercevez-vous pas quelle illusion ce serait, si vous étiez détournées de vous soumettre dans ces faits si authentiquement jugés, pour vous attacher à des faits particuliers desquels la discussion peut être très dangereuse ? . . . Laissons donc à part ces narrés d'intrigues et de cabales, que des hommes ne cesseront jamais de se reprocher mutuellement, *peut-être de part et d'autre avec vérité, ou du moins presque toujours avec vraisemblance ;* et croyez que parmi ces troubles et dans ce mélange de choses, la sûreté des particuliers, c'est de s'attacher aux décrets et à la conduite *publique* de la sainte Eglise. »

II. Mais c'est surtout à l'assemblée générale du clergé de 1700 que Bossuet « porta un rude coup aux opinions jansénistes » [1]) comme l'a bien fait remarquer le P. Larue de son oraison funèbre. [2]) Aussi faut-il nous y arrêter quelque peu.

Cette assemblée devait se réunir en juin 1700, non au lieu ordinaire, qui était comme l'on sait les Grands Augustins de Paris, mais à S. Germain. Dès le 21 mai, Bossuet, arrivé depuis quelques jours dans cette ville, se mit à rédiger un mémoire au Roi pour lui représenter la nécessité d'apporter un prompt remède à deux maux pressants : la morale relâchée de quelques casuistes [3]), « et les nouveaux efforts des Jansénistes qui annoncent dans leurs derniers ouvrages imprimés qu'il faut examiner de nouveau la cause de Jansénius condamnée par esprit de partialité. » [4]) Le *Memoire sur l'état présent de l'Eglise* [5]), fut remis, le 6 juin à Louis XIV, qui autorisa de traiter de ces matières à l'assemblée : car, en ce bon temps des *libertés* de l'Eglise gallicane, il fallait, pour ces sortes de choses, l'agrément du roi.

[1]) FREPPEL, op. cit., p. 261.

[2]) « Quelque tempérament que sa prudence et sa douceur lui eussent toujours fait garder pour réprimer l'erreur en conciliant les esprits, comment a-t-il éclaté quand il a vu les saints décrets foulés aux pieds, la dignité du Saint-Siège méprisée, la tolérance de l'Eglise poussée à bout, la paix qu'elle avait cru donner n'avoir servi qu'à fomenter l'erreur ? Comment se récria t il dans l'assemblée du clergé sur *le malheur d'être obligé de nommer encore le jansénisme et d'arrêter le cours des libelles scandaleux qui renouvelaient ouvertement les questions si souvent et si hautement décidées.* (3ᵉ partie.)

[3]) Je ne m'occupe pas ici de la part prise par Bossuet à la condamnation du laxisme.

[4]) LE DIEU, *Journal*, I, 37.

[5]) Bossuet y disait entr'autres choses : « Le jansénisme paraît par une infinité d'écrits latins et français.... On y demande ouvertement la révision de l'affaire de Jansénius et des Constitutions..... On y blâme les évêques de France de les avoir acceptées ... on y renouvelle les propositions les plus condamnées du même Jansénius avec des tours plus artificieux et plus dangereux que jamais...» Cité dans BAUSSET, *Histoire de Bossuet*, livre XI.

Le 26 juin, Le Tellier de Reims saisit l'Assemblée de l'affaire. Après plusieurs avis assez défavorables, Bossuet parle à son tour, et « grâce à sa remontrance aussi grave que sérieuse [1]) » une commission est chargée d'examiner la proposition : Bossuet en était le président. Aussitôt grandes alarmes dans le parti : on écrit à Bossuet pour essayer de lui prouver que « cette proposition, *le jansénisme est un fantôme*, ne mérite aucune censure... que la censure du reste ne servirait de rien... [2]) ». Puis viennent des menaces : « Il doit s'attendre à être bien relevé s'il fait une censure où la doctrine de S. Augustin soit tant soit peu altérée . . . qu'ils possèdent parfaitement la doctrine et ne souffriront pas qu'on y donne la moindre atteinte; qu'ils y seront très attentifs et que dès à présent ils sont très résolus et tout prêts d'écrire... D'autres enfin disaient très haut que Bossuet n'entendait pas le sentiment de S. Augustin sur la grâce. . . » [3]) Bossuet, comme bien l'on pense, ne fut nullement ébranlé par ces critiques et ces menaces, et se mit aussitôt au travail [4]) d'extrait des propositions à censurer. Ce travail fut terminé le 10 juillet et envoyé à l'imprimeur, et dès lors commença le travail de l'Assemblée. Mais une foule d'intrigues diverses se mirent de la partie : les uns prétendaient que plusieurs des propositions dont Bossuet demandait la censure « avaient un bon sens dans l'opinion des Thomistes [5]); les autres disaient : « Nous n'avons pas le temps d'étudier ces questions » [6]);

[1]) Le Dieu, *Journal*, I, p. 58.
[2]) Ibid. p. 60 note.
[3]) Ibid. p. 78.
[4]) Cité dans Bausset, *Histoire de Bossuet*, livre XI.
[5]) Le Dieu, *Journal*, I, p. 91.
[6]) Ibid., p. 91.

d'autres enfin : « Il n'y a plus de jansénistes. » Bref on clama si bien que plusieurs des propositions de Bossuet furent écartées. Bossuet, affligé, essaya à plusieurs reprises de faire revenir l'assemblée sur ce parti pris. A la fin fatigué, malade, il céda [1]), et encore ne fut-ce que pour avoir l'unanimité nécessaire à la censure des autres propositions et en protestant toujours contre les raisons qui avaient fait rejeter la censure des premières. [2]) La vérité est du reste que si Bossuet n'avait pas réussi complètement, c'est parce que les jansénistes eurent « pour les soutenir quelques théologastres [3]) — le mot est dur, mais y est — qui remuèrent ciel et terre et combattirent avec acharnement *nec minus quam pro aris et focis.* » [4])

Pourrait-on désirer en Bossuet une attitude plus ferme contre le jansénisme, une lutte plus énergique et plus digne d'admiration?

III. Dans la célèbre affaire du *Cas de conscience* [5]) Bossuet se déclara non moins nettement contre le jansénisme. Le P. Larue l'en loue également dans l'oraison funèbre que nous avons déjà citée : « Et quand ces esprits inquiets (les jansénistes), comme pour insulter aux ordonnances et aux lumières du Clergé, eurent semé ce captieux écrit où l'erreur, sous un nouveau fard, paraissait en quelque

1) Le Dieu, 101, 130.

2) « Ils veulent épargner les jansénistes, disait-il à son secrétaire, on sait d'où peut venir ce dessein. M. l'abbé Boileau de l'archevêché aura obtenu grâce pour eux, joint que M. de Paris craint de les irriter, et que M. de Reims veut leur marquer de la considération. » Ibid., p. 92.

3) C'étaient MM. Rouland, Neveu et Ravechet, dont Bossuet disait : « Je connais très bien M. Rouland : c'est un janséniste. Pour M. Neveu c'est, ce me semble, bien peu de chose. M. Ravechet est un esprit de travers. M. Rouland une tête de fer, aheurtée à son sens. » Ibid., p. 76.

4) Ibid. p. 142.

5) Voir plus haut, p. 19.

manière innocente et se faisait souscrire même à ceux qui la détestaient [1]), de quelle force n'appuya-t-il pas la censure du grand cardinal [2]) qui fit retomber sur l'erreur même, l'orage qui semblait menacer la vérité. » [3])

C'est encore son fidèle secrétaire l'abbé Le Dieu qui nous a conservé dans son précieux journal, le détail de la part prise par Bossuet à cette affaire. Indigné de cette renaissance du jansénisme, le grand évêque « prend tout de suite feu » [4]) et se remet à lire les ouvrages du parti. Il en confère avec le P. Martineau, confesseur du duc de Bourgogne, avec le cardinal de Noailles, avec l'évêque de Toul, ce Bissy qui devait lui succéder. [5]) Puis dès le 6 janvier, il commence à dicter un écrit sur la matière [6]), écrit qu'il termine le 11, et qu'il intitule *Réflexions sur le cas de conscience.* Malgré les soucis que lui donnaient des infirmités croissantes et les fatigues du ministère épiscopal, il ne manque aucune des assemblées qui se réunissent pour traiter de l'affaire : à son retour, il avoue à Le Dieu qu'il trouve « la conduite des docteurs qui ont signé la déclaration au bas du *Cas* bien mauvaise. » [7]) Il revoie à ce propos tout ce qu'il avait déjà écrit sur la question de la grâce, notamment sa *Lettre aux religieuses de Port-Royal* dont Le Dieu [8]) dit, à ce propos, que « c'est une pièce très importante

1) « Plusieurs docteurs déclarèrent qu'ils avaient signé sans prévoir la conséquence de leur démarche. » (BÉRAULT-BERCASTEL, année 1703, IX, p. 440 de l'édition citée.) — Cfr. aussi PICOT, VII, p. 400, sur le cas du dominicain Noël Alexandre.

2) Noailles. Son ordonnance était datée du 4 mars 1703.

3) IIIe partie.

4) *Journal*, I, 357.

5) Ibid., 360, 361.

6) Ibid., 362.

7) Ibid., 370.

8) Ibid., 372.

pour faire voir le véritable sentiment de M. de Meaux sur le fin et le fort du jansénisme, et que sa conduite d'aujourd'hui (à propos du *Cas de conscience*) est la même qu'elle était dans ce temps-là, dans sa jeunesse et avant son épiscopat. » Et Le Dieu ajoute : « Il a mis toutes ces pièces à part dans le portefeuille où il enferme ce qu'il écrit et médite actuellement sur le jansénisme. — Voyez, me dit-il enfin, combien j'étais alors attentif à cette affaire et combien je la suivais de près ! » Tant il a été, conclut avec raison Le Dieu, toute sa vie appliqué à servir l'Eglise. »

Malgré les efforts de son neveu, l'abbé Bossuet, quelque peu compromis dans le parti et qui cherchait un *mezzo termine* pour sauver les 40 docteurs en trouvant un bon sens à leur déclaration, [1] et lui disait : « Irez-vous plus loin que les papes ? » [2] l'évèque de Meaux avait accepté de rédiger la censure. Les signataires étaient à son avis des chicaneurs qui ne voulaient pas avouer leur erreur, et il jugeait qu'il fallait les frapper fortement. [3] Cependant le neveu, continuant ses démarches, amenait successivement à son oncle quelques-uns des docteurs pour les engager à revenir sur leur signature, et à épargner ainsi « une nouvelle flétrissure aux jansénistes et à la mémoire de M. Arnauld, et *peut-être même des quatre évèques*. » [4] A quelques-uns des plus obstinés, Bossuet est obligé « de parler ferme, [5] leur disant nettement que leur résolution ne valait rien et qu'elle ne pouvait pas se souffrir. » Et dans l'intimité, le grand

1) Le Dieu, *Journal*, I, 374.
2) Ibid. 375.
3) Ibid. 393.
4) Ibid. 375.
5) Ibid. 381.

évêque gémissait de cette obstination,[1] ajoutant que c'était un scandale pour les libertins, qui allait à faire douter de tout; qu'il priait Dieu de tout son cœur... de faire cesser ce scandale de la religion; que cela lui faisait croire qu'il y avait encore un grand parti attaché aux opinions de ce docteur (Petit-pied), ce qui faisait voir la nécessité d'instruire le peuple sur cette matière et de donner des principes solides qui fissent voir la fausseté des maximes opposés... [2] ». Et il terminait, « en se promenant dans sa chambre, par ces importantes paroles, qu'il fallait faire un livre exprès, que la difficulté était d'en trouver une occasion nouvelle, sans laquelle on s'exposait à donner de la jalousie à ceux qui sont en place; que cette jalousie avait été cause que, du temps de feu M. de Harlay, archevêque de Paris, on avait perdu bien des occasions de donner des instructions importantes au public, parce qu'il n'était pas capable de les donner et qu'il ne pouvait souffrir que d'autres le fissent; de là le désordre et la révolte ouverte des religionnaires d'aujourd'hui, à laquelle on les a poussés par trop de rigueur, au lieu de les attirer par douceur et par insinuation, et par de solides instructions comme faisaient les Pères. » [3]

Qu'on remarque ces dernières paroles : elles ont, me semble-t-il, une importance capitale. Voilà donc la raison du silence de Bossuet pendant de longues années! Harlay était là, et adversaire aussi maladroit que malhabile (j'allais ajouter malhonnète) des jansénistes, il empèchait, par de mesquines jalousies, l'évèque de Meaux d'agir comme

[1] Plusieurs docteurs en effet, entre autres le célèbre Petit-pied, s'opiniâtraient à ne pas vouloir se rétracter.
[2] Le Dieu, *Journal*, I, 405.
[3] Ibid. 405.

il l'aurait voulu. Noailles, son successeur, n'est certes pas sans reproche dans toutes ces affaires. Du moins prenait-il conseil de Bossuet, et dans ses lueurs d'énergie, il savait suivre les avis de son illustre suffragant.

Ce fut le cas précisément dans l'affaire qui nous occupe : le 4 mars paraissait une ordonnance du cardinal de Noailles condamnant le *Cas de conscience*; cette ordonnance, de l'aveu de celui que Noailles avait chargé de la rédiger, le Dr Pirot, avait autant, sinon plus, pour auteur Bossuet qui en avait donné « le plan, l'économie et tout le fond. » [1]) Les jansénistes ne s'y trompèrent pas, et l'historiographe du parti écrit que Bossuet « en bon disciple de M. Cornet fit paraître un zèle merveilleux pour ne point souffrir qu'on donnât la moindre atteinte à la signature du Formulaire. » [2]) Et encore : « Dès le commencement quelques prélats, se déclarèrent avec les Jésuites contre le *Cas de conscience.* Ceux qui le firent avec plus d'éclat furent *M. l'évêque de Meaux* et M. l'évêque de Chartres. »

Ce n'est pas seulement à son métropolitain que Bossuet prêtait ainsi son concours. Pour se disculper de l'accusation d'avoir composé le *Cas de conscience sur le Jansénisme*, le Dr Couet, à ce moment grand vicaire de Rouen, avait fait un écrit sur les matières contestées. L'évêque de Chartres, ceux de Toul, de Blois, de Noyon s'adressent tous à Bossuet, ainsi que l'archevêque de Rouen, pour savoir ce qu'il faut penser de l'écrit de M. Couet. Bossuet y fait des corrections, [3]) et main-

1) Le Dieu, *Journal*, I, 396.
2) *Histoire du cas de conscience* — par Louail — p. 88.
3) Le Dieu, *Journal*, I. 426.

tenant la bonne doctrine, il essaie de « sauver » en même temps « un honnête homme, très instruit, très pieux et capable de servir utilement l'Eglise. » [1]

On touche ici du doigt les grands principes qui guidaient toujours la conduite de Bossuet : condamner l'erreur, sauver les hommes. Si on avait toujours agi ainsi, le jansénisme aurait vécu moins longtemps. Plus équitable envers M. Couet que quelques-uns de ses collègues,[2] Bossuet comptait beaucoup sur l'effet produit par la soumission de ce docteur, à cause « de la grande considération dont il jouissait dans le parti. » [3] Après de nouvelles négociations, — elles duraient depuis le mois de Mai — Bossuet put enfin, le 3 Juin 1703, annoncer en ces termes à Mme de Maintenon l'heureuse issue de l'affaire : « Je crois, Madame, que vous aurez agréable qu'en vous rendant mes très humbles respects, je prenne la liberté de vous donner avis que M. Couet a présenté ce matin, signé de sa main, à M. le cardinal de Noailles, à M. l'archevêque de Lyon, à M. de Rouen et à moi, l'acte que nous avons minuté la veille, M. le cardinal et moi, avec MM. de Toul. de Chartres et de Noyon. Cet acte sera utile à confondre ceux dont la désobéissance a scandalisé l'Eglise. Pour moi, Madame, je crois voir de la docilité à M. Couet et c'est par où j'espère qu'il sera utile à défendre la vérité. C'est d'ailleurs un homme qui pourra travailler longtemps, et c'eut été dommage qu'il se fut rendu inutile. Je souhaite, Madame, que tout se réduise à l'obéissance. L'ordonnance de M. le cardi-

1) Le Dieu, *Journal*, I, 427.
2) „On croit dans le public que les autres prélats seront plus durs et M. de Meaux plus équitable.“ Ibid. p. 432.
3) Ibid.

dinal reçoit beaucoup d'honneur dans l'acte nouvellement signé. Je crois que M. de Rouen aura l'honneur demain de le présenter au roi et de recevoir les marques de la bonté ordinaire de sa majesté. J'espère, après cela, retourner bientôt à Versailles et me présenter à vous. »

Tout l'honneur de cette négociation qui fit un « effet extraordinaire » [1] doit revenir à Bossuet : les jansénistes modérés furent en partie ramenés ; quant aux « déclarés » ils en voulurent beaucoup à Bossuet. Ne se trompant pas sur les sentiments du grand évèque, ils savaient que « voulant couper le mal par la racine » [2] c'est lui qui avait obtenu qu'on condamnât « la soumission de respect et de silence, de parjure et de restriction mentale de la manière qu'elle était expliquée dans le cas » [3] « Ils enrageaient » ajoute le bon Le Dieu, [4] parce qu'on avait coupé tous leurs faux-fuyans et qu'il ne leur restait plus moyen d'éviter la condamnation claire et nette de Jansénius. » Aussi n'y eut-il qu'une voix dans le parti pour se plaindre de Bossuet, [5] même le chansonner. [6].

IV. Mais Bossuet voulait faire mieux encore : pour atteindre les Jansénistes dans leurs derniers retranchements et ne plus laisser à leur révolte aucun prétexte, il s'arrèta à l'idée de composer tout un traité sur l'obligation d'admettre intérieurement et absolument les *faits dogmatiques.*

Dès le commencement de janvier 1708, Bossuet commence à dicter cet écrit à l'un de ses secrétaires. [7]

1) *Journal de Le Dieu,* I. 439.
2) Ibid. 441.
3) Ibid. 442.
4) Ibid. 444.
5) Ibid. 397.
6) Ibid. 402. Cfr. aussi Picot, VII. p. 403 et seq.
7) *Journal,* I, p. 362, 366, 428.

Relisant à cette fin tout ce qu'il avait fait précédemment contre le jansénisme et les écrits des partisans de la secte, [1] le grand évèque travaille à cet ouvrage dès qu'une matinée libre lui est laissée par ses autres multiples occupations, [2] s'enfermant pour éviter d'être dérangé. [3] La *Déclaration* de soumission de M. Couet — Bossuet en était le véritable auteur, [4] — l'interrompt un moment, sans cependant le distraire de sa préoccupation puisqu'elle roulait sur les mèmes matières. Mais aussitôt publiée, Bossuet se remet à son écrit « sur la soumission due aux décisions de l'Eglise. » [5] La mort de sa sœur [6] le dérange un certain temps : il lui vient à ce propos « des visites de toutes parts et des lettres une infinité » [7], mais « il se tient enfermé et passe son temps à continuer le travail sur la soumission due à l'Eglise dans les faits. » [8] Sentant bien sa santé gravement atteinte et la fin de sa vie s'approcher, il dit à Le Dieu « qu'il voulait encore rendre ce service à l'Eglise. » [9]

Au docteur Pirot qui vient l'entretenir de la *Déclaration* de M. Couet, lui rapportant que « les jansénistes enragent parce qu'on y a coupé tous leurs faux-fuyans et qu'il ne leur reste plus de moyen d'éviter la condamnation claire et nette de Jansénius », Bossuet déclare que les prélats mèlés à l'affaire s'étaient « tourmentés beaucoup pour trouver des termes exclusifs des restrictions

1) *Journal*, I, 369.
2) Ibid. 370. Qu'on lise dans Le Dieu tout ce que Bossuet menait de front. C'est vraiment prodigieux.
3) Ibid. 377, 379, 382, 385.
4) Ibid. 441.
5) Ibid. 439.
6) Arrivée le 18 juin 1703.
7) Ibid. p. 442.
8) Ibid. 442.
9) Ibid.

des jansénistes . . . qu'il leur en avait donné de décisifs et d'absolus valant mieux encore que les exclusifs. »[1] Et ajoute Le Dieu : « Les voici et il les répétait avec complaisance : *L'Eglise est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire avec une approbation et une soumission entière de jugement à la condamnation non seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de leurs écrits.* » Et c'est, termine Le Dieu, le dessein du livre qu'il compose actuellement sur cette matière.[2]

Juin, juillet, août sont presque entièrement occupés par la préparation de cet ouvrage, auquel, d'après Le Dieu[3], et sans doute par opposition au livre que Launoy venait de publier,[4] Bossuet voulait donner le titre de *Tradition* (de l'Eglise sur les matières de la grâce). Mais, comme l'on sait, la cruelle maladie dont le grand évêque souffrait, augmentait de jour en jour ses ravages. Sans se décider à prendre de repos, il devenait de moins en moins capable de mener de front tant d'occupations, et l'ouvrage sur le jansénisme allait malheureusement rester inachevé. Comme le remarque avec raison Le Dieu,[5] la *Politique sacrée*, à laquelle Bossuet travaillait encore, lui donnait moins de peine et lui faisait plus de plaisir; mais même cet ouvrage, il n'allait pas pouvoir y mettre la dernière main. Une crise violente se déclara vers la fin du mois : on crût que c'était la fin et le curé de Versailles lui administra les derniers sacrements. Il reprit cependant ses forces au bout de quelque temps,

1) *Journal*, I. p. 444.
2) Ibid.
3) Ibid. p. 448.
4) Sous le titre de *Véritable tradition de l'Eglise sur la prédestination et la grâce.*
5) Ibid. p. 446.

et dès qu'il le put « avec un courage admirable » [1]) il se remit au travail en question. « Il est extrêmement piqué de l'achever, dit Le Dieu, [2]) voyant qu'aucun évêque n'a touché le principe de décision en cette affaire.... ajoutant que, outre les choses de foi qui demandent une entière soumission, il y a celles qui appartiennent à la foi et de si près que la lumière même de la foi se répand dessus, et exigent par conséquent une soumission même de foi. » [3])

Mais la maladie allait s'aggravant. Bossuet résigné s'écriait : « Que la volonté de Dieu soit faite! Je suis tout résolu à la mort. Il saura bien donner des défenseurs à son Eglise. S'il me rend des forces, je les emploierai à ce travail. » [4]) Hélas! ces forces ne revinrent plus et peu de mois après [5]) le grand évêque mourait sans avoir pu terminer cet ouvrage auquel, comme on le voit, il avait travaillé jusqu'au dernier moment. [6]) Aussi peut-on dire qu'il est mort, en quelque sorte, les armes à la main [7]) en combattant le jansénisme, ce redoutable ennemi de l'Eglise. On ratifiera donc, espérons-nous, le titre

1) *Journal*, II. p. 34.

2) Ibid. II. p. 35.

3) Qu'on fasse attention à ces remarquables paroles! Bossuet va même ici plus loin que la stricte orthodoxie ne l'exige.

4) *Journal*, II. 35. cfr. ib. p. 23, 26, 31, 34, 66, 67, 70, 105....

5) Le 12 avril 1704.

6) Il y avait plus de cent pages écrites, d'après une note de Lequeux qui a eu le mss. entre les mains. Le cardinal de Bausset a publié le premier le seul fragment qui ait été conservé de ce travail de Bossuet (*Pièces justificatives du livre* XIII[e], et, dans le livre XIII[e] de l'histoire, tout le § 2.) fragment dont Mgr. Freppel dit avec raison que « tout imparfait qu'il est, il reste une des pièces les plus vigoureuses qui aient été dirigées contre le jansénisme. » Op. cit. II, 261.

7) « Combien de fois cet illustre vieillard ne vous a-t-il pas dit (à son neveu) qu'il voulait employer les derniers traits de sa plume à prouver la nécessité de se soumettre à la condamnation du fait, et par là forcer l'hérésie dans son dernier retranchement? Le temps ne lui a pas permis d'accomplir son dessein, la mort l'a prévenu, elle a ravi à l'Eglise de France ce flambeau dont la lumière lui était si utile. » *Lettre à Mgr l'évêque de Troyes*, p. 7.

que lui donne, à l'égal de saint Augustin, son secrétaire Le Dieu, [1] de *docteur de la grâce*, en se rappelant cette longue série d'actes importants sur ces matières qui remplirent les dernières années de sa vie. [2]

---

1) *Journal*, I. p. 445.

2) Ne semble-t-il pas qu'il faudrait désormais un vrai parti pris pour continuer à accuser Bossuet de n'avoir pas lutté assez énergiquement contre le jansénisme? Cfr. Rohrbacher (édit. Guillaume — Briday) XI. p. 218; — Picot, Mémoires, VII. 407 et seq.

DEUXIÈME PARTIE.

Bossuet a-t-il favorisé le jansénisme ?

Chapitre I.

L'époque de la vie littéraire de Bossuet.
Sa mission providentielle.

Bossuet est postérieur et antérieur aux deux grandes phases du jansénisme. — Sa mission providentielle : il est prédicateur, éducateur du Dauphin et surtout adversaire des Protestants. — L'administration de son diocèse absorbe ensuite tout son temps. — Ses autres travaux : le gallicanisme, le quiétisme. — Il se laisse guider par la Providence. — Sa mission *spéciale* ne fut pas de lutter contre le jansénisme, mais contre la prétendue Réforme.

Il semble que, après ce que l'on vient de lire, notre démonstration paraîtra achevée, et qu'après toutes les preuves de l'orthodoxie de Bossuet qu'on vient de parcourir il n'y aurait qu'à tirer la conclusion.

Cependant, pour ôter tout refuge aux détracteurs de Bossuet, montrons encore qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de certaines apparences qui lui sont défavorables ; que même dans les circonstances où le grand évêque, sans avoir partagé les erreurs du jansénisme, semble les avoir combattues mollement et ainsi quelque peu favorisées, que là encore sa conduite non seulement doit être justifiée, mais qu'elle fut la plus opportune, la plus sage, la plus digne en un mot de son immortel génie.

I. Comment donc expliquer le peu de part [1] que Bossuet a pris à la lutte contre le jansénisme? je l'expliquerai d'abord en spécifiant exactement l'*époque de sa vie littéraire.*

On se trompe habituellement à ce sujet, en confondant des temps très distincts. Lorsqu'il est question du jansénisme on se retrace l'image saisissante de l'hérésie naissante, de l'éclat jeté par l'abbaye de Port-Royal, par ses écoles, ses illustres solitaires, par Pascal et les *Provinciales*. Puis on peint à grands traits le tableau du jansénisme après la condamnation du livre de Quesnel; de l'appel au futur concile, du rigorisme pratique, des erreurs subversives de l'infaillibilité de l'Eglise, du presbytérianisme et du laïcisme; des scènes scandaleuses et des faux miracles de S. Médard, de l'appui prêté à la secte par les Parlements, des efforts persévérants des jansénistes pour détruire l'ordre des jésuites, des tendances qui ont abouti à la constitution civile du clergé.

Puis on se demande : que faisait Bossuet en présence de ces excès? Mais il y a ici une illusion de chronologie. Le grand orateur était trop jeune à l'époque du jansénisme naissant, et il n'a pas pu voir l'hérésie règnant au XVIIIe siècle; n'en étant pas le spectateur, il n'a pu y jouer de rôle. En effet, né en 1627, Bossuet était trop jeune pour agir beaucoup à l'époque de l'origine du jansénisme et des premiers troubles qu'il a excités. [2]

1) *Relative*, car ou vient de voir qu'à certains moments de sa vie, la lutte contre les disciples de l'évêque d'Ypres occupa tous ses instants.

2) Mgr Freppel le remarque également. « Quand l'affaire éclata, Bossuet, âgé de près de 22 ans, se préparait à recevoir l'ordre du diaconat et à subir les épreuves de la licence. C'est dire assez qu'il était au plus fort de ses études théologiques, trop jeune par conséquent pour prendre une part active à ces luttes naissantes. » *Op. laud.* II, p. 257.

C'était le temps de ses études théologiques, de la réception des ordres sacrés, de ses fonctions canoniales dans l'église de Metz. [1] A ce moment Bossuet se préparait à la prédication pour laquelle il avait de si grands talents et il s'occupait déjà de la controverse contre les Protestants : ce qui était la grande question du siècle, surtout à Metz. [2] D'un autre côté Bossuet mourut trop tôt [3] pour prendre part à la grande lutte des catholiques contre l'expansion prodigieuse de l'hérésie après la condamnation du livre de Quesnel. [4] Sa vie littéraire s'est écoulée *entre ces deux époques*, à un moment de calme relatif, après la *Paix de 1669*, paix qu'il était sage de croire sincère : car ne pas remuer sans cesse ces questions irritantes, c'était imiter la conduite de Rome elle-même.

II. En second lieu on peut expliquer le peu de part que Bossuet prit à la lutte contre les jansénistes par *les grands travaux providentiels* qui occupèrent la plus notable partie de sa vie. On sait qu'il avait reçu d'admirables talents pour la prédication : on sait comment on le fit prêcher dès sa jeunesse. Les travaux de la chaire, les études qu'ils exigent pour être ce que voulait être Bossuet, remplirent, avec les fonctions canoniales, la plus grande partie de sa vie depuis l'âge de 30 ans environ jusqu'à sa nomination comme précepteur du Dauphin, c'est à dire de 1658 à 1670. L'éducation du Dauphin et les ouvrages auxquels elle donna lieu absorbèrent ensuite Bossuet pendant plus de 10 ans, de 1670 à 1680.

1) Le Dieu, *Mémoires*, p. 20, 25 — 28, 44.
2) Ibid. p. 60.
3) Le 12 avril 1704, nous l'avons vu.
4) L'*Encyclopédie allemande*, Art. Bossuet, p. 247, fait cette remarque. « Les Jansénistes ne se posèrent publiquement en parti schismatique qu'après la mort de Bossuet. » Article de Döllinger.

Dès lors un plus grand objet occupait Bossuet et ne devait plus cesser de l'occuper : je veux parler de la controverse contre les Protestants. D'autres circonstances l'obligèrent à ne plus se livrer à la prédication d'une manière suivie, mais rien ne devait plus le détourner de la controverse. [1]) C'était, avons-nous dit, la grande question du siècle, surtout depuis la prise de La Rochelle, et elle le devint plus encore par suite des évènements qui préparèrent et suivirent la Révocation de l'édit de Nantes. Indépendamment des conférences particulières, cette controverse fit produire à Bossuet la *Réfutation de Ferry*, l'*Exposition*, cette incomparable *Histoire des Variations*, les *Avertissements*, etc . . . en un mot, ses principaux ouvrages. En 1681, Bossuet fut nommé à l'évèché de Meaux, et l'on ne peut se figurer avec quelle vigilance, au prix de quels travaux il remplit pendant plus de vingt ans les devoirs du vrai pasteur. Dès 1681, Bossuet se trouva ensuite mêlé à la question du gallicanisme : elle l'occupait encore dix ans plus tard; on sait quels prodigieux travaux elle lui imposa, et, disons-le en passant, après avoir étudié ses écrits sur cette matière il est impossible de n'être pas convaincu que Bossuet se proposait uniquement le bien de l'Eglise, comme il le dit lui-même. Dès 1693, Fénelon et ses amis le pressent de s'occuper de la question du quiétisme : elle devait lui prendre environ six ans de travaux incroyables. A cela, joignez la longue correspondance avec Molanus et Leibniz, la réfutation de R. Simon, etc . . . etc . . .

S'étonnera-t-on après cela qu'il ne se soit pas occupé davantage du jansénisme? Rien, à ce moment ne le

[1]) « Pendant près de cinquante ans, son principal effort a été dirigé contre les protestants. » LANSON, op. laud. p. 338.

pressait de le faire, et il faut insister ici sur ce côté admirable du caractère de Bossuet : il n'écrivait qu'autant que la Providence semblait l'appeler à traiter un sujet [1]). Le Dieu le remarque dans ses *Mémoires* [2]) : « Il nous a « dit cent fois : Je ne comprends pas comment un homme « d'esprit a la patience de faire un livre pour le seul plai- « sir d'écrire . . . . Il n'écrivait donc pas qu'il n'y fut « forcé par quelque nécessité ou quelque grande utilité, « et quand il avait composé son ouvrage, si la raison de « le publier cessait, *il le supprimait.* » L'abbé Le Dieu ajoute que c'est ainsi que ses amis lui représentèrent en vain le motif de publier sa *Connaissance de Dieu et de soi-même* pour combattre les libertins. C'est ainsi que l'affaire du quiétisme l'ayant empêché de terminer et de mettre au jour sa grande *Défense de la tradition et des Saints Pères*, il attendait pour la publier une indication providentielle et comme un signal de Dieu. C'est ainsi encore qu'il ne publia rien de son *Avertissement sur les Réflexions morales*, quand il vit qu'on avait manqué l'occasion de le faire en temps opportun, quoiqu'il aperçut très bien que son écrit renfermait des vérités importantes et propres à apaiser bien des différends. Or Bossuet ne crut pas voir l'occasion providentielle d'intervenir

1) M. Rébelliau dans son si excellent livre sur *Bossuet historien du protestantisme* a fait aussi cette remarque : « S'il y a une faiblesse dont il soit injuste d'accuser cet homme si véritablement grand, c'est la vanité littéraire. Dans la longue liste de ses ouvrages, en trouverait-on un seul qu'il ait composé, un seul qu'il ait publié pour faire acte d'auteur ? Je ne le crois pas. L'intérêt manifeste de la foi, on l'a souvent et justement remarqué, fut toujours son unique règle, disons plus : l'intérêt contemporain de l'Eglise. Ceux mêmes de ses travaux qui en leur temps avaient pu être utiles, mais qui, selon lui, ne l'étaient plus, ne méritent pas à ses yeux de durer. Il laisse s'accumuler et se disperser les manuscrits de ses sermons, et c'est par surprise qu'on lui arrache la publication des *Oraisons funèbres.* Ce désintéressement avait frappé, de son temps déjà, ses adversaires : « Voilà un prélat, disait Bayle, qui n'est pas du nombre de ceux qui écrivent pour écrire. » p. 3. Cfr. encore p. 522.

2) P. 133, Cfr. encore, p. 193 et *Journal*, II, p. 224.

dans la question du jansénisme, ou bien, comme on l'établira plus bas, il ne jugea pas qu'il put intervenir de la seule manière qui lui paraissait vraiment digne d'un évêque, d'un docteur de la foi, qui ne voit que la vérité et qui demeure étranger à tous les partis.

III. En troisième lieu la faible part prise par Bossuet à la lutte contre le jansénisme s'explique par une autre cause, qui, à certains égards, se rattache à celle qu'on vient d'exposer, mais qui en est distincte sous d'autres rapports, c'est que chaque grand homme a sa mission spéciale, son don et son attrait. Bossuet a été, avant tout, l'athlète de l'Eglise de France contre le protestantisme. Ce fut l'œuvre de toute sa vie. Au contraire la polémique de Fénelon fut principalement dirigée contre le jansénisme, qui prit un nouvel essor peu après l'élevation de Fénelon à l'épiscopat. Qu'on lise les Pères, les Apologistes, les Controversistes, et l'on verra que la plupart s'occupent peu de combattre les erreurs dont la réfutation n'est pas leur but spécial. Ainsi nous avons vu au siècle dernier des théologiens tellement appliqués à lutter contre le jansénisme qu'ils semblaient ne pas songer au philosophisme qui ravageait la France. Au contraire, Bergier, Laluzerne, Feller sont à peu près tout entiers à la lutte contre l'incrédulité. Il y a cinquante ans on pouvait nommer des hommes zèlés qui apercevaient partout du rigorisme et du jansénisme ; d'autres qui ne pensaient qu'au rationalisme ou bien au libéralisme; d'autres n'avaient en tête que le traditionalisme pendant que plusieurs n'apercevaient que l'ontologisme ou encore le gallicanisme. Je nommais plus haut l'illustre archevêque de Cambrai et je disais que la polémique de Fénelon fut presque exclusivement dirigée contre le jansénisme

pendant son épiscopat. En effet il est digne de remarque que ce ne fut qu'en 1703, *un an avant la mort de Bossuet*, et à l'âge de 52, ans que Fénelon descendit dans la lice contre le jansénisme. Il y a plus, quand l'archevêque de Paris, Noailles, publia son ordonnance contre le livre de Barcos [1] Fénelon loua cette ordonnance, mais il ne voulut faire aucun acte public, quoiqu'il en fut prié, contre les jansénistes, et voici les raisons qu'il en donna: « J'imiterais avec joie votre bon exemple par une censure conforme à la vôtre, si je ne savais certainement que .... le livre .... n'est point répandu en ce pays, et que la source vient de France. *Je n'aime point à écrire sans nécessité et je veux même ménager les esprits* de cette frontière qui ne sont déjà que trop échauffés. Il faut ce me semble beaucoup supporter des gens qui sont dans quelque excès sur la doctrine quand ils sont d'ailleurs soumis à l'Eglise de bonne foi et qu'ils ne répandent aucun ouvrage qui altère la foi. » [2]

---

1) En 1696.
2) Lettres diverses, N° 35.

Chapitre II.

Caractère de Bossuet. L'équité de sa doctrine.

Le trait essentiel du caractère de Bossuet est la modération. Son attitude vis-à-vis de Louis XIV : opinion de Döllinger, de Freppel. — Le caractère religieux de son âme et de ses études. Sa prudence et sa sagesse. — La modération et l'équité de sa doctrine expliquent son attitude vis-à-vis du jansénisme. Les excès des adversaires de cette hérésie. Bossuet se tient dans le milieu de la vérité, de la justice et de la charité.

I. Une autre explication de la réserve de Bossuet dans l'affaire du jansénisme nous sera donnée par son caractère.

Bossuet était par excellence l'homme *prudent :* on en verra plus bas d'abondantes preuves. Or il n'y a guère d'homme qui n'ait, comme on l'a dit, les défauts de ses qualités. Sans oublier les égards dûs à ce grand homme, — pour lequel je déclare professer, non seulement l'admiration la plus vive, mais une véritable vénération [1] — j'oserai dire que dans certaines circonstances que nous exposerons en leur lieu, il a peut-être écouté trop exclusivement la voix de la prudence.

L'énergie, la fermeté formaient-elles, comme on le pense communément, le fond de son caractère? Pour le prouver on aime raconter un trait qui le peindrait d'après

[1]) Il y a longtemps (en 1883, *Bossuet à Juilly*, p. 23) que j'ai appelé Bossuet « la plus grande lumière qui ait jamais éclairé l'Eglise de France. » Le cardinal Dechamps le regarde comme « le plus grand homme du 17e siècle et peut-être de tous les siècles, » et Hettinger l'égale à S. Augustin.

nature. Un jour Louis XIV lui aurait demandé : « Qu'auriez-vous fait si j'avais pris le parti de M. de Cambrai ? » et Bossuet aurait répondu : « Sire, j'aurais crié cent fois plus haut ! » Malheureusement cette anecdote est aussi dépourvue d'authenticité que de vraisemblance ; et ceux qui au contraire croient trouver en Bossuet, comme base du caractère moral, la condescendance et une certaine flexibilité, me paraissent être plutôt dans le vrai. Les circonstances de la lutte de Fénelon avec Bossuet, lors des affaires du quiétisme, ne permettent pas d'accepter sans l'adoucir et sans en affaiblir les couleurs trop vives, le portrait que l'archevêque de Cambrai trace de son adversaire. [1] Mais les jansénistes eux-mêmes n'en avaient pas une autre idée : *Il n'a pas d'os*, s'écriait Troisville son ami, [2] et Arnauld s'étonnait du silence de Bossuet, de sa réserve pour la défense de personnes dont il devait, disait-il, [3] connaître l'innocence. [4]

En face des abus du gouvernement de Louis XIV on ne retrouve pas en Bossuet le courage qu'on pourrait désirer aujourd'hui. [5] Qu'on lise les lettres écrites au Roi sur les devoirs d'un souverain [6] : on sera, je crois, surpris de la réserve qui y règne. Bossuet sentait cela sans doute, quand il disait de Fénelon à l'occasion du Télémaque : « C'est encore apparemment pour lui « mériter dans le public . . . . l'honneur d'avoir seul le

1) L'injuste exagération de ce portrait nous le fait cacher en note : M. de Meaux, dit Fénelon, aussi *faible* quand il n'est pas le plus fort, qu'il est hautain et implacable quand il se sent appuyé. (Lettre 497, t. IX, p. 573.)

2) *Port-Royal*, t. V, p. 464, note 1.

3) Ce que Sainte-Beuve (ib. p. 463.) appelle le *verumtamen* d'Arnauld sur Bossnet.

4) L'abbé Racine (t. XII, p. 635) dit que M. Arnauld accusait aussi Bossuet de trop de timidité et de trop de réserve à l'égard des jésuites.

5) Cfr. DE MAISTRE, *Eglise gallicane*, l. II. ch. 12.

6) *Lettres diverses*. N° 34.

« courage de dire la vérité. » [1] Aussi quelques-uns ont-ils pensé que Bossuet a peut-être été plus grand par le génie que par le caractère.

Remarquons cependant tout de suite que cette modération de Bossuet ne l'empêchait nullement d'accomplir son devoir quand celui-ci était évident. Ainsi il écrit au duc de Bellefonds que dans l'affaire de Mme de Montespan il a parlé sans songer même qu'il était au monde. [2] Dans celle de Jouarre, il ne craignit pas de s'attirer les plaintes des familles princières. Lors du quiétisme, il sut sacrifier à la vérité, son repos, sa santé, les amitiés les plus précieuses. [3] Mais dans les circonstances difficiles, Bossuet sentait le besoin d'une force spéciale. Il écrivait à Bellefonds *qu'il faudrait être un Ambroise.* [4] Un jour qu'il se recommandait aux prières d'une supérieure de communauté, [5] et que celle-ci lui répondait : « Que demanderai-je ? » Bossuet dit : « Que je n'aie point de complaisance pour le monde. » [6]

Avec ce caractère de douceur et de condescendance, Bossuet put parfois se faire illusion, et, sans s'en rendre compte apparemment, prendre peut-être, dans l'une ou

1) *Journal* de LE DIEU, I, p. 14.

2) *Lettres diverses*, N° 32.

3) Cfr. 2e avertissement de la Sœur Cornuau, alinéa 20 et dans les lettres de Bossuet à la même le N° 140.

4) Citons ce touchant passage en entier : « Priez Dieu pour moi, je vous en conjure, et priez-le qu'il me délivre du plus grand poids dont un homme puisse être chargé... (la vie à la cour). Il faudrait être comme un saint Ambroise, un vrai homme de Dieu, un homme de l'autre vie, où tout parlât, dont tous les mots fussent des oracles du Saint-Esprit, dont toute la conduite fût céleste. Dieu choisit ce qui n'est pas pour détruire ce qui est : mais il faut donc n'être pas; c'est-à-dire n'être rien du tout à ses yeux, vide de soi-même et plein de Dieu. Priez, je vous en conjure.... » Lettre sans date.

5) C'était Madame de Noéford. LE DIEU, *Mémoires*, p. 119.

6) Tant il craignait, ajoute Le Dieu, la tentation d'altérer la parole de Dieu qu'il se sentait chargé, comme S. Paul, de prêcher avec une entière sincérité.

l'autre circonstance, pour des raisons de prudence, une réserve et un silence inspirés par la nature. Mais encore une fois, jamais quand le devoir était clair, évident.

Ainsi quelques-uns [1] ont cru un moment d'illusion de sagesse humaine dans la célèbre affaire de Madame de Montespan, en 1675. [2] Mais il suffit de relire attentivement les détails de la chose, racontés amplement par Bausset, [3] pour s'apercevoir que Madame de Caylus [4] et Madame de Sévigné, [5] peut-être aussi Madame de Maintenon, [6] se sont trompées à ce sujet. J'estime qu'un examen attentif de la conduite du grand évèque en cette circonstance fera accepter sans réserve ce jugement de Döllinger [7] : « Quelque difficile que fût la situation de Bossuet à la cour en face d'un roi absolu . . . l'évèque remplit toujours son devoir. Il ne ménagea au roi aucun avertissement dans ses lettres ou ses discours. Il l'ébranla dans ses relations adultères avec Madame de Montespan; il parvint à le séparer de sa maîtresse, et les lettres qu'il écrivit dans cette circonstance sont d'une énergie merveilleuse et d'un ton digne de S. Ambroise » [8]

[1]) Rohrbacher est ici absolument inconvenant, et le P. Caillaud proteste avec raison contre les GROSSIÈRES INJURES adressées par cet auteur au grand évêque. (*Biogr. cath.* VIII, p. 176).

[2]) C'est bien la vraie date, que donne la lettre de Bossuet à Louis XIV du 20 juillet de cette année. Déjà précédemment Bossuet avait fait d'énergiques efforts pour éloigner de Versailles Mme de Montespan. « Le curé de Bourbon, où elle allait tous les ans, ne voulut pas lui donner l'absolution sous prétexte qu'elle scandalisait toute la France. Elle se plaignit à Louis XIV qui porta ses griefs au tribunal de Bossuet ; Bossuet dit que le prêtre méritait un évêché. » (ARS. HOUSSAYE, *Melle de la Vallière et Mme de Montespan*, p. 263.)

[3]) Livre V^e, § VIII à X. Cfr. aussi l'ouvrage tout récent de l'abbé BELLON, *Bossuet directeur de conscience.* Chapitre II, et *passim.*

[4]) Qui du reste n'était pas encore à la cour à ce moment-là et n'écrivit ses *Souvenirs* que fort longtemps après. PÉTITOT, IIe série, tome 66, p. 387.

[5]) *Œuvres* (édit. Montmerqué) III, p. 317.

[6]) Lettre à Madame de S. Géran, citée dans BAUSSET, l. V, N° 10.

[7]) Dans *Wetzer et Welte*, loc. cit.

[8]) A propos du *Melle de la Vallière* de M. l'abbé PAUTHE, Mgr Perraud a écrit à l'auteur : « Vous avez victorieusement vengé Bossuet de l'accusation très injustement formulée contre lui par quelques auteurs d'avoir été timide

Ce jugement du grand historien allemand est aussi celui de Mgr Freppel : « Tandis que de nos jours, où l'on veut raisonner de tout sans se croire obligé de rien lire, . . . on a osé répéter bien haut que Bossuet a fléchi devant Louis XIV ; je trouve que ses contemporains ont été unanimes à reconnaître et à admirer son attitude évangélique en face du Roi. . . . A moins de le prendre sur le ton de l'injure. . . on ne peut rien dire de plus fort à un roi du haut de la chaire . . . Jamais d'emportement ni d'irritation ; pas de ce zèle chagrin et amer qui trahit l'homme dans le ministre de Dieu ; rien d'âpre et de violent : toujours le calme dans la force, partout la vigueur apostolique tempérée par la douceur. J'aime et j'admire bien des choses dans Bossuet, mais il n'en est aucune qui me paraisse plus digne d'attention que son attitude évangélique devant Louis XIV. » [1])

jusqu'à la prévarication devant les désordres qui devaient être d'un si funeste exemple pour le pays. Vous avez montré, au contraire, par les témoignages les plus péremptoires que le courage de Bossuet à prêcher l'austérité de la morale chrétienne en face de Louis XIV avait égalé son génie oratoire et que dans les circonstances les plus décisives, il avait pu paraître d'une hardiesse presque téméraire. . . » Cfr. aussi Crouslé, op. cit., I, p. 328, note 65 sur la différence d'attitude de Bossuet et de Fénelon vis à-vis de Louis XIV.

[1]) Op. cit., II p. 80 et seq. — Le P. de la Broise tantôt accuse Bossuet tantôt l'abandonne. Voici le passage : « Il arrive parfois qu'on apprécie assez mal le personnage que faisait Bossuet auprès du grand roi. Le ministre Jurieu a été le premier peut-être à le traiter « d'évêque de cour » ; mais le mot a été répété depuis. A vrai dire Bossuet s'est montré courtisan d'une manière plus au moins consciente, en 1682. (*Et en note* : Dans toute cette affaire de la *Déclaration*, il eut pour le roi une complaisance excessive. *Et l'auteur ajoute en semblant se contredire* : Il ne faudrait pas croire cependant que pour faire sa cour, il ait inventé et proposé alors une doctrine de circonstance : il avait les idées gallicanes avant 1682.) Mais ce n'est pas là le rôle qu'il joue habituellement, ni surtout celui qu'il prétendait jouer. Il se représentait bien plutôt à lui-même comme un ministre du ciel près des grands de la terre ; et il sut à l'occasion, par sa parole et par ses actes, remplir cette mission de prophète et d'homme de Dieu. Qu'on se rappelle les deux lettres de 1675 à Louis XIV, et l'*Instruction au roi* écrite à la même époque ; et pour compléter l'effet de ces lettres, qu'on se représente Bossuet venant au-devant de Louis XIV à son retour de l'armée et se présentant tout à coup à lui pour le supplier de ne pas revoir Madame de Montespan : on verra dans Bossuet bien autre chose qu'un « évêque de cour », bien autre chose même qu'un écri-

Mais pour en revenir à notre question, dans les affaires du jansénisme. Bossuet a-t-il été trop réservé et s'est-il fait quelques illusions ? C'est ce qu'il serait difficile d'établir. En tout cas il est sûr qu'il n'a pas sciemment favorisé le parti. Reste à savoir, et ici les deux opinions sont soutenables, si dans ces circonstances difficiles, l'*idéal du docteur* demandait plus de sévérité, ou si, au contraire, la modération de Bossuet ne fut pas utile, plus pratique, plus féconde en résultats.

II. Poursuivons notre étude sur la caractère de Bossuet, et après l'avoir examiné au point de vue naturel, considérons en second lieu le caractère *religieux* de son âme et de ses études : on ne saurait douter de l'influence du caractère de l'âme sur la direction des idées religieuses. Bossuet avait une âme élevée, profondément religieuse ; une âme où dominait l'idée du divin, de l'infini. Il devait donc être plus frappé des droits de Dieu, du besoin de les sauvegarder, que des droits de la liberté humaine ; plus préoccupé de la nécessité de combattre les erreurs contre la plénitude des droits et de l'action de Dieu que celles contre les droits de la créature.

Les études de Bossuet l'avaient confirmé dans ces tendances religieuses. Celui qui a eu le bonheur d'étudier beaucoup les écrits de ce grand homme, a dû voir que sa constante étude a été celle de la *religion elle-même*. Les sciences profanes, il n'en faisait pas grand cas. La forme poétique de son siècle lui semblait indigne d'un

vain qui sait au besoin citer la Bible : il paraîtra lui-même un personnage biblique, un envoyé de Dieu, un Samuel placé près du trône pour reprendre Saül ou encourager David. Et assurément le dernier juge d'Israel n'aurait pas désavoué cette fière parole de l'évêque : « J'ai un second, le roi. Humble sujet partout ailleurs, dans la religion j'ose dire que le prince ne va que le second. » *Bossuet et la Bible*, p. 214.

chrétien. Epris des beautés supérieures de la foi, disciple des Pères et surtout de Tertullien, de S. Augustin, de S. Bernard et de S. Thomas, il a principalement médité l'économie de la religion. Bossuet voit Dieu en tout, et ne considère les choses humaines que du point de vue divin. Il a la science suréminente de Jésus-Christ et de la grâce méritée par le sang du Rédempteur. Voyez comme ces sentiments éclatent dans l'*Histoire universelle*, dans les *Elévations* et les *Méditations*, dans les *Lettres spirituelles*, dans le *Traité de la concupiscence*, dans les *Sermons*, — essais magnifiques de son génie qui laissent entrevoir quels trésors renfermait cette grande âme. Le vrai théologien les étudiera sans cesse.

On remarquera en second lieu que l'âme de Bossuet n'a pas seulement été éminemment *religieuse*: elle est chrétienne, *essentiellement chrétienne*. Les plaies du péché d'origine, le besoin de Jésus-Christ, la nécessité de la grâce, la sainteté de la morale évangélique, la foi, l'autorité de l'Ecriture et des S. Pères, voilà les vérités qui occupent ce beau génie. Ne nous étonnons-nous pas s'il jette le cri d'alarme dès qu'il lui semble qu'on touche à ces vérités. A ce point de vue on comprendra et ses écrits contre R. Simon, et ses fortes paroles en présence du quiétisme [1], et son zèle contre les nouveautés théogiques de Malebranche sur la grâce, et sa dénonciation des idées trop humaines de Sfondrat, et sa douleur à la vue des aberrations de plusieurs casuistes sur la morale et de l'affaiblissement des vérités sur la grâce de N.-S.[2], et son opposition à l'admiration excessive des idées reli-

[1] Cfr. Bausset, *Histoire de Bossuet* l. 10, N° 6, al. 19. - Wetzer et Welte, art. Bossuet, p. 218, colonne 2.

[2] *Journal de Le Dieu*, I, p. 106.

gieuses de la Chine. [1] Tout cela paraît peu de chose à beaucoup de modernes, mais Bossuet le jugeait d'une suprême importance. Tout s'explique par cette belle parole de ce grand homme : *Plus je me souviens d'être chrétien, puis je me sens éloigné de ces idées.* [2] Bossuet voyait mieux que bien d'autres la liaison étroite de toutes ces choses avec les principes fondamentaux du christianisme. Il pensait que le jansénisme n'était qu'un excès de surnaturalisme, comme récemment le fidéisme. Il jugeait que cet excès devait naturellement tomber, et beaucoup d'esprits sages sont convaincus que si le jansénisme s'est tant développé c'est que des circonstances malheureuses ont contribué à attirer l'intérèt sur lui et à en faire un parti dans l'Eglise et dans l'Etat. Mais dans les choses énumérées plus haut et qui nous semblent, à nous modernes, parfois peu dignes de la polémique de Bossuet, le grand évèque voyait leurs rapports avec le naturalisme et le rationalisme naissants. Il savait combien ces erreurs sont naturelles à l'homme. Il tremblait dès qu'il entrevoyait même l'ombre du philosophisme et du déisme. Voilà ce qui explique d'une part son silence, de l'autre son ardeur.

Et M. Gillet ajoute : « De nos jours sur un autre terrain n'avons-nous pas vu quelque chose d'analogue? l'illustre philosophe de Bonald, le comte de Maistre, sans partager les erreurs de Lamennais, ne crurent pas d'abord y voir un péril digne d'exciter beaucoup leur zèle, tant ils étaient frappés du péril plus grand et plus redoutable de l'exagération des droits de la raison au détriment de la foi. »

1) Bausset, l. c.
2) *Lettres diverses*, N° 139.

III. La prudence et la sagesse de Bossuet, la modération et l'*équité*, si l'on peut parler ainsi, de sa doctrine, expliquent aussi son attitude vis-à-vis du jansénisme.

Peut-être Bossuet a-t-il eu quelquefois, nous l'avons déjà marqué, les *illusions de la prudence*. On a, avons-nous dit aussi, quelquefois les défauts de ses qualités: il faudrait être moins sévère à son égard, quand on l'est si peu envers bien des hommes qui ont les *illusions de l'imprudence*! Quoiqu'il en soit, Bossuet était, par tempérament, sage, prudent, modéré. Il savait qu'il y a un temps de se taire comme un temps pour parler [1]; il savait que l'amour de la paix et des âmes impose souvent le silence et la réserve aux élans du zèle. Bossuet crut que la sagesse conseillait de croire à la Paix de Clément IX, de ne pas jeter le cri d'alarme pour le moindre écrit contraire aux principes. [2] Il crut qu'en parlant sans cesse du jansénisme on irritait les esprits pour les porter à de nouveaux excès. [3] N'est-on pas en droit de supposer que la secte aurait eu peu de chances de succès et se serait beaucoup moins développée sans les imprudences de la polémique et si l'on s'était tenu dans la vérité sans l'exagérer en rien? Ce qui est certain c'est qu'il faut de la prudence, et qu'il ne faut pas la porter trop loin. Bossuet a-t-il péché ici par excès? qui osera le décider? [4]

1) Eccles.

2) On se rappelle la phrase du P. La Rue : « Quelque tempérament que *sa prudence et sa douceur* lui eussent toujours fait garder pour réprimer l'erreur en conciliant les esprits. . . . » loc. cit.

3) On a vu que Fenélon pensait de même au commencement de son épiscopat. Cfr. un auteur non suspect : GEORGEL, ex-jés., *Mémoires* I, p. 47.

4) N'a-t-on pas vu récemment des ecclésiastiques blâmer le silence et la conduite des jésuites français dans les discussions sur le libéralisme et les doctrines romaines. M. Jules Morel n'a-t-il pas eu l'air de voir là de l'habileté, de la politique? (Cfr. *Incartades libérales*, p. 388, 412, 417, 423. — Un professeur de

De plus Bossuet avait la modération et l'*équité* de la doctrine. Je m'explique. Il était affligé de voir les défauts qui déparaient la polémique contre les jansénistes. Il voyait que souvent on exigeait d'eux plus que ce que l'Eglise exigeait, ou bien que l'on interdisait ce que l'Eglise n'interdisait pas. [1] Ici on exigeait la foi divine sur le fait; là on interdisait, ou du moins l'on tenait pour suspecte l'idée contraire à la possibilité *absolue* et sous tous les rapports de l'état de pure nature, les preuves du péché originel par l'étude de l'homme, la nécessité de la charité initiale jointe à l'attrition. Bossuet voyait que souvent on ne combattait l'hérésie qu'en se jetant dans l'extrémité opposée : ici c'était un laxisme moral inquiétant, là une sorte de laxisme dogmatique encore plus dangereux; on exagérait les forces naturelles de l'homme après la chute et sans la grâce; on affaiblissait la doctrine de la grâce, malgré le décret d'Aquaviva et la censure de 1700. [2]

Bossuet voyait de quel ton plusieurs parlaient de S. Augustin, et qu'en poursuivant le jansénisme, ils

théologie dit un jour devant Mgr. de Blois (Pallu du Parc) : *Dans ces questions-là, les jésuites font de la prudence,* et l'évêque lui répondit : On fait très bien d'être prudent, c'est une grande vertu que la prudence. M. Bouix (*Traité du Pape*), en prémunissant les jésuites français de nos jours contre les illusions de la modération, la crainte excessive de l'exagération, insinue assez clairement qu'il croit que plusieurs dans ces temps-ci, n'ont pas évité cet écueil. (Note de M. Gillet.)

1) Cfr. le passage de Mgr Freppel cité plus haut. Ajoutons encore ces paroles du savant évêque d'Angers : «Je sais qu'il se trouvera toujours certains gens qui sous prétexte d'ardeur pour la vérité, traiteront cette indulgence de faiblesse. Mais pour peu qu'on veuille réfléchir au caractère que tracent à la polémique chrétienne les préceptes de l'Evangile et les exemples des Saints-Pères, on reconnaîtra sans peine que rien ne nuit plus au triomphe d'une bonne cause que ce zèle aveugle qui enveloppe la personne et les doctrines dans une haine commune, que la vérité a d'autant plus de prise sur l'erreur qu'elle sait se contenir dans la modération de sa force et qu'enfin la justice n'accomplit tous ses devoirs que lorsque la charité conserve tous ses droits.» Op. cit., II, p. 261.

2) Cfr. *Journal de Le Dieu*, I, passim.

en voulaient à l'ancienne doctrine. Aussi s'était-il élevé contre ces excès en prêtant sa plume à Noailles pour rédiger la 2e partie de son ordonnance contre Barcos. Il revint sur cela dans son *Avertissement sur les Réflexions morales.* [1]) Il s'exprima énergiquement sur ce point dans la lettre sur le quiétisme. Dans sa lettre de 27 février 1701 à l'évêque de Luçon, si zélé contre le jansénisme, il l'avertit que *souvent la censure d'une erreur induit à une autre, si l'on ne sait tenir la balance droite.* [2])

Il voyait avec douleur que plusieurs semblaient ne songer qu'à *une* hérésie sans assez s'inquiéter des autres erreurs. C'est pourquoi, lors de l'assemblée de 1700, dans ses paroles du 21 mai et du 26 août il insista sur la nécessité de combattre également les excès opposés [3]) et déjà dans le *discours de l'unité*, il s'écriait : « Marchons dans les anciennes mœurs, comme nous voulons marcher dans l'ancienne foi. » Il est remarquable que le P. La Rue, jésuite, lui en fait un titre de gloire : « Egalement ennemi de ceux qui comptent pour rien le relâchement dans la foi et de ceux qui, trop fiers de la fermeté de leur foi, au lieu d'élever sur ce fondement l'édifice d'or, d'argent et de pierres précieuses, ne craignent point d'y employer le foin et la paille . . . juge éclairé, ce n'était point par prévention . . . mais sur des principes certains qu'il condamnait les maximes trop indulgentes. » [4])

Il s'affligeait de voir que la polémique des adversaires du jansénisme prenait plus d'une fois les allures d'un *parti* ; de voir qu'on attaquait sans cesse le tho-

1) § 2, dernier alinéa.
2) Loc. cit.
3) Bausset. l. c.
4) Loc. cit.

misme, l'augustinianisme, pour élever sur leurs ruines le molinisme. Il s'affligeait de laisser planer si facilement le soupçon d'hétérodoxie ou de fâcheuses tendances. Il craignait qu'en tout cela il n'y eu de l'homme et des intérêts particuliers, couverts, par illusion, du voile de l'intérêt de l'Eglise. Il craignait qu'on se fit une religion de son parti, pour employer ici une parole célèbre. Or Bossuet n'était pas seul à juger de la sorte. Qu'on lise les Mémoires de Mme de Motteville, on verra qu'Anne d'Autriche elle-même, si zélée contre la secte, si favorable aux jésuites, s'étonnait de tant de zèle contre Jansénius et de ces excès des casuistes trop patiemment supportés. Melle de Montpensier, dans ses *Mémoires*, fait également connaître les impressions du public; Fénelon lui-même écrivait à Noailles le 8 Sept. 1690 : « Si ces gens là (les jansénistes) étaient modérés, ils devraient être bien contents de tout ce que vous dites, suivant la tradition, sur l'autorité des derniers ouvrages de S. Augustin, sur la grâce efficace, sur l'amour de Dieu, et sur l'*injustice des esprits inquiets qui accusent témérairement d'erreur les personnes les plus catholiques.* »[1]) Le saint abbé de Rancé, le grand réformateur de la Trappe, écrivait : « Comme ils ne sauraient attaquer mes mœurs, ils attaquent ma foi : ... mes maximes sont exactes, les leurs sont relâchées ... voilà mon crime, cela suffit. Il faut m'opprimer et me détruire. »[2])

Cette impression à la vue de la polémique contre le jansénisme arrêtait Bossuet. Il craignait d'*autoriser* les défauts de cette polémique en attaquant les jansénistes

1) Cfr. encore Lettre 21e au duc de Beauvilliers, t. I, p. 81.
2) Cité par d'AVRIGNY, 27 oct. 1700.

sans blâmer ces défauts, sans se tenir dans le *milieu* de la vérité, de la justice et de la charité.

Il aurait mieux valu faire ces deux choses, combattre à la fois les excès opposés. Mais il a désespéré d'y réussir. On voit qu'il désespérait de ramener les jansénistes; il le disait à l'abbé Le Dieu en expliquant son silence à l'égard d'Arnauld. [1]) Il aura pareillement désespéré d'éclairer et de persuader leurs adversaires les plus ardents. Il se sera dit avec raison que les hommes prévenus n'écoutent rien, qu'il ne ferait que se rendre suspect, pour se mettre dans l'impossibilité de servir l'Eglise. Il pouvait se dire : Je n'ai pas réussi quand j'ai voulu parler; et qui osera dire qu'il a eu complètement tort en agissant ainsi?

« Qu'on remarque, termine M. Gillet, [2]) ce qui s'est passé de nos jours : les purs attritionnaires ont levé la tête, le molinisme a reparu, même sans les modifications imposées par Aquaviva. On a soutenu sur le *facienti quod in se est* la doctrine condamnée par l'assemblée de 1700. Rohrbacher [3]) et d'autres parlent sur l'état de pure nature, la nécessité de la grâce pour toute œuvre même naturelle, le caractère des actions des infidèles, comme si rien n'avait été éclairci depuis deux siècles. Combien de nos docteurs improvisés traiteraient de jansénisme ou d'opinion ayant des tendances jansénistes la doctrine calme et modérée que j'ai exposée dans mon

1) *Journal de Le Dieu*, I, p. 284.

2) Je le cite toujours textuellement dans ses allusions *modernes* : c'est en effet de l'histoire contemporaine plus pour lui que pour moi.

3) *Traité de la nature et de la grâce.*

Traité de la Grâce [1] et mon *Traité de Dieu créateur* [2]? Médite-t-on la bulle *Auctorem fidei*? ... Rappellons-nous quelle passion, quel déni de justice dans les journaux à l'occasion de la question de l'infaillibilité! combien d'entre nous ont éprouvé ces angoisses! Après bien des réflexions et des prières, souvent je finis par ces paroles: *Ubi auditus non est, non effundas sermonem.*» [3]

---

1) N° 208, 470, 511. Ces mss. sont, comme je l'ai dit, conservés à S. Sulpice. Le *Traité de la Grâce* me semble être le chef-d'œuvre de M. Gillet et celui de ses nombreux travaux théologiques qui a le plus de profondeur et le plus d'originalité. J'ai pu, grâce à l'amitié que le vénérable M. Icard voulait bien me témoigner, le garder longtemps par devers moi et l'étudier à fond.

2) N° 651, 905.

3) Eccli. 32, 6.

CHAPITRE III.

Application de ces explications au détail de la conduite de Bossuet.

La lutte de Bossuet contre le laxisme, le quiétisme. — La lettre au Maréchal de Bellefonds. — L'assemblée de 1700 et l'affaire du *Cas de conscience.* — La *Version de Mons* et l'édition de S. Augustin des Bénédictins. — L'*Instruction contre le livre de Barcos.*

Si maintenant l'on applique ces diverses explications au détail de la conduite de Bossuet, on demeurera convaincu, me semble-t-il, que s'il a peut-être poussé parfois la réserve plus loin que ne le demandait l'*idéal du docteur*, du moins il n'a certainement point favorisé le jansénisme.

I. S'il s'élève contre le laxisme c'est que, quoi qu'en dise Joseph de Maistre, [1] le laxisme avait des défenseurs. C'est que les Protestants nous en faisaient un reproche. [2] C'est qu'il était à craindre que certains défenseurs des propositions condamnées sur cette matière par l'Inquisition ne prétendissent que cette condamnation n'obligeait pas en France.

1) *Eglise gallicane*, l. 2, c. 11.
2) Voir le 2e *Avertissement de Bossuet aux Protestants*, N° 20.

Si Bossuet a mis une trop grande ardeur dans l'affaire du quiétisme, les faits ne le justifient-ils pas? Ne commença-t-il pas par refuser de s'occuper de cette question? [1] N'y apporta-t-il pas d'abord de grands ménagements, car ce n'est qu'après le refus de Fénelon d'examiner de concert le livre des *Maximes*, que Bossuet crut devoir dire au public, par une déclaration solennelle, que la doctrine des *Maximes* n'était pas conforme à la sienne et à celle de Noailles, dans les conférences d'Issy, comme Fénelon l'avait annoncé dans sa préface. Il fallait bien agir ainsi, pour désabuser le public trompé par l'affirmation de Fénelon. [2] La lutte une fois engagée entre ces deux grands hommes, elle devait naturellement devenir ce qu'elle a été, longue, interminable. Du reste le cardinal de Bausset [3] lui-même, malgré sa prévention contre Bossuet, a très bien indiqué comment certaines idées des *Maximes* pouvaient détourner du christianisme réel et ne pas être sans quelque affinité avec le déisme que Bossuet voyait naître. [4]

Nous avons vu précédemment [5] comment Bossuet voyait tout le péril de certaines idées humaines de Sfondrate. Quant à Marie d'Agréda, il n'a écrit que quelques

1) *Relation sur le quiétisme*, 2e section.

2) Bausset, *Histoire de Bossuet*, l. 10, N° 13 vers la fin. Cfr. sur cette question le beau livre de M. Crouslé.

3) *Histoire de Bossuet*. l. 10, N° 6. : « Une religion qui se bornerait à ne contempler Dieu que sous le rapport de sa *toute perfection* sans l'invoquer sous le rapport de sa *toute bonté*, ne serait plus le christianisme; ce ne serait même pas une religion, ce ne serait qu'une sorte de *platonisme théologique*, inintelligible et indéfinissable jusque dans ses premières notions, puisqu'il est impossible de comprendre la *souveraine perfection* sans y faire entrer la *souveraine bonté*. »

4) Ici comme en d'autres circonstances Bossuet eut « le coup d'œil sévère, qui lui faisait découvrir, dans les opinions philosophiques ou religieuses d'hommes de son temps, le venin caché, et caché même parfois aux auteurs mêmes. » Rébelliau, Op. cit. p. 105.

5) P. 52.

pages sur son livre. [1] S'il a été trop dur, n'est-il pas dans le vrai en signalant le péril de ces livres-là ?

II. Pour bien juger sa lettre au Maréchal de Bellefonds [2] il faudrait mieux connaître les circonstances dans lesquelles elle a été écrite. Bossuet craignait sans doute que la publication indiscrète de sa lettre n'éloignât des hommes qu'il espérait ramener ? Quoi qu'il en soit, il finit par ces paroles qui sont à peser : « J'ai appris de l'Apôtre à ne point trahir la vérité, et aussi à ne point donner d'*occasion de troubles à ceux qui en cherchent.* »

III. Dans l'assemblée du clergé de 1700, Bossuet ne fit que consentir au retranchement d'une des propositions jansséniennes, et il espéra quelque temps la faire rétablir. [3] Il ne céda que pour ne pas compromettre le *bien* de la censure en voulant absolument le *mieux* qu'il était difficile, sinon impossible, d'obtenir. [4] Le P. Lallemant était très zélé contre le jansénisme et cependant dans deux lettres [5] on le voit ne pas blâmer une mesure analogue pour la réception de la Bulle *Unigenitus.*

Dans l'affaire du *Cas de conscience,* Bossuet crut qu'il suffisait d'avoir amené les docteurs signataires à se rétracter, et d'avoir fait faire à Noailles un mandement qui proscrivait le simple silence respectueux. [6] Qui osera

[1] IX, p. 616, éd. Guillaume.

[2] *Lettres diverses,* N° 52. Freppel fait remarquer à propos de cette lettre « l'esprit de modération qui retient Bossuet sur la limite du devoir et de la vérité . . . voilà, ajoute-t-il, ce bon sens admirable, également éloigné, et des molles complaisances qui énervent la vérité, et du zèle intempestif qui la compromet. » *Op. cit.* II, p. 258.

[3] *Journal de Le Dieu,* I, p. 110. Cfr. plus haut, p. 32.

[4] Ibid. 130, 97, 91, 101. Cfr. plus haut, p. 34.

[5] Insérées dans les *Lettres diverses de Fénelon,* 363 et 368.

[6] *Journal de Le Dieu,* I, 396 434, 441, 444. — Le P. La Rue, jés. (dans l'*oraison funèbre,* 3e partie) le loue de la force avec laquelle il appuya la censure du *grand cardinal* qui fit retourner sur l'erreur même l'orage qui semblait menacer la vérité. Voir plus haut, p. 35.

dire qu'il devait faire davantage, en présence de son métropolitain déjà bien embarrassé dans cette affaire, et quand il était lui-même à la veille de sa mort? Si telle était et pouvait être sa conviction, pourquoi n'aurait-il pas blâmé ceux qui n'avaient fait des mandements que pour *complaire aux jésuites.* [1] La conversation des Sorbonnistes [2] montre seulement que tous ne comprenaient pas les motifs de la réserve de Bossuet. [3]

IV. Pour ce qui est de la *Version* de Mons, dont la condamnation, d'après Bossuet, n'avait pas force de loi en France, [4] et où il paraissait si peu voir rien d'erroné [5] qu'il se prêta même à travailler à une nouvelle édition, [6] observons ceci : il est incontestable que dans les usages de France, à cette époque, [7] la condamnation de ce livre telle qu'elle fut faite à Rome et sans les formalités ordinaires pour sa publication, n'obligeait pas canoniquement. [8] Soutenir cette opinion, ce n'est pas qu'on le remarque, prétendre que ces usages gallicans

1) *Journal de Le Dieu*, I, p. 70.

2) Cfr. la pièce insérée après la lettre 379 de Fénelon sur le quiétisme.

3) « De même dans ces temps derniers beaucoup se sont étonnés de la réserve et du silence des jésuites, pendant très longtemps, au milieu des discussions agitées en France sur le libéralisme religieux, et même de certaines avances qui ont paru des faiblesses. M. Jules Morel écrivait (*Monde*, 30 oct. 1865) à propos du P. Félix à Malines : « Nous ne sommes pas initiés à ces mystères de pondération, pas plus que nous n'avons la clé de la concordance des deux Revues que les jésuites publient en Italie et en France ; mais nous pouvons affirmer que le P. Toulemont a parfaitement suivi le mot d'ordre de son confrère de Paris dans l'article tardif, bref, partial et pédant qu'il a donné sur l'œuvre de Mgr Pie. » Note de M. Gillet.

4) *Lettres diverses.* N° 29.

5) Ibid.

6) BAUSSET, Vie de Bossuet, l. 2, N° 26.

7) Maynard lui-même convient que, à cette époque du moins, *Index non viget in Gallia. (Provinciales*, I, p. 269, note 1.*)*

8) Le saint archidiacre d'Evreux, M. Boudon, si opposé au jansénisme, parle sur les condamnations de l'*Index* dans le même sens. (Lettres, t. 2, p. 163, lettre 175.) Voici ses paroles : « Il est sûr que ces décrets n'obligent pas en France, parce qu'ils n'y sont pas reçus ; cependant ils demandent du respect. » D'AVRIGNY suppose les mêmes principes, 30 août 1622, 5 nov. 1621.

fussent bons : l'esprit d'obéissance et de respect devaient même faire regarder toujours une condamnation de ce genre comme étant du plus grand poids en fait de doctrine. Remarquons en second lieu que le jugement de Bossuet sur la *Version de Mons* est énoncé d'une manière sommaire, trop sommaire même, comme cela a lieu très souvent dans une lettre écrite rapidement à un ami. Il reste toujours vrai que Rome ne peut goûter les traductions en langue vulgaire sans notes explicatives des passages qui peuvent troubler les simples fidèles [1]. Bossuet ne pouvait qu'admirer la sagesse de cette manière de voir de Rome. A-t-on eu tort malgré cela et pour ne pas éloigner les protestants, de répandre, comme le rapporte Bossuet, [2] plus de cent mille exemplaires du Nouveau-Testament ? [3] *Vellem audire doctiores.* [4] Il est vrai encore que pour une traduction destinée aux simples fidèles, la *Version de Mons* présentait deux graves défauts signalés par Rome : le *premier* de n'être pas conforme à la Vulgate, la version *authentique*, [5] de suivre souvent le grec et même sans en avertir ; le *second*, de présenter des sens propres à nuire aux fidèles. [6] Autre chose est d'expliquer la *différence* du grec, comme Bossuet le fait dans les *Elévations*, [7] et autre chose de donner cette nouvelle traduction sans explication. Bos-

1) Et en cela ne témoigne-t-elle pas d'un bien plus grand respect pour les Saints Livres que les Protestants qui les font lire inconsidérément ?

2) IX, 20, édit. Guillaume.

3) De la traduction du P. Amelote.

4) Fénelon demandait aussi de ces traductions. (*Correspondance*, t. I, lettre 2, 3).

5) On sait dans quel sens est pris ce mot.

6) Voir d'Avrigny, 22 nov. 1667 et la Bulle *Unigenitus*. — Par ex., la traduction de S. Luc, II, 14 : Paix aux hommes *chéris de Dieu*, pouvait troubler les fidèles accoutumés à l'ancienne traduction : *aux hommes de bonne volonté*. Elle devait de plus donner à bien des lecteurs cette idée funeste que la paix annoncée par les Anges n'était que pour les élus, *les chéris de Dieu*.

7) XVI, 9.

suet ne pouvait pas ne pas voir ces choses : ses paroles trop brèves ont donc besoin d'explication. Enfin, en travaillant à la révision de la *Version de Mons*, Bossuet devait y faire bien des corrections. [1]

Venons à la défense de l'*édition de S. Augustin* des Bénédictins. Plusieurs catholiques étaient mécontents de cette édition, Fénelon notamment. [2] Bossuet au contraire donna à Mabillon quelques conseils pour la répondre aux attaques des détracteurs des bénédictins. [3] Il aurait même dit à Le Dieu [4] qu'il n'avait point donné à Mabillon le conseil d'abandonner les notes de cette édition, comme le savant bénédictin l'avait fait.

Remarquons d'abord que la défense incriminée est de Mabillon lui-même, dont Fénelon écrivait au P. Lami qu'il « était vénérable par sa piété, sa douceur et sa grande érudition. » [5] Remarquons aussi que le pamphlet publié contre cette édition fut mis à l'Index à Rome ; [6] que Bossuet aura été frappé des excès de ces attaques et des périls qu'ils pouvaient faire courir à la vraie doctrine. Remarquons enfin que les Bénédictins avait retranché de leur édition l'analyse faite par Arnauld et blâmée par Fénelon, [7] et que Bossuet n'approuvait pas cette pièce. [8] Fénelon lui-même reconnaît qu'il y avait dans la préface incriminée bien des choses louables et

1) *Mémoires de Le Dieu*, p. 125. Le P. de la Broise en convient, art. cit. p. 555. Cfr. dans le *Bossuet et la Bible* du même auteur, p 23 et seq.
2) Tome XV, p. 88 et seq.
3) Dans la *Préface générale* du tome IIe. Cfr LE DIEU, *Journal*, I, 157, 446.
4) Ibid. 146.
5) Lettre du 1 janvier 1708.
6) Cfr. REUSCH, *Der Index der verbotenen Bücher*, II, p. 685 et seq.
7) T. V, p. 98.
8) Bossuet fut heureux qu'on n'eut pas imprimé la préface préparée par D. Blampin « laquelle était pleine des principes des jansénistes. » *Journal de Le Dieu*, I, 157. « L'auteur de la préface eut la *faiblesse*, dit un pamphlet janséniste, de condescendre aux désirs du Bossuet. » *Lettre à Mgr l'évêque de Troyes*, p. 7.

qui allaient contre le jansénisme, mais il blâme cependant plus qu'il n'approuve. Bossuet croyait au contraire pouvoir tout expliquer, sans doute en voyant là un ouvrage non populaire, mais destiné aux savants, où l'on parlait le langage de S. Augustin et non celui de l'Ecole; où l'on donnait la *clef des expressions sur une sorte de nécessité en accord avec la grâce*, sur la *grâce de* Jésus-Christ qui est seule efficace . . . etc. . . . [1]) Il est certain que sur tous ces points, Bossuet était catholique; maintenant a-t-il eu tort de prendre la défense de ce langage au 17e siècle? Qu'on se souvienne de la persistance avec laquelle Fénelon et les jésuites ont voulu défendre bien d'autres choses dans les *Maximes*, dans Molina et les Cérémonies chinoises. [2])

V. Venons enfin à la part que prit Bossuet à l'*Instruction pastorale de Noailles* contre le livre de Barcos, dont la publication avait réveillé les disputes sur la grâce. [3]) La doctrine de cette instruction était pure et orthodoxe; aussi Fénelon l'avait approuvée. [4]) Les jansénistes ont donné un mauvais sens aux paroles de cette Instruction, comme ils l'ont fait pour S. Augustin, les

1) Cfr. Gillet, *Traité de la grâce*, Préf. gén. col. 23. Cfr. aussi le § 5 de l'Avertissement de Bossuet sur les *Reflexions morales* — Sur toute cette affaire de l'édition de S. Augustin, cfr. un article de Dom C. Buttler dans la *Downs. Review*, 1893, p. 116—132; et surtout le travail du D. Kukula, Vienne, Tempsky, 1890—1892.

2) Voir la Constitution *Ex quo singulari* de Benoit XIV, § 11. — Sur toute cette affaire, cfr. d'Avrigny, 1699 t. 2, p. 279; D. Cellier, nouvelle éd. IX, p. 846; Fénelon, XV, p. 88 et seq.

3) Bausset, l. 11, N° 13.

Bossuet avoua à l'abbé Le Dieu (*Journal*, 29 7bre 1700) que la 2e partie de l'Instruction pastorale était de lui. Plusieurs jansénistes prétendaient que cette seconde partie leur était favorable (Voir Fénelon, *Corresp.* t. 4. lettre div. 271). Bossuet lui même écrivait à son neveu: « Les jansénistes sont consternés, mais il paraît qu'ils se consolent facilement de la 1re partie par la seconde. » (*Lettre sur le quiétisme* du 17 7bre 1696).

4) « Je ne fis attention qu'au sens catholique que ses paroles recevait *naturellement* et je ne pensai point à un autre sens qu'on leur a donné dans la suite. » Lettre du 27 juin 1712 au P. Letellier.

Pères, l'Ecriture, mais Bossuet n'avait pas en vue ce sens : il ne voulait point, comme on a osé l'écrire, [1] consoler les jansénistes : sa lettre [2] ne suppose rien de pareil. [3] Quel était donc le dessein de Bossuet? il était digne du grand docteur catholique : il voulait établir la doctrine de la grâce contre les *ennemis cachés de la doctrine de S. Augustin.* Il voulait encore faciliter le retour de beaucoup de jansénistes qui s'imaginaient que signer la condamnation de Jansénius c'était abandonner l'ancienne doctrine. Or était-il utile de faire ce que Bossuet a fait? Avant de répondre négativement qu'on lise la lettre de Fénelon citée plus haut, [4] qu'on lise le cardinal de Noailles qui ne craignait pas de dire, en 1698, en répondant aux 4 lettres de Fénelon sur le quiétisme et en parlant de cette instruction pastorale : « Il est pourtant vrai que, condamnant les sentiments outrés de ce livre (de Barcos) je me déclarai, sans biaiser, pour la doctrine de S. Augustin, tant de fois adoptée par le S. Siège. Je connus fort bien que ma conduite ne plairait pas à tout le monde : mais un chrétien, un évêque ne doit consulter que la vérité et sa conscience. » Il disait aussi plus tard ces paroles, rapportées par Fénelon [5] qu'il s'était déterminé à suivre les sentiments de S. Augustin et de S. Thomas, et il ajoutait : « J'ai bien prévu à quoi je m'exposais par ce chemin-là. » Or je ne crois pas que

1) Mais c'est DAVIN, (*Monde* du 31 août 1867) que je ne devrais pas citer.
2) *Lettre* du 17 sept. 1696 *sur le quiétisme.*
3) Le P. Chatel jésuite aurait pu écrire après la publ cation de son livre sur la valeur de la raison : Bien des choses consternent les rationalistes, mais ils se consolent en voyant comme on y réfute le traditionalisme. (Note de M. Gillet.)
4) P. 33, note 3.
5) Examen de la réponse du cardinal de Noailles au Mémoire au Roi, N° 29, t. 4, p. 115.

Fénelon réponde à ces paroles d'une manière assez franche, et en allant au fond des choses.

Il a déjà été suffisamment question [1] de l'opuscule de Bossuet en faveur du livre de Quesnel. Citons seulement, pour terminer ce chapitre, quelques paroles d'un homme non suspect, ce me semble, de partialité pour le jansénisme, le P. Caillaud, de la Miséricorde. Voici ce qu'il répondit aux attaques dirigées à ce sujet par Rohrbacher : « On voit que l'auteur ne sait jamais découvrir le secret de la prudence et n'a pas songé à la position de Bossuet qui avait devant lui dans ce cas... son métropolitain lui-même qu'il cherchait à gagner... à ramener, plutôt qu'à exaspérer et aigrir. [2] » Lafiteau lui-même ne tient pas au fond un autre langage. [3] On est donc en droit de conclure encore une fois, que Bossuet n'a point été janséniste et n'a point favorisé le jansénisme. [4]

---

1) I^e^ partie, ch. 2 Cfr. aussi GILLET, Traité de la grâce, § 154 et seq.

2) *Bibliographie catholique*, t. 8, p. 176.

3) *Hist. de la constitution Unigenitus*, I, p. 70.

4) Quant à ce que Bossuet n'exigeait pas la signature du formulaire, je dirai brièvement : 1° je n'en vois aucune preuve formelle et ne connais personne qui l'ait objecté; seulement on pourrait peut-être l'induire de ce que je cite de Le Dieu. 2° ces signatures étaient exigées ou cessaient de l'être selon les besoins des diocèses et des temps. Ainsi on a exigé autre fois des signatures qu'on n'exige plus. Peut-être l'usage n'en était plus à Meaux quand Bossuet y arriva. Du reste il ne pouvait être suspect sur cela après qu'il avait signé lui-même, comme nous l'avons vu, chaque fois que cela avait été exigé. 3° Le cardinal de Bissy lui-même n'exigea de nouveau le formulaire que 5 ans après sa translation à Meaux.

TROISIÈME PARTIE.

Réponse à quelques objections.

Notre tâche est achevée : nous ne pensons pas qu'il puisse rester dans l'esprit de nos lecteurs le moindre doute au sujet de l'absolue orthodoxie du grand évêque de Meaux.

Quelques objections spécieuses cependant ayant été faites, nous allons les examiner rapidement, en indiquant les éléments des réponses qu'on y pourrait donner, sans nous y arrêter autrement, de peur de lasser nos lecteurs par d'inévitables redites.

Chapitre I.

Doctrines de Bossuet qui semblent être dans le sens du jansénisme.

Sur le fait et le droit. — La surnaturalité des dons de la grâce et de la gloire. — Le libre-arbitre. — La doctrine de Bossuet sur la grâce. — Sur la charité et la cupidité. — Sur la loi mosaïque, sur l'excommunication et sur les persécutions de l'Eglise ; sur la corruption de l'Eglise. — Le rigorisme de Bossuet.

I. On objecte que Bossuet, sur la question du *fait* dans l'affaire du jansénisme, a cru que Clément IX avait

toléré chez les quatre évêques, [1] la distinction du fait et du droit, comme l'exprime sa lettre au maréchal de Bellefonds. [2] On reproche encore à Bossuet de n'avoir pas cru l'Eglise infaillible sur le fait de Jansénius : à la fin même de sa vie quand on lui parla du livre de Fénelon qui établissait l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits doctrinaux, il aurait dit : « L'archevêque de Cambrai est « un esprit extrême, qui outre tout. » [3]

A ces accusations nous répondrons qu'en effet on ne doit pas admettre la tolérance sur la question du droit et du fait. [4] Mais Bossuet voulait qu'on admit le fait d'une adhésion intérieure ; on le voit même dans sa longue lettre aux Religieuses de Port-Royal. [5] Il s'éleva constamment contre cette distinction du fait et du droit : il la condamne dans l'assemblée de 1700 ; il la réprouve dans sa lettre à Fénelon (sous le nom d'un docteur) de 1697. Seulement Bossuet crut que Clément IX avait toléré cette distinction lors de la Paix de 1669. Ce fut chez lui une erreur innocente causée par ce qu'il y avait d'embrouillé dans la connaissance de plusieurs points relatifs à cette affaire. [6] Je ne dirai pas, avec l'éditeur de la Correspondance de Fénelon, [7] que la vérité n'a été bien connue en France que depuis la publication de

1) Lors de la Paix de l'Eglise. Cfr. PICOT, Introduction, I, p. 46.

2) Lettres diverses, 52.

3) Journal de LE DIEU, II, p. 89.

4) Voir la Bulle *Auctoremfidei*, prop. 13 et GILLET, *Tr. de la Grâce*, N° 146.

5) Loc. cit.

6) Aujourd'hui encore qui saurait la tirer au clair? « On conçoit, dit à ce propos Freppel, op. cit. II, 260, qu'avec des dispositions tout ensemble si fermes et si pacifiques, Bossuet ait déploré vivement les tristes divisions que le jansénisme avait fait naître dans l'église de France. Aussi salua-t-il avec joie la Paix de Clément IX dont la mansuétude pastorale semblait devoir mettre un terme à ces funestes débats. »

7) Corresp. de Fénelon, t. 8, p. 578.

l'*Histoire des 5 propositions*;[1] je dirai plutôt : cette histoire est si obscure qu'un jésuite peu suspect,[2] le P. Daubenton, écrivant de Rome à Fénelon[3] en *1711*, témoignait avoir lui-même des difficultés à bien voir comment il n'y avait eu aucune tolérance. Si ce jésuite, vivant à Rome, mêlé intimement à toute cette affaire, en était là en 1711, on comprendra bien facilement que Bossuet put avoir cette idée 30 ou 40 ans plus tôt.[4]

Quant au second reproche de n'avoir pas cru l'Eglise infaillible sur le fait, nous nous bornerons à dire ceci : s'il est vrai que Bossuet ne l'admettait pas, il ne faut pas oublier, *premièrement* que Bossuet exigeait du moins, sur le fait, une soumission entière et absolue; et *secondement* qu'une théologie exacte ne peut faire un crime à Bossuet d'avoir eu cette opinion sur un point que l'Eglise n'avait pas défini.[5]

II. Bossuet, objecte-t-on encore, paraît dire que la béatitude surnaturelle est le motif essentiel de la charité et de tout acte humain.[6] On en conclut qu'il devait admettre la béatitude surnaturelle comme essentielle à la nature humaine, la grâce comme nécessaire à la nature, et par conséquent, avec Baïus, confondre les deux

[1]) En 1699. — Du reste d'après Le Dieu, Journal, I, 361, même après la lecture de ce livre, Bossuet avait encore la même idée.

[2]) Et de plus très au courant de toute l'affaire.

[3]) Corresp. de Fénelon, III, 366.

[4]) L'arrêt du conseil que cite le P. d'Avrigny (4 mai 1676) semble supposer que le Conseil royal croyait aussi que Rome avait eu quelque condescendance à ce sujet.

[5]) MM. Gosselin, Lequeux, Mém. de Picot (t. 7, p. 387.) Maynard, Bibl. cath. 19, 404; Sisson, Ami de la relig., t. 176, p. 776); Jager (ib. p. 742) n'ont pas apporté la précision théologique désirable sur ce point délicat. — Quant à ce que dit M. Davin (Monde, 31 août 69 in fine) c'est comme d'habitude une assertion injurieuse et sans preuves. Cfr. plus haut la parole de Mgr Freppel.

[6]) Voir son *Instruction sur les états d'oraison*, l. 10, N° 29.

ordres; [1] Fénelon [2] va jusqu'à dire que Bossuet refusa de répondre aux questions [3] qu'il lui fit en 1697 sur cette matière, en alléguant pour raison de son refus que l'archevèque de Cambrai pouvait, avec ses réponses, *lui faire des affaires à Rome.* [4] M. Gosselin, [5] plus juste que Fénelon, ajoute que « sans doute Bossuet était bien éloigné de vouloir soutenir ou même favoriser les erreurs formellement condamnées par le S. Siège, mais qu'il pouvait être dès lors embarrassé comme il a toujours paru l'être depuis, sur les moyens de concilier ses principes de spiritualité avec la véritable doctrine sur les matières de la grâce. [6]

Il est encore facile de répondre à ces reproches qu'une théologie précise n'a point formulés. En effet, *premièrement*, Bossuet, dans les passages incriminés, veut dire seulement que de *fait*, dans l'état *réel et présent*, le motif de la béatitude surnaturelle se trouve joint et uni au motif du pur amour. Il ne prétend nullement que ce motif de la béatitude surnaturelle soit *essentiel* et *nécessaire* en *tout état possible.* [7] Or, *deuxièmement*, il est permis de dire que la *béatitude surnaturelle* est la *fin naturelle* de l'homme, pourvu qu'on tienne que cette béatitude est surnaturelle dans les moyens de l'acquérir, que son acquisition suppose les dons surhumains de la grâce, de la lumière de gloire. [8] Prétendre, avec Rohr-

1) Fénelon, dans GOSSELIN, *Analyse de la contr. du quiétisme*, N° 84 et *Corresp.* t. VIII, 574; ROHRBACHER, l. 88, § 4, p. 299 du t. 26.

2) *Lettre sur le quietisme*, lettre 258, t. VIII, p. 46.

3) Qu'on trouve dans ses œuvres, t. IV, p. 135.

4) Que les admirateurs de parti pris de Fénelon remarquent l'odieux de cette insinuation.

5) Note de la lettre 258 de la *Correspondance sur le quiétisme.*

6) ROHRBACHER t. 26, p. 292, 324, l. 88, § 4 et 5.

7) Voir sa *Réponse aux 4 lettres de M. de Cambrai*, N° 11.

8) Cfr. GILLET, *Traité de Dieu créateur*, passim.

bacher, que Bossuet n'avait pas une idée nette sur la distinction des deux ordres, est une étrange témérité. [1] Bossuet se soumettait à la bulle contre Baïus : mais faut-il l'entendre dans le sens de beaucoup de scolastiques modernes, ou dans le sens d'un grand nombre d'augustiniens très éclairés ? Bossuet pouvait hésiter, avec bien d'autres, sans confondre les deux ordres. [2]

III. On a parlé de l'affinité existant entre le thomisme professé par Bossuet et le jansénisme, et Joseph de Maistre a osé dire que jamais un thomiste ne poursuivra le jansénisme comme ennemi. [3] On a été jusqu'à dire [4] que le livre du Libre arbitre de Bossuet est un des plus dangereux qui puisse tomber entre les mains d'un jeune homme, qui n'a pas une forte doctrine. L'exorde du 2e sermon pour la Toussaint, suivant d'autres, favoriserait la 38e proposition de Baïus. Enfin beaucoup sont étonnés de voir Bossuet, dans l'*Avertissement sur le livre des Réflexions morales*, § 19, justifier sur la faiblesse de l'homme sans la grâce, deux textes de Quesnel condamnés plus tard par la Bulle *Unigenitus*. [5]

L'accusation contre le thomisme n'est pas admissible : on peut ne pas être thomiste, mais c'est une doctrine autorisée ; Fénelon lui-même [6] montrait le péril qu'il y avait à l'attaquer. [7] Celui qui connait la vraie théologie

[1] Le P. Cailland dit avec malice qu'il faut être fort en théologie pour affirmer que Bossuet manquait d'idées claires sur la distinction de la nature et de la grâce. (*Bibliogr. cath.*, VIII, p. 116).

[2] Cfr. Gilet, *Traité de Dieu créateur*, N° 651, 905 ; et *Traité de la grâce*, N° 208.

[3] *Horresco referens* ! . . . mais c'est bien comme cela ! *De l'Eglise gallicane*, l. 2, ch. II, à la fin.

[4] Guitton.

[5] Prop. 39 et 41.

[6] *Correspondance*, t. I, p. 83. Lettre 21.

[7] Sur les affinités entre le thomisme et le jansénisme, cfr. Montagne, I, 333 (ou X du *Cursus* de Migne.)

sur les forces du libre arbitre ne verra aucun excès janséniste dans l'exorde incriminé, ni celui qui a la science du cœur humain. [1] Enfin, pour la dernière objection, [2] il faut d'abord remarquer que Bossuet parlait ainsi longtemps avant la condamnation de Quesnel. Mais de plus il faut observer que le grand évêque ne défend pas ces textes dans *le sens janséniste*, sens qui est celui que la Bulle a condamné : il suffit pour s'en convaincre de lire ce passage même de l'*Avertissement*. La question est plutôt de savoir si Bossuet n'aurait pas cherché à expliquer dans un sens catholique des textes qui avaient été écrits dans un sens janséniste. Or on ne le prouve point et nous pouvons prouver le contraire.

Pour le bien comprendre, rappelons-nous que Clément XI lui-même dit, dans sa Bulle, que Quesnel a caché le poison sous le miel; rappelons-nous plusieurs hommes considérables, peut-être même le P. de Lachaise[3] et Clément XI, [4] avaient eu une impression favorable en lisant plusieurs passages du livre du P. Quesnel. Dans les commencements, Bossuet et beaucoup d'autres ne soupçonnaient pas l'*intention* janséniste du livre en question [5] : ils s'édifiaient de ce qu'ils y voyaient de beau et de bon, [6] et quant à ce qu'ils y trouvaient d'inexact, ils agissaient comme on le fait en lisant les

1) Cfr. GILLET, *Traité de la grâce*, N° 470.

2) Cfr. aussi Ibid. N° 511.

3) Il paraîtrait que le P. de Lachaise lisait le livre de Quesnel pour sa lecture spiritnelle, l'évêque d'Agen (Hébert) le rapporte. Cfr. cependant LE ROY, op. cit. p. 12, note 3.

4) Cfr. GILLET, *Tr. de la grâce*, N° 153.

5) Ne peut-on du reste pas se demander encore si Quesnel a vraiment eu cette intention ? On fut trente ans à s'en apercevoir, comme le remarque Noailles dans une lettre à l'évêque d'Agen.

6) Aujourd'hui encore ceux qui le lisent sans parti pris pensent-ils autrement ?

livres d'écrivains pieux, mêlés de certaines inexactitudes; [1] ils disaient encore que dans un tel livre il ne fallait pas chercher la précision théologique. [2] C'est là ce qui explique ces paroles [3] de Bossuet : « ... On s'en avise bien tard, après que ce livre a passé sans atteinte durant feu M. de Paris (Harlay), et après cinq ans d'approbation de celui-ci (Noailles) comme évêque de Châlons. »

Le désir de soutenir son ami l'archevêque de Paris contre le livre séditieux du *Problème* [4] portait encore Bossuet à chercher à donner un sens orthodoxe aux passages qu'il en jugeait susceptible. C'est ainsi que Fénelon et ses amis, spécialement les Jésuites, s'efforçaient d'entendre et de justifier dans un sens orthodoxe les textes des *Maximes des saints* que le bref d'Innocent XII condamna dans la suite. Ce ne fut que bien plus tard que l'on connut bien la vraie pensée du livre de Quesnel dans beaucoup de passages qu'on avait d'abord entendus d'une manière orthodoxe. Une lettre du grand vicaire de Bossuet, l'abbé de S. André, porte que Bossuet s'apercevant que Quesnel se refusait à faire certaines corrections, dit qu'il fallait donc *que l'auteur eut encore des sens en vue qu'il ne manifestait pas.* [5] Il est à remarquer aussi que Fénelon lui-même et son ami l'abbé de Langeron ne croyaient pas qu'on pût convenablement condamner certaines propositions de Ques-

[1]) Je me charge de trouver, dans beaucoup d'ouvrages de piété modernes, des erreurs condamnées par l'Eglise. Je dis cela même de ceux écrits par des prêtres, mais surtout de ceux — et ils abondent — écrits par des femmes. Et que dire des entretiens spirituels de Supérieurs de communauté qui tirent toute leur théologie d'écrivains protestants! Que ne lisent-ils plutôt Bossuet!

[2]) Lettres diverses de Fénelon, 237.

[3]) Lettre 416 sur le quiétisme.

[4]) Cfr. page 19.

[5]) Mém. de Picot, t. 7, p. 438.

nel susceptibles d'être entendues dans un bon sens, [1] et cependant la Bulle *Unigenitus* eut plus tard de justes motifs de les condamner.

Sans doute dirons-nous en terminant ce paragraphe, Bossuet en cette circonstance, n'a peut-être pas eu toute la clairvoyance possible; [2] mais cela ne le convainc pas de connivence et de volontaire et coupable imprévoyance. Combien d'autres ont agi de même dans les mêmes circonstances. N'ayons pas deux poids et deux mesures.

IV. Sur la *nécessité* de la grâce, on a reproché à Bossuet les erreurs dont nous venons de parler, mais sans aucun fondement, nous l'avons vu, et nous n'ajouterons rien à ce sujet.

Sur l'*efficacité* de la grâce, Bossuet s'efforce de défendre un passage de Quesnel qui est la 10ᵉ proposition proscrite par la Bulle *Unigenitus*. Fénelon, dans une de ses lettres, a dit ceci : « Le P. Serry [3] . . . loue M. de Meaux d'avoir dit que la grâce par sa nature porte nécessairement son effet ; que c'est celle des Protestants et qu'ils n'ont eu de tort qu'en soutenant qu'elle ôtait la liberté. » Enfin sur la grâce *inefficace*, *suffisante*, Bossuet prend également la défense d'un texte de Quesnel condamné par la bulle *Unigenitus*, proposition 2ᵉ. [4]

Répondons, préalablement, par la réponse déjà faite[5] que Bossuet parlait avant la condamnation de Quesnel.

1) *Correspondance*, Lettres div., III, p. 176, Nº 153. — Si le P. Daubenton avait su cela il aurait parlé autrement, lettre 272 des *Lettres diverses* de Fénelon.

2) Cfr. Gillet, *Traité de l'Eglise*, Nº 1587, t. II, p. 77. — Je cite ici et plus bas les mss. originaux, conservés à St. Sulpice comme je l'ai marqué, de préférence aux copies, plus ou moins complètes et exactes, que possèdent plusieurs anciens élèves de M. l'abbé Gillet.

3) Le célèbre dominicain.

4) Cfr. l'*Avertissement*, § 14.

5) Cfr. Gillet, *Traité de la grâce*, 2ᵉ part.

Fénelon et l'abbé de Langeron confirmeraient au besoin cette observation. [1] Pour ce que dit Serry, M. Gosselin lui-même observe que Fénelon rapporte cette imputation sans y souscrire en aucune manière. Autrement, prises à la lettre, les paroles de Fénelon iraient à prouver que Bossuet admettait la grâce des protestants : ce que personne n'osera prétendre. [2]

Par rapport à la grâce *inefficace et suffisante*, qu'on lise le passage en question (§ 14) de l'*Avertissement* tant cité de Bossuet et l'on sera convaincu qu'il n'y défend point le texte des *Réflexions morales* dans le sens où la Bulle l'a si justement condamné dans la 2e proposition. Bossuet croyait pouvoir justifier l'approbation de Noailles en entendant le texte de Quesnel dans un sens que rien ne lui prouvait encore n'être point le vrai. Il y a donc lieu d'appliquer ici les principes déjà précédemment énoncés.

V. La doctrine de Bossuet, disent encore ses adversaires, doit le pousser à dire avec Baïus qu'il n'y a point de milieu entre la charité et la cupidité. Ils ne voient point comment Bossuet pouvait arranger la proscription de l'erreur du docteur de Louvain avec les principes établis par le grand évêque sur la *mercenarité* (qu'on excuse ce barbarisme théologique) des justes imparfaits; comment il pouvait répondre à la difficulté que Fénelon lui faisait. Ce dernier voulait que la mercenarité de ces justes fut *un amour naturel innocent*. Bossuet niait l'in-

1) Lettres diverses, N° 153.

2) Il faut bien convenir qu'ici, comme en bien d'autres endroits de sa Correspondance, Fénelon, si vertueux qu'il ait pu être, est toujours sous l'impression du souvenir des luttes de Bossuet contre lui dans la question du quiétisme.

nocence de cet amour. Fénelon lui objectait qu'alors il n'admettait donc pas de milieu entre la charité et la cupidité, qu'il ne voyait donc que péché dans les actes naturels des infidèles. [1]

Enfin on dit encore à propos de la doctrine de Bossuet sur la charité, que dans l'*Avertissement,* il cherche, au § 20e, à justifier les textes condamnés par les propositions 51 et 56 de la bulle *Unigenitus.*

Nous répondrons que Fénelon, et à sa suite M. Gosselin, pressent trop les conséquences et vont plus loin qu'une logique et une théologie exactes le permettent. En effet, de ce que Bossuet voyait *quelque faute* dans ces actes de mercenarité, il ne s'ensuit pas qu'il dut déclarer vicieux *tous* les actes qui ne sont pas la charité ; en second lieu l'Eglise n'a point condamné absolument et sous tous les rapports l'idée que les actes des infidèles ne sont pas sans péché, que toute acte appartient à la cupidité ou à la charité. [2] Qu'on lise et médite, pour s'en convaincre la Bulle *Auctorem fidei*, [3] ou *Vasquez*, [4] et les textes recueillis par *Berti.* [5]

Enfin pour les textes condamnés par les propositions 51 et 55, nous renvoyons aux observations précédentes, ajoutant seulement cette réflexion faite un jour devant nous par l'homme le plus opposé au jansénisme qu'on puisse imaginer : « On finira par trouver le jansénisme

1) *Œuvres de Fénelon* (éd. de Versailles) t. IV, p. 146 et 150 ; t. VI, p. 55 ; *Correspondance*, t. VII, p. 370 ; t. VIII, p. 46, 374 et 574.

2) Cfr. GILLET, *Traité de la grâce*, N°s 470 et 509.

3) Propos. 23, 24.

4) In I. 2. D. 190, N° 176 et seq.

5) BERTI, op. cit. — Mon Dieu, ajoute à ce propos le P. Gillet, qu'on a besoin de théologie complète et exacte avant d'écrire sur ces matières et qu'elle est rare de nos jours ! – Cfr. LEGRAND, à la fin de sa lettre reproduite dans Migne, *Curs. compl.* t X.

jusque dans le Bréviaire romain, à cause de l'homélie de la Vigile des Apôtres sur la charité. »

VI. Plusieurs se sont imaginés voir, dans le *premier sermon de Bossuet pour la Pentecôte,* les erreurs condamnées dans les propositions 6—8 de la Bulle *Unigenitus.* Disons seulement que Dom Guéranger, adversaire ici de Bossuet, ne paraît pas avoir suffisamment connu la forte théologie dans ce qu'il dit à ce propos dans ses *Institutions liturgiques.* [1]

Dans l'*Avertissement aux Réflexions morales* § 22, Bossuet essaie de justifier les paroles que la Bulle *Unigenitus* a condamnées, prop. 91 et 92.

On a su plus tard que Quesnel, dans ces textes, voulait désigner l'excommunication et les peines ecclésiastiques portées contre les jansénistes. [2] Mais Bossuet ne le savait pas, et crut que Quesnel ne voulait que proposer une doctrine qui a paru aux Pères d'une grande utilité en certains jours d'épreuves. C'est tout ce qu'il veut dire. [3] Cependant remarquons que le dernier alinéa de ce § 22 montre que Bossuet avait compris, même à cette époque, que certains passages des *Réflexions morales* sur cette matière devaient être adoucis. L'abbé de S. André, son grand-vicaire, écrivait à l'archevêque de Sens, Languet, que plusieurs docteurs de ses amis et même M. de Meaux, croyaient qu'il fallait adoucir beaucoup d'endroits qui regardaient le dogme, et d'autres où il (Quesnel) répétait avec une affection trop marquée des choses qui affaiblissaient l'autorité des

[1]) Tome II, p. 119, 120, 327, 381.
[2]) Languet, 3e lettre.
[3]) Cfr. *Meditationes,* La Cène, 2e partie, XVII.

Supérieurs et ébranlaient la subordination des ordres inférieurs.

Quesnel s'y refusa et l'abbé de S. André ajoute que Bossuet l'ayant su, répéta qu'il fallait donc que l'auteur eut encore des sens en vue qu'il ne manifestait pas. L'abbé de S. André dit qu'il tient ces détails de Le Dieu, secrétaire de Bossuet.[1] Il ajoute encore que *depuis ce temps-là, ce grand prélat supprima son ouvrage*, ce qui ne veut pas dire qu'il le brûla, ni qu'il condamna tant de vérités utiles, mais qu'il ne donna pas son *Avertissement* pour être mis en tête de la nouvelle édition des *Réflexions*.[2]

Enfin on incrimine certains passages de Bossuet sur la corruption de l'Eglise et le remède préparé à ses maux dans le retour des Juifs.[3] Répondons que les abus et les vices du monde à l'époque de Bossuet étaient considérables.[4] Il avait raison de stigmatiser les mauvais casuistes, et il faut citer le bel hommage que rend le P. La Rue aux caractères de son zèle contre eux : « Juge « équitable et modéré, c'était sans étendre la censure du « particulier au général, ni du coupable à l'innocent. »[5] Quant à ses idées sur la fin des temps, s'il avait pu prévoir l'abus qu'on en a fait, il se serait expliqué davantage. Il en a été de même pour d'autres auteurs. De plus

[1]) Cfr. la lettre entière citée par LEQUEUX, *Mém. de Picot*, t. VII, p. 437.

[2]) Cfr. LE DIEU ; d'AVRIGNY, 1684.

[3]) Les passages incriminés sont : *Elévation de la 18e semaine*, et *Méditation sur l'Evangile*, 64, et le § 22 de l'Avertissement. L'abbé Racine avait déjà cité ce passage (*Hist. de l'Eglise*, t. 12, p. 126.)

[4]) Cfr. dans GILLET, *Traité de la grâce*, l'histoire du jansénisme et de ses causes. — Comparez *Fénelon*, 2e partie du sermon sur l'Epiphanie et Lettres diverses, 31, 184.

[5]) Loc. cit.

les idées de Bossuet peuvent s'entendre dans un sens très catholique. [1]

VII. Enfin on incrimine [2] ce que dit Bossuet sur la pénitence d'après le concile d'Elvire, dans son *1er sermon pour Pâques*, (versus finem); dans le *4e sermon du même jour*, 3e point; et le Sermon pour le *temps du Jubilé.*

Mais ces fortes paroles de Bossuet s'expliquent par les abus qui existaient dans une société dégénérée, remplie de mauvais chrétiens, qui n'avaient de la religion que des pratiques accomplies matériellement; de chrétiens qui de nos jours seraient des impies. Qu'on lise ce que la sœur Cornuau écrit dans le 2e avertissement sur les *Lettres spirituelles* de Bossuet, [3] et la lettre de Bossuet à Madame du Mans, [4] on verra combien il était sagement charitable sur la pénitence et la communion, combien il était, sous ce rapport également, dans la plus vraie et la plus pure doctrine. [5]

---

1) Cfr. GILLET, *Traité de la glorification*, N° 337, 330 et seq. — Cfr. le même traité sur le remède préparé dans le retour des Juifs, N° 350 et seq.

2) DAVIN, Monde du 12 Sept. 1869.

3) Alinéas 5 et seq.

4) N° 122, question 27—31.

5) M. Lanson le remarque judicieusement : « Contrairement aux sentiments d'Arnauld, Bossuet ne se lasse pas de recommander à ceux qu'il dirige l'usage de la communion : « Il faut prier et communier jusque dans les derniers délaissements et au-delà, (écrit-il à la sœur Cornuau) » Il blâme la morale des jansénistes : il leur reproche de *trouver partout des crimes nouveaux, d'accabler la faiblesse humaine en ajoutant au joug que Dieu nous impose, et de faire paraître le christianisme impossible (Oraison funèbre de N. Cornet).* Il s'éloigne d'eux autant que des casuistes indulgents : « Il faut marcher au milieu, dit-il, sans se laisser surprendre à cette rigueur affectée qui ne fait que des superbes et des hypocrites (Ibid.), non plus qu'aux maximes mondaines et profanes. » (p. 336.)

Chapitre II.

Les liaisons de Bossuet avec les jansénistes ou des personnes suspectes d'être du parti.

On accuse souvent de jansénisme des hommes qui n'admettaient pas les erreurs en question. — Quant aux vrais jansénistes, Bossuet est avec eux lorsqu'ils combattent avec l'Eglise, contre eux lorsqu'ils s'en séparent. — Comment expliquer les éloges que décernent à Bossuet ceux du parti; et inversement les soupçons de catholiques zélés ?

I. Faisons d'abord observer l'injustice de ces soupçons. On peut être lié avec des protestants, des juifs, des incrédules, par des relations de famille, de parenté, de convenance . . . Il n'y a pas lieu de tenir compte de ceux qui s'en scandalisent *à priori* : c'est le scandale des pharisiens.

Observons ensuite qu'on accuse de jansénisme des hommes qui n'admettaient nullement les erreurs de ce parti : ainsi *l'abbé Le Dieu*, quoi qu'en dise un pamphétaire moderne. [1]) Qu'on lise attentivement ses *Mémoires sur Bossuet* [2]) et son *Journal* où il écrivait ses pensées les plus intimes [3]) : on s'apercevra vite de l'orthodoxie

1) Davin, *Monde* du 31 août 1869.
2) Cfr. surtout p. 75 et seq.
3) Voir spécialement ce qu'il dit à l'occasion de l'Assemblée de 1700, p. 61, 92, 110, 135, 138; de l'affaire du *Cas de conscience*, I, p. 362. Sur Treuvé, cfr. ib. III, p. 305; sur Boileau et Latour, I, 387.

de ses sentiments. Ainsi *Vialard*, l'évêque de Châlons: Bossuet [1] le regardait comme le modèle de la vie épiscopale. Il faut se souvenir qu'il n'a point approuvé le livre de Quesnel tel qu'il a paru plus tard, [2] mais seulement la première édition bien différente des autres. Ainsi, encore le grand évêque de Luçon, *Barrillon*. S'il a été loué par les jansénistes, qu'importe! Bossuet prit sa défense auprès de Lescure si prononcé contre le jansénisme. [3]

Citons encore *Le Tellier*. [4] Si l'archevêque de Reims a pu faire de fausses démarches dans l'affaire du *Cas de conscience* [5] et dans d'autres circonstances, on n'a jamais prouvé qu'il fut janséniste. Dans l'assemblée de 1700, il proposa de condamner un livre où tout le venin de l'hérésie était renouvelé; [6]

Neercassel, l'évêque de Castorie; [7] où a-t-on prouvé qu'il fut janséniste ou que Bossuet le connut pour tel? [8]

Le Drou sur lequel Bossuet écrit à son neveu [9]: « qu'il est habile homme et fort porté au jansénisme ». Mais que conclure, en bonne et équitable logique, de ce mot? je vois bien ce que on veut en conclure, mais le peut-

1) *Lettres diverses*, p. 79.

2) LAFITEAU, I, 50; MONTAGNE, I.

3) *Lettres diverses*, 252. — Cfr. mes *Archives du diocèse de Luçon*, p. 33, et la *Notice historique et archéologique sur Luçon*.

4) DAVIN, *Monde*, 31 août 1869.

5) *Journal de Le Dieu*, I, p. 357.

6) *Journal de Le Dieu*, I, 56. — Cfr. l'étude sur Le Tellier de M. *Gillet* de Reims.

7) D. GUÉRANGER, II, 81, écrit : « Est-il besoin de rappeler *l'hérétique* Jean de Neercassel... » et le P. de la Broise (article cité, p. 556) va jusqu'à l'appeler *chef du parti*! Assertions sans preuves.

8) Cfr. BOSSUET, *Lettres diverses*, 41; lettre 105, lettre 47. — L'amitié et les éloges de Bossuet valent mieux que les affirmations sans preuves de D. Guéranger. Feller lui-même est un peu plus juste.

9) 204e lettre sur le quiétisme.

on ? Du reste Fénelon aussi conseilla à l'abbé de Chanterac son mandataire, d'entrer en rapport avec lui ; [1]

le P. *Massoulié.* [2] Mais cet illustre dominicain combat expressément les jansénistes dans son grand ouvrage *de Motione divina et libertate creata*, et Legrand [3] constate la différence de ses idées et de celles du jansénisme ; — le cardinal de *Noailles*. Mais il était incontestablement contraire à l'hérésie janséniste. Mme de Maintenon elle-même dans les lettres pressantes qu'elle lui écrit pour le déterminer à se déclarer contre le parti, constatait que tout le monde, en critiquant sa conduite, convenait qu'il n'était pas janséniste. [4] Malheureusement il favorisa le parti, sans avoir ce dessein. Mais à l'époque de ses relations avec Bossuet les choses n'en étaient pas là. Ce ne fut qu'après la mort de l'évêque de Meaux, quand il fut privé des conseils de ce grand homme, qu'il fit plusieurs regrettables démarches. Pour être juste, disons cependant qu'il aurait probablement marché plus droit si des adversaires exagérés du jansénisme n'étaient pas tombés dans plus d'un excès contre des doctrines permises et contre les personnes. Fénelon lui-même lui écrivait en 1696 : « Vous pourriez bien avoir le sort des personnes qui ne flattent aucun parti, et qui les blessent tous. » [5]

1) *Correspondance*, VIII. 121.

2) *Biographie catholique*, t. 19, 397.

3) *Cursus compl.* VII, col. 275.

4) *Histoire de Fénelon*, l. 6, N° 7. — Le jésuite Daubenton écrivait de Rome même après la conduite de Noailles au sujet de la *Bulle Unigenitus* : « Il est douloureux de voir l'un des plus accomplis prélats devenir, sans le savoir, et *sans être janséniste*, le protecteur du jansénisme. » — Il y aurait un beau travail à faire sur Noailles, grande figure après tout, indignement altérée par des gens du parti.

5) *Lettres diverses*, N° 35. — Le tort de Noailles fut de ne pas publier la Bulle et même d'appeler. Mais ce n'était pas par attachement aux erreurs janséniennes : il craignait que l'on n'abusât de la Bulle. Lafiteau lui-même en convient.

Enfin *De la Broue.* [1] S'il eut le malheur d'appeler de la bulle *Unigenitus*, je suis porté à croire qu'il ne partagea point les erreurs réprouvés dans Jansénius, ni même dans Quesnel. Il appela pour d'autres motifs. [2] Comment du reste Bossuet eut-il pu prévoir ces choses, si longtemps avant l'évènement? On voit dans la correspondance de Fénelon [3] combien il estima le neveu de Catinat l'abbé Pucelle : accusera-t-on l'archevèque de Cambrai, parce que cet abbé se déclara nettement pour le jansénisme? [4] Toujours les deux poids et les deux mesures!

II. Si j'examine maintenant les relations de Bossuet avec les hommes qui ont été vraiment jansénistes, je dirai d'abord, *pour son neveu*, qu'il paraît ne pas l'avoir beaucoup connu; — que beaucoup l'estimaient et le désiraient pour évèque. [5] L'abbé Bossuet a bien pu ne s'attacher au parti que longtemps après la mort de son oncle. On le voit du reste agir contre le jansénisme dans l'affaire du *Cas de conscience.* [6]

De même *Treuvé*, son théologal. [7] Bossuet ne vit en lui qu'un prédicateur utile; rien n'indique que cet ecclésiastique eut manifesté dès lors des tendances jansénistes connues de son évèque.

1) *Lettres sur le quiétisme*, N° 49 et seq.
2) Cfr. le *Traité de la grâce*, de GILLET N° 149 et seq.; d'Avigny, t. II, p. 382, au commencement.
3) Lettres diverses.
4) PICOT, *Mémoires*, II, 283.
5) Cfr. LE DIEU, peu suspect en faveur du neveu de Bossuet, *Journal*, II, p. 6 et 105.
6) *Journal de Le Dieu*, I, 402.
7) Ibid. III, p. 305.

Les relations de Bossuet avec les autres jansénistes: Arnauld [1], Nicole [2], Duguet [3], Tillemont [4], quelques bénédictins suspects [5], Hermant [6] . . . . . ne peuvent pas sérieusement être regardées comme accusant des penchants jansénistes. C'étaient des relations scientifiques, qui ne sont pas plus étonnantes que celle de M. Emery avec Grégoire, des PP. Brumoi, Porée et Tournemine avec Voltaire. Noailles savait faire remarquer que Fénelon avait des relations avec des jansénistes [7]) et Fénelon lui-même écrivait au duc de Chevreuse en parlant d'eux : « Je vis bien avec eux et eux avec moi en ce pays : mais le vrai intérieur est bien loin de là. » [8])

Remarquons enfin que ces relations de Bossuet avec les jansénistes commencèrent après la Paix de Clément IX [9]. Or n'était-il pas sage de supposer cette paix sincère ? et de tâcher d'occuper utilement ces esprits-là ? Les relations de Bossuet avec Arnauld eurent pour but la réfutation de Malebranche et de Claude. [8]) Nicole,

1) V. l'abbé RACINE, t. 12, p. 635.

2) *Lettres diverses*, 167, 172.

3) Avec lequel il eut l'entretien sur le retour des juifs.

4) Qui donc vivant à l'époque de ce grand homme n'eut pas été heureux d'avoir des relations avec lui ?

5) Fénelon écrit (Corresp. I, lettre 26) : « Ces bons Pères qui se déclarent défenseurs d'un si mauvais livre, si rigoureusement condamné à Rome (les *Provinciales*) sont les bons amis de M. de Meaux. » Il y a là une odieuse insinuation : chose malheureusement fréquente dans les lettres de l'archevêque de Cambrai. Cfr. CROUSLÉ, passim.

6) D'après GUETTÉE, *passim*.

7) *Œuvres*, V, p. 413.

8) *Correspondance*, I, 88.

9) « Il (Bossuet) vint, en 1669, se placer, sinon à la suite, du moins aux côtés d'Arnauld et de Nicole, lorsqu'ils promirent de ne plus guerroyer désormais qu'aux dépens du Protestantisme. » REBELLIAU, op. laud., p. 74. Cfr. tout ce passage où le savant auteur convient « qu'il est peu probable, quoiqu'on l'ait prétendu souvent. . . que Bossuet ait été au moins à un certain moment de sa vie, en communion d'idées avec les hommes de Port-Royal. »

8) On se rappelle du reste pour Arnauld la parole caractéristique de Bossuet : « M. Arnauld est inexcusable d'avoir tourné toutes ses études, au fond, pour persuader le monde que la doctrine de Jansénius n'a pas été condamnée » LE DIEU, février 1703.

Tillemont,... étaient tranquilles à ce moment là, et le P. de la Chaise avait contribué au retour de Duguet à Paris. [1] « Tout cela, dirai-je en résumé avec M. Lanson, [2] ne doit pas nous faire illusion : Bossuet est avec Nicole, avec Arnauld quand ils combattent les erreurs de Malebranche et des protestants. Il est avec eux quand ils sont avec l'Eglise. Il est contre eux sur les questions où ils se séparent de Rome et de l'Eglise. Toute son admiration aboutit alors à les condamner. »

III. Arrêtons-nous enfin aux éloges décernés à Bossuet par les jansénistes et inversement aux reproches de catholiques zélés. [3] L'abbé Racine dans son *Histoire ecclésiastique* [4] est formel à ce sujet : à l'entendre les jansénistes n'auraient pas d'autres doctrines que celles que Bossuet a prêchées. Arnauld semblerait aussi s'insinuer, lorsqu'il reproche à l'évêque de Meaux de n'avoir pas eu le courage de défendre, en parlant au Roi, la *vérité opprimée.*

De nos jours enfin M. Guetté a écrit [5] que Bossuet différait peu dans ses doctrines de celles du Port-Royal.

1) SAINTE-BEUVE, *P. Royal*, VI, 29. — D'après l'article de M. Gazier que j'ai déjà cité, Bossuet n'aurait pas été nommé à l'évêché de Beauvais à cause de ses relations avec les jansénistes. Mais si ce fait vraisemblable est vrai, qu'est-ce que cela prouve?

2) Op. cit., p. 335. Cfr. tout ce § où l'auteur fait quelques excellentes remarques.

3) Veut-on voir un exemple de la *bonne foi* des adversaires de Bossuet à ce sujet? M. Davin (*Monde* 13 septembre 1869) cite ce que dit LE DIEU (Mémoires 73, 74) sur l'empressement des jansénistes au carême prêché par Bossuet aux Grandes Carmélites, et il insinue qu'il est à craindre que ce concours ne provînt de quelque affinité de doctrine. Or Le Dieu affirme au *contraire à cet endroit même que Bossuet n'avait jamais eu de tendances de ce côté.*

4) Tome XIII, p. 794 et seq.

5) Edit. de Le Dieu, I, p. CLXXV, et *Journal*, I, 389. Cfr. *Bibliographie catholique*, t. 19, 395.

Plus récemment encore on a essayé de défendre la même thèse.

Mais il est facile de répondre à ces objections, et ces éloges ne prouvent rien de ce que l'on a prétendu. Bossuet n'était nullement avec les jansénistes pour la *question de fait*, nous l'avons vu. Pour la *question de droit*, de même ; il savait que Pascal, Arnauld étaient dans l'erreur et se séparait nettement d'eux. [1] Beaucoup de disciples de Quesnel admettaient les erreurs condamnées dans son livre, et nous avons vu que Bossuet ne les admettait pas.

J'ajouterai cependant, en toute franchise et simplicité, que Bossuet avait en effet, sur plusieurs points, des sentiments que des personnes exagérées condamnaient comme doctrines baïanistes et jansénistes. [2] Je croirais volontiers que plusieurs jansénistes n'avaient pas d'autre doctrine sur ces points et *n'étaient pas dans l'erreur*. Le mal était qu'ils étaient attachés au parti, en s'imaginant qu'en dehors de ce parti on rejetait les sentiments autorisés dont nous parlons. [3] Les précisions de la Bulle *Auctorem fidei* ont fait disparaître jusqu'à l'ombre des plus mauvais prétextes de ne pas accepter la Bulle *Unigenitus*.

Maintenant Bossuet aurait-il pu agir autrement ? Aurait-il pu confondre les adversaires *exagérés* du jansénisme, faire voir que de regrettables malentendus étaient cause des égarements d'un grand nombre de ceux

[1] *Journal de Le Dieu*, I, 389 au commencement.
[2] Cfr. le chapitre précédent.
[3] Cfr. Gillet, *Traité de la grâce*, N° 148. — La Chambre dit même bien plus dans sa dissertation sur la nature du jugement contenu dans la Bulle *Unigenitus*.

qu'on appelait jansénistes? C'est possible, mais avant de le condamner, il faut faire les réflexions suivantes : Bossuet ne pouvait défendre comme opprimés ceux qui refusaient d'adhérer *au fait*, même ceux qui admettaient les erreurs *de droit*; en second lieu il voyait que ceux qui pouvaient ne pas être dans des erreurs doctrinales formaient souvent un parti révolté contre les évêques, et tombaient dans de grands écarts de conduite; enfin il a pu croire que son intervention serait inutile parce que les esprits étaient trop agités, trop passionnés,[1] qu'elle lui serait funeste : alors, comme aujourd'hui, on incriminait en Bossuet des sentiments qui n'étaient pas et ne sont pas condamnés.

Nous avons vu Fénelon lui même ne pas connaître les limites de l'erreur *en ces questions*. De nos jours combien de bons esprits jugent devant Dieu devoir se taire parce qu'ils n'ont rien à espérer en parlant, et qu'ils ne pouraient parler même avec toute la charité désirable, sans être traités, par une foule d'hommes bruyants et exagérés, de défenseurs du rigorisme, du jansénisme, du gallicanisme . . . .

On a dit, ajouterons-nous finalement, qu'il eût été facile à Bossuet, s'il l'avait voulu, de détruire le jansénisme. Peut-être pas si facile. Il a essayé de le combattre et de le foudroyer sur la *question de fait*; mais son idée n'a pas été acceptée : *par les jansénistes*, d'abord en 1665 quand il écrivit sa lettre aux Religieuses de Port-Royal, ni en 1700 lors de l'assemblée du clergé, ni en

[1]) Bossuet le dit à Le Dieu à propos d'Arnauld (*Journal*, 13 fév. 1703) : « M. Arnauld voulait tout décider dans l'Eglise. Mais je n'ai jamais voulu rien dire ni m'expliquer sur son sujet : cela ne sert de rien »

1703 dans l'affaire du *cas de conscience*; et *parmi les catholiques*, Fénelon et l'évèque de Chartres, ainsi que beaucoup de jésuites, voulaient davantage. [1]

Quant à la *question de droit* ou de doctrine, plusieurs, beaucoup même, ne se seraient pas contentés de ses principes. Les *jansénistes* trouvaient qu'il mollissait sur la doctrine: [2] et combien de leurs *adversaires*, au contraire, auraient regardé ses idées comme trop favorables à l'augustinianisme, au thomisme et peut-être au jansénisme! N'en est-il pas qui ont ainsi pensé, aujourd'hui même? [3]

Bossuet a fait ce qu'il a pu faire, ce qu'il a cru devoir faire.

Ce qui a détruit et devait détruire le jansénisme, [4] ç'a été pour la foule la mode si changeante en France, l'amollissement des caractères, la chute de la Compagnie de JÉSUS au 18e siècle; et pour les esprits sérieux, ç'ont été les explications données par des théologiens comme Legrand et Riballien, Leclere de Beaubrun, Gerdil, et surtout par la Bulle *Auctorem fidei*.

IV. Terminons par l'examen des reproches et des soupçons de quelques catholiques zélés.

L'abbé Legendre a écrit dans ses *Mémoires*: « On le (Bossuet) loue si fort dans ces listes (des papiers de

1) *Journal de Le Dieu*, 12 mars 1703, et 21 mars 1704.

2) Ibid. 28 juillet et 17 août 1700.

3) Voyez comme Rohrbacher a apprécié les éclaircissements du P. Gratry, comme D. Guéranger et M. Gosselin ont tenu compte du bref de Benoit XIV sur Noris, etc...

4) Car on ne peut dire qu'il existe encore aujourd'hui: l'église séparée de Hollande a fait alliance avec les vieux-catholiques allemands, les schismatiques russes, et même les protestants d'Angleterre. S'il pouvait se lever de sa tombe, le grand Arnauld foudroirait ces compromis.

Quesnel) qu'on pouvait croire qu'il avait été janséniste. Il a toujours nié qu'il le fût, et plus fortement que jamais depuis que le Roi lui dit par forme de reproche qu'il « ne pouvait se persuader qu'à un homme aussi éclairé et aussi sage qu'il était, il eut échappé de dire, comme on l'en accusait, que le jansénisme est un phantôme. »

Louis XIV aurait soupçonné Bossuet de jansénisme si l'on en croit le récit suivant : Du Vaucel écrit à Quesnel le 23 août 1700 : « M. Alberti (de Tourreil) m'a dit entre autres choses que M. Duperron (Bossuet) parlant de l'accusation de jansénisme dit qu'il y a 20 ans qu'il travaille à s'en disculper dans l'esprit de M. Desmarets (Louis XIV), qu'il n'a pu encore en venir à but. » [1])

Fénelon pensait ici comme Louis XIV. Bossuet [2]) dit qu'il a vu l'*accusation de jansénisme écrite de la main de Fénelon.* Mais peut-être ne concernait-elle pas spécialement Bossuet, mais le parti contraire au livre des *Maximes des Saints.* [3]) A l'occasion du *Cas de conscience*, Fénelon écrit à l'abbé de Langeron, le 4 juin 1703 : « Si on fait des mandements, il faudra bien qu'il (Bossuet) parle, ou que son silence découvre son fond. » [4]) Nous avons vu précédemment ce que Fénelon a écrit sur

1) Cité par BOUIX, *Revue des sciences ecclésiastiques*, août 1865, p. 127, et par DAVIN (*Monde*, 31 août) qui cite un passage de TABARAUD, *Supplément aux Histoires de Fénelon et de Bossuet* montrant que cet écrivain connaissait cette plainte de Bossuet.

M. Davin croit que l'idée de Louis XIV sur Bossuet lui venaient des jésuites qui l'*éclairaient!* Est-ce assez grotesque !

2) *Lettre sur le quiétisme*, 25 janvier 1698.

3) Comparez les lettres de Bossuet du 9 octobre 1697 et du 3 janvier 1698. — M. Davin insiste sur cette accusation (*Monde*, 3 août 1899). Il cite encore une lettre de Fénelon au duc de Beauvillers, du 27 juillet 1702, dans laquelle celui-ci dit, après avoir parlé des manœuvres des jansénistes : *Enfin vous connaissez M. de Meaux*

4) Cfr. encore la lettre au même du 24 mai 1703.

le motif qui empêcha Bossuet de répondre à ses questions. [1])

De nos jours [2]) ces soupçons ont été admis : nous avons avec quelle âpreté et quel déni de justice, contre Bossuet. Nous ne nous arrèterons pas à reproduire ici ces accusations : aussi bien leur avons-nous fait trop d'honneur en les indiquant par ci par là en note.

A toutes ces accusations, répondons d'abord que ce ne sont point des *preuves*. Celui qui connaît tant soit peu l'histoire de l'Eglise et les habitudes du cœur humain, sait combien ces reproches, ces soupçons sont malheureusement ordinaires ; combien hélas ! d'hommes pieux mais passionnés se les permettent sans scrupule : ils sont hommes, ils appartiennent à un parti, ils ont leurs intérèts, leurs préventions . . .

Examinons de plus en détail les jugements contre Bossuet que nous avons rapportés et d'abord celui de Fénelon. Pour l'accusation écrite de sa propre main et envoyée à *Rome*, en comparant quelques textes de Bossuet [3]) et d'autres de Fénelon, [4]) je trouve que ce dernier doit user ici de quelqu'*habileté* [5]) de langage comme

[1]) Le Dieu dit dans son *Journal* (septembre 1700) que Fénelon lui demanda qui avait exhorté Bossuet à la mort, et M. Davin (*Monde*, 31 août 1869) en conclut que Fénelon désirait savoir si « Bossuet était mort dans ce milieu si profondément et exclusivement janséniste, et si *un bon prêtre catholique* n'était pas venu l'assister au grand passage. » Le Dieu ne dit pas un mot qui autorise le moins du monde cette odiense interprétation.

M. Davin ajoute, après avoir rapporté le jugement de Fénelon sur le jansénisme de Bossuet : « On peut dire que c'est le jugement de S. Sulpice... et celuí des Jésuites. » (*Monde* 31 août 1869) Voilà qui est flatteur pour ces Messieurs et pour les RR. Pères ! mais où ont-ils protesté ?

[2]) Bouix, *Revue des sciences ecclés.* août 1865. Davin, etc...

[3]) *Lettres sur le quiétisme*, 9 déc. 1697 et 3 janvier 1698 et 25 janvier. — *Relation sur le quiétisme*, 10e section. — *Remarques sur la réponse de Fénelon à la Relation*, art. 11 § 6.

[4]) *Réponse aux remarques de Bossuet sur la Réponse de Fénelon à la Relation.* N° 15.

[5]) Nous nous servons à dessein d'un terme adouci; d'autres récemment ont plus sévèrement qualifié cette conduite de Fénelon.



il l'a fait, hélas ! en bien d'autres circonstances, notamment en se justifiant au sujet du Télémaque, [1] au sujet de la *Dénonciation de la théologie* de Habert, [2] de son commerce avec de Bissy et le P. Letellier [3] . . . etc. . . . Je ne veux pas insister, faisant remarquer du reste que l'accusation dit simplement, que le parti janséniste et antimonacal était contre Fénelon, ce qui est vrai, mais sans rien affirmer individuellement contre Bossuet.

Quant aux passages des lettres à l'abbé de Langeron : « *Si on fait des mandements* . . . etc. . . . » ; au duc de Beauvillers : « Enfin, vous connaissez M. de Meaux etc. . . . », en les lisant attentivement on voit qu'il ne s'agit que *du fait*. Fénelon se trompait certainement s'il pensait que Bossuet n'admettait pas l'obligation de la soumission intérieure sur le fait, *qu'il a toujours admise.* Mais peut-être Fénelon parlait-il de l'idée de Bossuet sur la non-infaillibilité quant au fait : Fénelon avait raison de l'admettre, mais il n'a peut-être pas suffissamment connu ici les limites du dogme et de l'opinion. Dans la lettre à Beauvillers il s'agit des efforts des jansénistes à Louvain, des ménagements que plusieurs avaient pour eux ; Fénelon a cru que Bossuet était de ce nombre, mais a-t-il suffisamment pesé les motifs, et n'a-t-il pas lui aussi eu ses préventions dans les jugements ? Du reste le caractère impressionnable de Fénelon faisait qu'il blâmait quelquefois sur ce point les

1) *Lettres diverses*, N° 177 ; *Mémoires au P. Le Tellier*, N° III.
2) Ibid. N° 189, 2° et lettres 205, 201 ; puis encore lettre 145.
3) Il dit (*Lettres diverses*, 191) qu'il n'a aucun commerce avec eux et cependant qu'on lise le volume de lettres de l'année précédente ! — De même au sujet du mandement des évêques de La Rochelle et Luçon, comparer *Lettres diverses* 289, et 145, 153, 186, 188. — Il est impossible de justifier Fénelon. Cfr. CROUSLÉ, passim.

hommes les plus déclarés. On le voit pour Bissy, même après le mandement de ce dernier contre Juénin. [1]

Venons au mot de Legendre. On a déjà vu ce qu'il fallait penser des louanges décernées à Bossuet par les jansénistes. Je doute de la parfaite exactitude de ce que Legendre rapporte ici : c'est un ouï-dire, on sait ce qu'ils valent. De plus on sait que Legendre était l'homme de Fr. de Harlay, (le prédécesseur de Noailles) qui goûtait peu Bossuet. Le sentiment de Harlay et de Legendre ne saurait nuire à Bossuet, quand on connait les faits.[2]

Enfin je voudrais savoir si le récit de Tourreil et la lettre de du Vaucel sont parfaitement fidèles. Mais supposons-le ; qu'en conclure ? que Louis XIV avait conçu des préventions dont il revenait difficilement. Et c'est tout. Ajouter avec M. Davin que Louis XIV avait été *éclairé* par les jésuites, c'est nuire maladroitement à ces derniers : on autorise ainsi les accusations de ceux qui disent qu'ils poursuivent tous ceux qui ne pensent pas comme eux. Ecrire que le jugement de Fénelon était celui de S. Sulpice et des jésuites est, sans que M. Davin le veuille, une abominable calomnie contre ces deux compagnies. Quelles preuves en apporte-t-on ? à moins que l'on ne parle peut-être de particuliers, comment ose-t-on maladroitement compromettre l'équité d'une illustre compagnie, et de l'ordre entier des Jésuites ?

---

1) *Correspondance avec le duc de Chevraise*, Nos 197, 176, 126. — Et No 171 « Les Jésuites pouraient écrire utilement et ne le font pas ». — Cfr. aussi comme parle le P. Daubenton, ib. *Lettres diverses*, No 249, 356, 280.

2) Cfr. Bossuet, *Lettres diverses* sur le discours de 1682 ; *Lettres à Mme de Luynes* ; Phelyppeaux, *Hist. du quiétisme*, I, passim. Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. I. Le Dieu, passim ; d'Aguesseau, *Mémoire sur les affaires du clergé*.

Chapitre III.

Bossuet et les Jésuites

I. Les doctrines de quelques Jésuites en matière *dogmatique* déplaisent à Bossuet, plus encore en *morale*. — II. Si Bossuet a blâmé la conduite et les intrigues de plusieurs Jésuites, il est loin de faire le procès à tout l'ordre et de méconnaître les services qu'il a rendus à l'Eglise. — III. Les faits qui ont pu donner à Bossuet des préventions contre les Jésuites. Leur esprit de corps parfois exagéré.

I. Le refus que nous venons de faire d'admettre que la Compagnie de Jésus ait regardé Bossuet comme janséniste, [1] nous amène à examiner un dernier point d'où quelques adversaires du grand évèque tirent précisément une accusation contre lui : c'est son éloignement pour les Jésuites, ces adversaires si énergiques du jansénisme. Bossuet cependant était leur élève. D'où peut venir cet éloignement, qui ne paraît pas contestable [2], de ses anciens maîtres ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

[1]) Nous parlons en général. A côté du P. de Buck écrivant ceci : » Il n'y a aucun homme que j'admire plus après Bossuet que Maldonat » (*Notice sur le P. Prat*, p. 30), il faut se souvenir des articles du P. Gazeau et de celui, tout récent, du P. de la Broise, qui se déclare cependant un *ami de Bossuet!*

[2]) Et il a été remarqué. Cfr. Phelippeaux, t. I, p. 241 ; les Lettres citées dans l'édition du P. de Bérulle. (Migne, 1591); Racine, t. 12, pages 626, 635 ; t. 13, 796 ; D. Deforis, éd. de B. ; Bausset, *Hist. de Bossuet*, l. 2, n° 18 ; l. 11, n° 78, etc. etc.

Ce que Bossuet ne goûtait point, chez les jésuites de son temps, c'était d'abord la *doctrine* d'un grand nombre, *en matière dogmatique*, par exemple sur la grâce et les sentiments de saint Augustin. Dans la lettre 164e sur le quiétisme, il dit de l'ordonnance de l'archevêque de Reims contre les thèses des jésuites : « Elle est... fort... nécessaire après la thèse des jésuites ». Et la lettre 182 : « J'ai un grand plaisir de voir triompher la véritable doctrine de saint Augustin. Les jésuites me font plus de caresses que jamais, quoique je défende M. de Reims ». Et lettre 70, sur le quiétisme, en parlant de l'ordonnance de Noailles contre le livre de Barcos : « Je ne puis vous dire la consolation que je ressens de voir la vérité affranchie et l'autorité de saint Augustin, *autrefois tant vilipendée par certaines gens*, si hautement rétablie » [1]. Spécialement sur le *facienti quod in se est ex viribus naturæ* et sur le *pacte de Molina ;* [2] sur la *certitude du Christianisme ;* [3] sur les *cérémonies chinoises*, il avait parlé avec force, en réfutant Basnage, comme le remarque M. de Bausset [4], mais il s'exprimait plus vivement encore dans l'intimité [5] ; de même sur le *fait*, Bossuet n'admettait pas l'infaillibilité de l'Eglise, soutenue par Fénelon et les jésuites [6]. Enfin il pouvait se plaindre que certains Jésuites n'observassent plus la règle établie par le célèbre Aquaviva [7].

1) Cfr. encore *Journal de Le Dieu*, t. 2, p. 50, et seq. à propos du P. Daniel.

2) Voir les 5 et 6 propositions condamnées par l'assemblée de 1700, et *Journal de Le Dieu*, t. I, p. 101, 152, 186.

3) Voir la censure de 1700, prop. 11.

4) Vie, l. 12, n⁰ 21.

5) *Le Dieu*, *Journal*, I, pages 28, 67, 203, 209, 243, 260, 280, 185.

6) *Le Dieu*, I, p. 138 ; t. II, 89 ; et *Mémoires*, p. 78.

7) Cfr. Plus haut, p.

En résumé on peut dire que Bossuet voyait des jésuites qui ne connaissaient pas les limites de l'enseignement de l'Eglise, qui regardaient comme appartenant à cet enseignement ce qui n'en faisait pas partie, par exemple, qui regardaient la question de fait comme de foi, qui condamnaient ce que l'Eglise n'a point condamné; qui voulaient imposer leurs opinions, les représentaient comme les seules vraiment orthodoxes, et parlaient des autres comme de doctrines suspectes [1].

De même pour la morale [2]. Dès 1682, Bossuet voulut faire condamner des propositions de quelques-uns de leurs casuistes. Il y parvint en 1700, seulement Louis XIV y mit pour condition qu'on ne nommerait pas les auteurs [3]. Mais Bossuet fut satisfait de voir l'abbé Le Dieu, préparer un livre où les auteurs des propositions censurées seraient nommés. Il disait : « Il faut une fois démasquer ces auteurs et qu'ils soient bien connus sans qu'on puisse y être trompé davantage » [4].

Bossuet s'exprime d'une manière bien vive sur la morale des Jésuites, en plusieurs endroits de ses écrits. Dans la *lettre sur le quiétisme*, il dit que le général des jésuites a demandé une liste des propositions relâchées dont on accusait la Compagnie, puis il ajoute : « Je crois qu'à la fin, de bon ou de mauvais jeu, ils deviendront orthodoxes ».

Le *Journal de Le Dieu* constate ces idées de Bos-

[1]) Exagérations dans lesquelles nous avons vu tomber encore de nos jours les PP. Gazeau et de la Broise.

[2]) Remarquons que tout en faisant la guerre à quelques moralistes jésuites, Bossuet a reconnu l'orthodoxie de l'opinion de Molina, sans cependant y consentir.

[3]) *Le Dieu, Journal*, I, pages 49, 425.

[4]) *Journal de Le Dieu*, I, 421, 424, 447.

suet [1]). Le 28 novembre 1703, Bossuet aurait dit : « Ils ont beau faire, ils ne me feront pas approuver leurs relâchements, et je ne cesserai de combattre leur morale corrompue ». Il avait spécialement cette impression sur la doctrine des Jésuites touchant *l'amour de Dieu.* Dans une conversation [2]) à laquelle Bossuet et Fleury prenaient part, on vint à dire : «C'est ainsi que les jésuites les conduisent (les rois et princes), en leur laissant ignorer les premiers éléments de la religion et les laissant dans une routine de petites dévotions. J'en ai, ajouta M. de Meaux, une belle preuve : je donnais autrefois au roi une instruction par écrit, où le précepte de l'amour de Dieu était expliqué comme étant le fondement de la vie chrétienne. Le roi l'ayant lu, dit : Je n'ai jamais ouï parler de cela, on ne m'en a rien dit » [3]).

L'abbé Racine [4]) a cru que Bossuet avait en vue les jésuites dans ce qu'il dit dans ses *Elévations* [5]) et ses *Méditations* [6]).

II. Bossuet, dira-t-on encore, blâme la *conduite* des jésuites et les accuse de finesse, d'intrigues. Il écrit : [1]) « Le P. de Lachaise est *jésuite* autant que les autres ». et [2]) « Leur crédit n'est pas si grand que leurs intrigues » [3]).

[1]) Cfr. 25 janvier, 27 février, 4 mars 1700.
[2]) Rapportée par *Le Dieu*, 22 août 1701.
[3]) Cfr. L'édition de Versailles, *Lettres diverses*, 34, note.
[4]) Tome 12. p. 626 ; t. 13, p. 751.
[5]) XVIII. 18.
[6]) 64.
[1]) Lettre 107 sur le quiétisme.
[2]) Lettre 111 du 7 avril 1797. — On se rappelle que « le confesseur du Roi s'était aventuré jusqu'à écrire, *comme par ordre du roi*, pour recommander au cardinal de Janson, chargé des affaires de France à Rome, les *Maximes des saints*, que la Société semblait prendre sous sa protection. Il est vrai que le roi, instruit du fait, réprimanda sévèrement son confesseur et le désavoua ». CROUSLÉ, op. cit., II, 149.
[3]) Cfr. Lettres 9, 99, 103, 124, 133, 143, 144, 124.

Avant de répondre à ceux qui suspecteraient l'orthodoxie de Bossuet à cause de ses idées sur les jésuites, faisons remarquer d'abord qu'on ne peut se servir de ces idées contre les jésuites pour faire le procès à l'ordre fondé par saint Ignace. Bossuet n'a jamais blâmé, ni pu blâmer l'institution approuvée par le Saint-Siège et appelée par le concile de Trente *pium institutum* [1].

Bossuet a reconnu les immenses services rendus par la Compagnie de Jésus : on le voit en lisant sa péroraison du sermon de 1688, pour la Circoncision [2]. Il admirait la science et les vertus apostoliques qui ont éclaté dans tant de membres de la Compagnie ; il eut de plus des relations particulières d'amitié avec plusieurs jésuites, avec le P. Cossart et le P. Ferrier [3] ; avec Bourdaloue [4] ; avec le P. Larue [5], le P. Bouhours [6], etc.

Il prenait au besoin leur défense : « L'archevêque de Reims, entr'autres, Letellier, ne cessait d'insulter les jésuites dans toutes les conversations. M. de Meaux, dit Le Dieu dans son Journal, sous la date du 1er juillet 1701, en était indigné, et il nous disait : Il faut laisser parler M. de Reims ; mais quand il faudra dresser une censure, je suis bien résolu de n'y laisser glisser aucun mot d'aigreur ni de dureté [7] ».

Il a, sans aucun doute, blâmé plusieurs choses chez

1) Sess. 25.
2) Cfr. Aussi *Maximes sur la Comédie*, n° 35, et *Défense de la tradition*, l. XIII.
3) Le Dieu, *Mémoires*, p. 83.
4) Ibid., *Journal*, I, p. 186 et lettre 472 à Mme de Luynes.
5) Ibid., p. 239.
6) *Lettres diverses*, 273e lettre. — Les livres de controverse des RR. PP. Jésuites Daures et Dez, sont, remarque M. Rebelliau (p. 299), l'un dédié à Bossuet, l'autre approuvé par lui.
7) Op. cit., II, p. 272. Cfr. cependant ce que rapporte M. Crouslé, *opus. cit.*, p. 495, note 6.

les jésuites de son temps. Mais on peut admettre qu'il a pu recevoir des préventions exagérées. Et en supposant que ces préventions fussent fondées et légitimes, l'équité demande qu'on n'attribue pas à tout l'ordre, ni à tout le corps, les défauts de plusieurs de ses membres. Les vrais enfants de saint Ignace gémissaient aussi sur ces défauts [1]. Voyez ce que dit l'admirable P. Lallemand [2], le P. Tournemine [3], ce que rapporte l'abbé Georgel [4]...... De nos jours, ces défauts, tenant aux relations avec la cour, ont disparu, avec cette grande autorité des confesseurs qui était du reste contraire aux règles de l'Institut [5].

Quoi qu'il en soit, les idées de Bossuet sur les jésuites n'autorisent aucunement à le soupçonner de jansénisme. Car à ce moment si la Compagnie de Jésus apparaissait déjà avec une grande gloire religieuse, un grand renom de science et de sainteté, que Bossuet admirait, elle n'avait pas encore l'auréole de la persécution des jansénistes, des faux philosophes, des cours aveugles du XVIIIe siècle. De plus, la cause de la Compagnie était alors malheureusement compromise aux yeux de bien des hommes du clergé et du monde, et

1) « Il était d'autant plus affligeant pour elle (la Compagnie de Jésus) d'avoir à expier les torts de quelques-uns de ses membres, que l'on convient généralement que nul ordre religieux ne se rendit plus recommandable par la régularité des mœurs et par la sévérité de son régime ». Cardinal de Bausset, *Histoire de Bossuet*, livre VI, § 24.

Des amis des jésuites, avons-nous vu, s'étaient étonnés de ce que les excès de leurs casuistes n'avaient pas été plus efficacement réprimés. Nous pouvons citer encore une âme sainte toute dévouée aux jésuites, la *V. Marie de l'Incarnation*, ursuline, lettre 89 ; Feller, dans ses *Voyages*, t. 1, fait connaître que ces excès avaient encore des défenseurs de son temps, et n'en ont-ils plus aujourd'hui ?

2) 2e principe, sect. 1, ch. 1 à 3.

3) Voir ses billets dans le *Journal de Dorsanne*, t. 2.

4) *Mémoires*, t. I, 47. (Surtout contre le P. Le Tellier).

5) Crétineau-Joly lui-même le reconnaît.

par la prévention d'un certain nombre de catholiques [1]), et par les rivalités des autres ordres [2]).

Fénelon lui-même semble avoir eu d'abord des préventions de ce genre. Le cardinal de Noailles ne craignait pas d'écrire dans une lettre *imprimée pendant l'affaire du quiétisme* qu'un homme d'esprit avait dit : « Qui aurait cru il y a dix ans que l'abbé Fénelon deviendrait moliniste [3])». Le chancelier d'Aguesseau n'était pas sans préventions, mais il fait connaître et les siennes et *celles de Fénelon lui-même*, quand il écrit dans son *Mémoire sur les affaires de l'Eglise de France* [4]) : « Jusque-là l'archevêque de Cambrai avait paru n'être que médiocrement de leurs amis, non qu'il penchât du côté du jansénisme par rapport au dogme ; mais la morale relâchée des jésuites, et la religion tournée chez eux en politique paraissaient lui faire horreur [5]) ». Même à la fin de sa carrière Fénelon a fait connaître les idées répandues dans le monde sur la Compagnie et il écri-

1) Cfr. Les *Opuscules* du P. DANIEL, t. 3, p. 54.

2) Par exemple, chez les *Dominicains*. Voyez ce que dit l'abbé de Chanterac du bon P. Massouillé ;

Chez les *Carmes* : On se rappelle les disputes contre les Bollandistes et l'étrange parole du P. Latenai (*Lettres du Bossuet sur le quiétisme*, 501) : « On a enfin découvert la chapelle de S. Ignace. Il y paraît tant de richesses qu'elles font peur à nos Romains : ils la regardent comme une forteresse d'où la Société menace tout le monde de sa puissance. Pour moi qui fais plus de réflexions morales que politiques, je la considère comme l'ouvrage et la merveille de l'opinion probable ».

Chez les *Capucins* : Cfr. les *Mémoires d'Arnauld*. (Pétitot, 34, p. 211) sur l'opposition du P. Joseph. On a entendu parler du *Mentiris impudentissime* du P. Valérien. On sait les oppositions de Capucins et des Jésuites à Pondichéry. (RACINE, 12. p. 247). Cfr. Dans les *Œuvres de Latour*, t. 6, p. 869 ce que dit le fameux P. Timothée.

Chez les *Prêtres des missions étrangères*, à propos des rites orientaux.

Chez les *Oratoriens* : ici, on le devine, je pourrais raconter bien des choses curieuses ; d'histoire ancienne, et hélas, d'histoire moderne.

3) *Œuvres de Fénélon*, V, 412.

4) Tome 13, p. 178, ou t. 8, 206.

5) Cfr. aussi PHELIPPEAUX, I, p. 111, 241. — Bossuet aussi croyait à ce changement de Fénelon, cfr. lettre 182 sur le quiétisme.

vait au duc de Chevreuse le 3 décembre 1711 : « Je serais fâché que les jésuites fussent la cause de la mauvaise situation de M. le cardinal de Noailles auprès du roi [1]). On ne les a déjà que trop rendus odieux, comme des gens qui accablent tout ce qui leur résiste. Ceci les rendrait odieux ». Et le 2 janvier 1712 : « Il ne s'agit pas des défauts des jésuites, il s'agit de la foi. Les jésuites ont sans doute leurs défauts comme tous les corps très nombreux répandus en tant d'emplois extérieurs et avec tant d'autorité ». Auparavant, dans sa terrible lettre à Louis XIV il disait : « Pour votre confesseur (le P. de La Chaize), il n'est pas vicieux, mais il craint la solide vertu et il n'aime que les gens profanes et relâchés. Il est jaloux de son autorité que vous avez poussée au delà de toutes bornes. Jamais confesseur des rois n'avait fait seul les évêques et décidé de toutes les affaires de conscience. Vous êtes seul en France, Sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier et qu'il ne laisse pas d'avoir son artifice avec cette grossièreté d'esprit [2]). Les jésuites même le méprisent et sont indignés de le voir si facile à l'ambition ridicule de sa famille. Vous avez fait d'un religieux un ministre d'Etat... il est la dupe de tous ceux qui le flattent et lui font de petits présents. Un autre très droit et très éclairé n'oserait décider seul.

1) On sait comment se défendit Noailles auprès de Louis XIV : « Je sais que la religion oblige de pardonner les plus grandes injures; ainsi quoiqu'il n'y en ait point au-dessus de celle que les Jésuites m'ont faite, m'ayant accusé et dénoncé au public, même à toute l'Eglise, comme un fauteur d'hérésie, je leur pardonne du meilleur cœur du monde et attends avec patience le jugement que rendra sur cet article, entre eux et moi, le juge souverain des vivants et des morts, au tribunal de qui je ne les crois pas si puissants qu'à ceux de ce monde ». Lettre du 9 novembre 1712. Bibl. nat. Ms. 23.484.

2) On trouvera cette lettre de Fénelon bien dure. Son authenticité n'a pas été, que je sache, contestée.

Pour lui, il ne craint que d'avoir à délibérer avec des gens qui sachent les règles. Il va toujours hardiment sans crainte de vous égarer ; il penchera toujours au relâchement et à vous entretenir dans l'ignorance. Du moins il ne penchera aux partis conformes aux règles que quand il craindra de vous scandaliser.... Votre archevêque et votre confesseur vous ont jeté dans les difficultés de l'affaire de la régale, dans les mauvaises affaires de Rome ; ils vous ont laissé engager par M. de Louvois dans celle de St-Lazare [1]), et vous auraient laissé mourir dans cette injustice si M. de Louvois eut vécu plus que vous ».

Saint François de Sales estimait les jésuites pour leurs services, leurs vertus. Cependant même à une époque où ils étaient moins puissants que sous Louis XIV, ne les avait-il pas en vue quand il disait à la Mère Angélique ces paroles que je ne puis regarder comme inventées par elle ni par son neveu qui les rapporte : « Il ne me cachait rien de ses plus secrètes pensées... sur la conduite de quelques ordres religieux... dont il n'approuvait pas l'esprit général, le trouvant trop fin, trop courtisan, trop politique » ?

L'abbé Georgel, ex-jésuite, si zélé pour la Compagnie, n'a pas craint d'écrire dans ses *Mémoires* [2]) : « Le P. Letellier abusa de la vieillesse et de la religion de Louis XIV pour élever la gloire de son ordre sur les débris d'une secte qu'il ne fallait que mépriser pour la voir s'éteindre. *Son zèle fasciné par cette ambition déplorable voyait le jansénisme où il n'était pas*.... Je sais de

1) Lettres diverses, n° 24.
2) Tome I, page 47.

source que la conduite du P. Letellier a été universellement improuvée par la majeure partie de ses confrères ». Je crois outrés les premières paroles de Georgel, je sais aussi que Letellier ne devint confesseur du roi que 5 ans après la mort de Bossuet ; mais le trop grand pouvoir des confesseurs avait commencé avant lui [1]).

III. Ajoutons que le siècle de Louis XIV vit des faits de la part de certains jésuites qui compromettaient l'ordre et purent prévenir Bossuet.

a) Des faits d'*intrigue :* on l'a vu dans l'affaire du quiétisme [2]) ; dans l'affaire du faux Arnauld [3]) ; dans l'affaire du *Problème,* publié par le P. Souâtre [4]) ; dans l'affaire de Buffier à Rouen [5]) ; dans celle de leur introduction à Rouen [6]). Que pouvait-on penser de la *Remontrance des chanoines et curés d'Auxerre contre M. de Caylus....* quand on apprenait que c'était l'écrit du seul P. Duchesne (qui était dit fait au nom de chanoines et curés parce qu'on avait uni les revenus de plusieurs prébendes à la mense du collège dont il était recteur) [7]). Ces choses faisaient une impression fâcheuse et étaient cause que des hommes estimables comme d'Aguesseau, di-

1) Rohrbacher si ami des jésuites a cependant écrit (l. 88, § 2, t. 26, p. 111), après avoir parlé de Petau, Hardouin, Berruyer : « Tout cela décèle chez les jésuites français un esprit différent de celui de leur saint fondateur ». Ces paroles sont exagérées, mais prouvent qu'un homme opposé au jansénisme et ami de la Compagnie, pouvait cependant prendre de fortes préventions contre elle.

M. Bouix, si attaché aux jésuites et si ennemi de Bossuet, a aussi parlé avec indignation de l'esprit de servilité de plusieurs jésuites du 17e siècle dans l'affaire de la Régale.

2) Cfr. PHELIPPEAUX I, 249 et seq.

3) Cfr. BERNIER, p. 40. — Sans admettre tout ce qu'il dit.

4) Cfr. LE ROY, op. cit. — Avec la même réserve.

5) PHELIPPEAUX, I, 297, et d'AVRIGNY, 28 mars 1657.

6) Pascal-Faugère, t. 2.

7) BERTI, t. 9, p. 381.

saient que la religion tournait en intrigue entre les mains des jésuites [1]).

b) Des faits qui *attestaient trop de puissance*. Bussy écrit à Mme de Sévigné que le P. de La Chaize vient de faire donner une abbaye à son fils. Boileau parle dans le même sens à Racine [2]). Le P. Rapin [3]) parle de son influence pour la nomination de Mme de Rochechouart de Mortemar à l'illustre abbaye de Fontevrault. C'est par l'intervention du P. de la Chaize que le président de Ménard obtint le retour de Duguet [4]). Madame de Sévigné [5]) insinue combien les Grignan, quoique évêques craignaient de perdre les bonnes grâces du confesseur du roi. Les paroles de l'archevêque d'Auch, lors de l'assemblée de 1700 [6]) : « J'aurais souhaité qu'on eût épargné le second ordre sans les commettre en obligeant de s'expliquer dans cette rencontre délicate... » disent beaucoup. Or il était dévoué aux jésuites [8]). La crainte de déplaire aux jésuites dans la condamnation des casuistes faisait dire à des évêques : « M. de Reims et M. de Meaux n'ont rien à craindre des condamnations qu'ils méditent : le premier est au comble de la fortune, et le second est proche de sa fin, et nous, pour leur complaire, il nous faut ruiner notre fortune » [7]). Le ministre Pomponne ayant vu dans le camp M. Guelphe,

[1]) Lamennais a dit : « Les jésuites qu'on rencontre partout où il y a une intrigue ». *(Affaires de Rome)*. On sait l'indignation de M. Gerbet en croyant voir de *l'habileté sans franchise* dans la conduite d'un ou deux de ces Pères à l'occasion de son *Dogme générateur*. — Dom Guéranger disait au P. Gillet et parlant des jésuites : Nous n'avons jamais été un instrument politique.

[2]) Lettre S.

[3]) Hist. du jansénisme,

[4]) Un vrai janséniste cependant ! Cfr. Ste-Beuve, *Port-Royal*, VI.

[5]) *Lettres*, passim.

[6]) et [8]) *Journal de Le Dieu*, I. p. 107.

[7]) *Journal de Le Dieu*, p. 60.

secrétaire d'Arnauld [1]), que celui-ci lui envoyait pour lui présenter une lettre de recommandation en faveur d'un ami étranger, fut désolé et dit : « Si le confesseur le savait, il vous ferait affront » [2]).

Combien plus Bossuet pouvait-il avoir ces impressions s'il croyait à ce qu'on rapportait de l'influence des jésuites dans la destruction de la Sainte-Enfance [3]), dans l'emprisonnement de l'évêque de Vaison [4]). Bossuet pouvait aussi être mécontent de voir plusieurs jésuites accuser des personnes et des actes ou des doctrines qui ne le méritaient pas. Ainsi l'accusation de Camus, etc., pour la conjuration de Bourgfontaine ; Pascal accusé d'avoir évoqué le diable ; le reproche de frondeur adressé à Pascal, Arnauld ; les religieuses de Port-Royal accusées de ne pas croire à la présence réelle ; ce que dit d'Avrigny [5]) sur la Perpétuité [6]) ; l'opposition à l'amour initial par ce jésuite de Blois dont parle Dorsanne, etc. [7]).

Bossuet pouvait se plaindre d'une tendance remar-

1) Pomponne était le neveu d'Arnauld.

2) Lettres d'Arnauld, t. IV.

3) Cfr. d'Avrigny, I, 368, 15 janvier 1657.

4) Ibid. I, 368, 19 janvier 1657. Le Dieu, *Journal*, II, p. 50.

5) I. 215.

6) Voir l'édition de Migne, t. I.

7) M. Gillet ajoute ici : « Plus récemment combien ont souffert en voyant comment on a traité Bernier : ce que le P. Lasseur a fait faire contre un M. Arnauld à M. Peltan dont l'écho se trouve dans la vie de la B. M. par le P. Daniel dans le P. Matignon ; les accusations du P. Gloriot contre Bellefontaine ; les choses incroyables du P. Carayon contre le C. de Bériulle ; et la campagne contre les Pensées de Pascal ». M. Gillet ajoute encore : « J'ai entendu Mgr. La Carrière dire : Quand ils ne goûtent pas un homme, il est écrasé. Vous l'avez vu pour M. Carrière ».

On connait le mot attribué au P. Neuville à qui l'on demandait si c'était un péché de parler contre les jésuites. Il répondit : « Ce n'est pas un péché contre la foi, je laisse à votre conscience de décider si c'est un péché contre la charité ; mais tous conviendront que jadis c'eut été un grand péché contre l'espérance ».

quée chez un certain nombre de jésuites, à dominer, à s'emparer des places, des consciences, à attirer les richesses. Les ennemis de la Compagnie ont poussé sur ce point l'exagération jusqu'à la calomnie ; mais Bossuet devait voir l'élément de vérité caché sous ces injustes accusations [1]. Ce que dit Le Dieu dans son *Journal* [2], n'a-t-il rien de fondé ? Joseph de Maistre ne nie pas ce reproche [3]. Bossuet n'a-t-il pas dû aussi se plaindre du ton de quelques jésuites à l'égard des évèques ? [4])

Bossuet se plaignait de voir des jésuites aveuglés par *l'esprit de corps.* De là une estime outrée de tout ce qui est de la Compagnie. Que ne devait pas penser Bossuet en entendant le P. Daniel préférer l'ouvrage du P. Germon à la *Diplomatique* de Mabillon [5]) ! Les opuscules du P. Daniel, à mon humble avis, sont pleins d'excellentes choses : mais n'est-il pas surprenant de le voir parler de ses études dans les théologiens de la Compagnie comme si c'était l'unique source pour lui ? Cela semble rétréci, pas assez dilaté par l'esprit universel.

De là aussi, les jugements de plusieurs d'entre eux sur les autres hommes : montrer peu d'admiration pour les autres, vouloir qu'on adopte leurs idées ; les faire soutenir dans les thèses ; obliger leurs élèves à les défendre ; voir avec suspicion ceux qui ont d'autres vues. Plusieurs ne veulent même pas qu'on s'abstienne : il faut

1) M. Bernet lui-même quoiqu'il fut favorable aux Jésuites, disait : Il faut s'en servir parce qu'ils sont utiles ; mais il faut les tenir, parce qu'ils tendent à dominer. (Note du P. Gillet).

2) T. 3, p. 354.

3) Dans ses Lettres à son frère.

4) Cfr. d'AVRIGNY, et dans l'*Ami de la religion*, le ton du P. Rozaven.

5) *Journal de Le Dieu*, t. 2, p. 49, 51.

qu'on soit de leur parti. Or Bossuet a pu leur paraître hostile quand il se bornait à n'être pas de leur parti : le grand évêque, lui, nous le répétons en finissant, ne voulait pas être d'un parti, mais seulement du parti de l'Eglise et de Jésus-Christ.



APPENDICES.

APPENDICE I.

La prétendue Justification des Réflexions morales.

A divers endroits de cette étude (p. 9, 25, etc.) il a été fait mention de cet opuscule de Bossuet et des questions délicates qu'il soulève. Pour compléter les explications données, ajoutons ici quelques passages de la *Troisième lettre à Mgr l'évêque de Troyes sur les sentiments de M. Bossuet contre le jansénisme.* (Paris, in-8°, 1737). On y trouvera la confirmation de ce que nous avons avancé à ce sujet.

« Je ferai voir que l'ouvrage appelé par Quesnel « Justification des Réflexions Morales », est réellement une solide et exacte apologie de la Bulle « Unigenitus ». C'est dans cet écrit même que je veux puiser mes preuves : si je cite quelquefois d'autres livres de M. Bossuet, je le ferai rarement, je le ferai brièvement, je le ferai uniquement pour persuader à tout le monde, que cette lumière de l'Eglise Gallicane a toujours été ferme dans les mêmes principes. Entrons dans le détail.

Quesnel et ses Défenseurs prétendent que tous les Actes « réels » de la volonté divine, et tous les dé-

sirs « sincères » de Jésus-Christ sont efficaces ; d'où ils concluent, 1° que Dieu ne veut le salut que des seuls Prédestinés ; 2° que le Sauveur n'a désiré la vie éternelle, et ne l'a méritée par sa mort, qu'à ceux qui sont véritablement sauvés ; 3° que la grâce obtient toujours l'effet pour lequel Dieu la donne, et qu'il veut d'une volonté « réelle » qu'elle opère. Vous reconnaissez-là, Monseigneur, les dogmes du Parti, que Quesnel a tournés au moins en vingt façons dans autant de propositions que la Bulle condamne. C'est en soutenant ces trois dogmes que vos écrivains se donnent modestement pour les défenseurs de la toute-puissance de Dieu, et les zélateurs du premier article du Symbole. C'est en développant leur doctrine sur ces trois points, que ces auteurs aussi judicieux qu'ils sont pleins de religion, accusent le Pape et tous les évêques du monde chrétien de renverser le Symbole, de détruire les premières notions de la divinité ; et leur épargnant (par respect sans doute pour leurs dignités) le nom trop odieux d'Athées, ils se bornent dans leur modération, à prodiguer aux Pontifes du Dieu Saint, les titres de Pélagiens et de Molinistes.

Si ces amères qualifications sont justes, elles retombent à plomb sur votre oncle ; en vain vous tâchez de l'y soustraire : il n'est point de ténèbres qui puisse obscurcir ces paroles de M. Bossuet. « Il faut reconnaître la volonté de sauver tous les hommes justifiés, comme expressément définie par l'Eglise Catholique en divers Conciles, notamment dans celui de Trente, et encore très-expressément par la constitution d'Innocent X». Et plus bas : « Il n'y a bien assurément aucun des fidèles qui ne doive croire avec une ferme foi que Dieu le veut

sauver, et que Jésus-Christ a versé tout son sang pour son salut. C'est la foi expressément déterminée par la Constitution d'Innocent X, c'est l'ancienne Tradition de l'Eglise Catholique dès le tems de saint Cyprien..... Saint Augustin a répété le passage du saint Martyr, et ces deux saints d'un commun accord nous ont laissé pour constant, que Jésus-Christ a donné son sang pour rendre le Paradis, c'est-à-dire, le salut éternel, à cette partie de sa famille qui est damnée avec satan et avec ses anges ».

Quels termes, Monseigneur, qu'ils sont énergiques ! l'objet de la foi est « réel » et véritable ; et la volonté du salut des Fidèles est cet objet selon M. de Meaux. Le sang de Jésus-Christ a été versé, ce divin médiateur l'a donné « pour rendre le salut éternel à cette partie de sa famille qui est damnée » : il y avait donc en lui un désir « sincère » qui a été frustré de son effet. Tournez ces expressions comme il vous plaira, vos efforts seront superflus, un bon constitutionnaire en trouverait-il de plus claires et plus précises pour dresser sa confession de foi ?

Rendons, s'il est possible, l'opposition de M. Bossuet et de Quesnel plus sensible. Celui-ci a dit : « Jésus-Christ s'est livré à la mort, afin de délivrer pour jamais par son sang les aînés, c'est-à-dire, les élus de la main de l'ange exterminateur ». Et par conséquent, selon son système, Jésus-Christ n'a voulu mériter la vie éternelle qu'à ses élus ; c'est là le sentiment de cet auteur, comme je l'ai déjà remarqué. M. de Meaux s'écrie au contraire : « Jésus-Christ a donné son sang pour rendre le salut éternel à cette partie de sa famille qui est damnée avec Satan ». Quesnel avance, qu' « il faut avoir »

entièrement « renoncé aux choses de la terre et à soi-même, pour avoir la confiance de s'approprier Jésus-Christ, son amour, sa mort, et ses mystères comme fait saint Paul, en disant : Il m'a aimé, et s'est livré pour moi ». M. votre oncle soutient dans le même ouvrage, que saint Paul « a dit aux Fidèles, et les a obligés à dire avec lui à son exemple : Je vis dans la foi du Fils de Dieu qui m'a aimé et s'est donné pour moi ». Vous sentez jusqu'où je pourrais pousser la comparaison. Qu'on approche les Propositions condamnées par la Bulle des textes de M. Bossuet que j'ai rapportés, la contradiction sera manifeste. Si c'est là *justifier* les « Réflexions Morales », daignez, Monseigneur, nous apprendre comment on doit parler quand on veut les combattre ?

M. de Meaux ne s'exprime pas moins clairement sur l'effet que Dieu veut et désire sincèrement que la grâce produise en l'homme. Quesnel avait défini la grâce, LA VOLONTÉ TOUTE PUISSANTE « de Dieu, qui commande, et qui fait tout ce qu'il commande ». Et encore « CETTE VOIX du Père qui enseigne intérieurement les hommes, et les fait venir à Jésus-Christ; quiconque ne vient pas à lui, après avoir entendu la voix intérieure du Fils, n'est pas enseigné par le Père ». Cet auteur ajoutait que la grâce est « UNE OPÉRATION de la volonté toute-puissante, et de la main toute-puissante de Dieu, que rien ne peut empêcher ni retarder ». Dieu, disait-il aussi, « éclaire l'âme et la guérit aussi bien que le corps par sa seule VOLONTÉ. Il commande, et il est obéi ». Ces termes de « voix, d'opération, de main, de volonté toute-puissante », énoncent bien distinctement que la grâce produit dans l'homme tout l'effet que Dieu veut

qu'elle y opère : on s'en était aperçu ; et on se plaignait de ce que l'Auteur des « Réflexions Morales », bannissait du cœur du Très-Haut, ce doux et consolant désir de la conversion des pécheurs et de la persévérance des justes : quoique ceux-ci tombent dans le crime, et ceux-là meurent dans l'impénitence. Les plaintes étaient vives, elles paraissaient fondées. M. Bossuet pour dissiper ces allarmes établit trois vérités. « Le juste, dit-il, peut observer les commandemens ; puisque si quelquefois il ne le peut pas.... il peut du moins en faisant ce qu'il peut, demander ce qu'il ne peut pas, et qu'il est par ce moyen aidé pour le pouvoir. Voilà une première vérité. La seconde est qu'il y a des grâces véritables et intérieures dans le cœur humain, par lesquelles DIEU LE VEUT GUÉRIR, et que nous rendons effectivement inutiles par notre faute. La troisième, que la grâce ne nécessite jamais notre libre arbitre. »

Dans la section suivante s'expliquant sur la possibilité des commandemens dans tous les justes, M. de Meaux la reconnaît « fondée immuablement sur ce principe de la foi, que Dieu n'abandonne que ceux qui l'abandonnent les premiers par une désertion absolument libre. C'est pourquoi, ajoute-t-il, sur ce fondement, que Dieu est fidèle dans ses promesses, « les justes sont assurés » qu'il ne permettra jamais qu'ils soient tentés par dessus leurs forces. « Ils ont donc toujours le pouvoir de garder les Commandemens.... Il est aussi déterminé dans le second Concile d'Orange, que selon la foi Catholique », secundùm fidem Catholicam, « après la grâce du Baptême, tous les baptisés avec le secours de Jésus-Christ qui les aide et coopère avec eux, peuvent et doivent accomplir les Commandemens de Dieu, s'ils

veulent fidèlement travailler. Ils le peuvent donc, il ne tient qu'à eux avec la grâce qu'ils ont ; la grâce ne leur manque pas ; il ne leur manque que la volonté qui ne leur manque que par leur faute ». Qu'on pèse ces principes avancés par M. Bossuet comme autant de principes de « la foi catholique », on les trouvera absolument contraires à la doctrine des « Réflexions Morales ».

Que si cet illustre Prélat a voulu sur ce point justifier ce Livre, il ne l'a fait qu'en avouant qu'on avait été obligé d'en corriger plusieurs des Propositions que j'ai rapportées : il ne l'a fait qu'en s'efforçant d'y trouver le dogme contraire à l'erreur de Quesnel ; il ne l'a fait qu'en rassemblant toutes les propositions où il croyait apercevoir ce dogme, et terminant son ramas par ces mots dignes d'être remarqués. « Voilà donc une VOLONTÉ de nous guérir, une OPÉRATION DE DIEU en nous ; une VOIX qui nous parle au cœur, indignement rejetée, repoussée, rendue inutile. Quel aveuglement ? poursuit-il, mais quelle malice ? de ne vouloir pas sentir dans ces paroles une liberté qui rend inutiles les pressemens salutaires d'une MAIN qui nous favorise jusqu'à VOULOIR nous guérir ? Ce n'est pas une grâce extérieure, ou qui reluise seulement dans l'intelligence .. on voit toutes les grâces extérieures et intérieures unies POUR GAGNER un cœur ; et cependant nul effet en ce cœur sourd ». Il paraît que M. de Meaux réunit ici tous les termes employés par Quesnel pour signifier la grâce ; et il fait voir qu'il est en Dieu une « main », une « voix », une « opération », une « volonté », un « désir de gagner » un cœur que l'homme rejette, repousse et rend inutiles. Voilà de quelle manière ce grand homme justifie les « Réflexions Morales » ; c'est en s'exerçant d'y trouver

une doctrine opposée à celle de leur auteur ; c'est en bannissant de ce livre les pernicieux principes qu'on met en usage pour le défendre. Une pareille « justification » paraîtra à tout homme sensé une véritable censure.

L'Apologiste ne se dément point. Ses écrits semblent n'avoir été composés que pour préparer les voies à la Bulle, et disposer les esprits à la recevoir avec docilité. Le grand principe des deux amours, que M. d'Auxerre regarde comme le fondement de la Morale Chrétienne, que vous avez vous-même soutenu avec tant de confiance dans les écrits qui ont paru sous votre nom, et que Quesnel exprime dans la Proposition 44 de la Bulle, ce grand principe fut toujours hautement rejeté par M. de Meaux. Il est vrai que dans la prétendue « Justification », cet illustre évêque n'en parle pas expressément, mais on en sent la raison. Il n'avait pas besoin d'adoucir une Proposition qu'il voulait absolument retrancher du Livre qu'il entreprenait de justifier : or la Proposition 44 était de celles qu'il exigeait qu'on ôtat du livre des « Réflexions » ; c'était particulièrement pour elle qu'il destinait un des cent vingt cartons qu'il avait demandés.

Ce n'est point ici une vaine conjecture. M. Bossuet n'avait garde d'approuver un sentiment qu'il avait ailleurs traité « d'erreur », et qu'il condamne dans la « Justification », en censurant toutes les conséquences qui en coulent : or, Monseigneur, pouvez-vous disconvenir que M. votre oncle avait déjà regardé comme une erreur le principe des deux amours, et qu'il en a rejeté toutes les conséquences ? Dans ses disputes contre M. de Cambrai ne compte-t-il pas parmi les « erreurs » de ce Prélat

cette proposition : « Tout ce qui ne vient pas du principe de la charité, comme l'enseigne S. Augustin, vient de la cupidité ? » Ne s'est-il pas attaché dans ses ouvrages contre cet Evèque à montrer un amour bon, saint et innocent, qui ne soit point amour de charité ? Vous connaissez cet endroit fameux où il revient sur un texte du Catéchisme du Concile de Trente, qu'il avoue n'avoir pas suffisamment développé. « Il fallait, dit-il, marquer plus distinctement que l'Ecole reconnaît deux sortes d'amour ; l'amour d'amitié, qui est la charité même où l'on aime Dieu pour l'amour de lui ; et l'amour de concupiscence, où l'on veut l'avoir pour soi, cela est certain. Mais il fallait ajouter que la plupart des Théologiens subdivisent ce dernier amour, en amour de concupiscence, innocent et saint, où l'on désire seulement de posséder Dieu, et en amour de pure concupiscence, où l'on n'aime Dieu que pour sa propre utilité, comme on ferait d'un autre bien». Voilà la doctrine qu'il adopte, voilà le principe fameux des deux amours rejetté par les Théologiens, et rangé par M. Bossuet au nombre des « erreurs ».

Après cette décision, on ne doit pas être surpris s'il en combat les conséquences. L'impossibilité de l'état de pure nature, où comme il s'explique lui-même, la grâce due à Adam est du nombre de ces conséquences. S'il n'y a que deux amours, Dieu n'a pu livrer l'homme innocent à la seule cupidité ; il fallait donc qu'il lui donnât la grâce et la charité. L'illation est claire, Quesnel l'avait avancée, et M. de Meaux est surpris de la voir dans le livre des « Réflexions » approuvé par M. de Noailles. « On avouera avec franchise, dit-il, qu'il y en a (des Propositions) qu'on s'étonne qui aient échappé

dans les éditions précédentes, par exemple, celle où il est porté que LA GRACE D'ADAM ÉTAIT DUE A LA NATURE SAINE ET ENTIÈRE. Mais M. de Paris s'étant si clairement exprimé ailleurs, qu'on ne peut le soupçonner d'avoir favorisé CET EXCÈS ; cette remarque restera pour preuve des paroles qui se dérobent aux yeux les plus attentifs ». Combien de Propositions de Quesnel M. votre oncle ne traite-t-il pas « d'excès » par cette décision ?

Autre conséquence du même principe : la volonté sans la grâce, sans la charité, est capable de tout mal, et impuissante à tout bien. Ainsi les Payens et les Philosophes, qui n'avaient certainement point de charité, étaient obligés de pécher dans toutes leurs actions : Quesnel avait insinué cette doctrine dans son Livre, il l'avait même exprimé clairement, et avait anéanti par là les vertus morales des Philosophes. M. Bossuet convient que toutes ces œuvres sont inutiles pour le salut, mais il reconnaît leur bonté, et la vérité de ces vertus. « Quand il faut instruire les chrétiens, disait-il, on ne doit considérer les vertus que par rapport au salut. Tout ce qu'on nomme vertu hors de cette voie, ne mérite pas, pour un Chrétien, le nom de vertu. S'il est écrit que *la science enfle*, ces sortes des vertus humaines enflent beaucoup davantage, et tournent à mal ». Elles ne sont donc point des vices, ni leurs actes des crimes : elles ne font point le mal ; et quand elles y « tournent » ou y « aboutissent », comme dit encore M. Bossuet, c'est l'effet du funeste penchant que nous éprouvons tous. L'enflure du cœur naît principalement de la bonne œuvre et dans le sein de la vertu. Le juste le plus fervent a lui-même besoin d'être en garde contre ce vice subtil.

Telle est la doctrine de M. de Meaux. Il est vrai

qu'il tâche d'excuser Quesnel, mais comment ? Ecoutez et pesez ces paroles : « Quand on trouve de pareils discours dans un livre de piété, il ne faut pas être de ces esprits ombrageux, qui croient voir partout un Baïus, et qu'on en veut toujours aux vertus morales des Payens et des Philosophes : c'est de quoi il ne s'agit pas ».

Vous le savez, Monseigneur, s'il ne s'agit pas dans nos disputes des vertus morales des Payens et des Philosophes ? vous savez si nous sommes trop ombrageux, lorsque nous croyons voir partout un « Baïus ? » Tous vos écrivains défendent la doctrine de cet auteur; les uns plus audacieux rejettent avec audace les Bulles qui la condamnent ; les autres plus modérés en apparence, mais peut-être plus artificieux, se bornent à soutenir que ces Constitutions Apostoliques ne sont point reçues en France : tous se réunissent pour publier et soutenir les sentiments de ce Chancelier de Louvain. Quesnel les avait insérées dans les « Réflexions Morales », et M. de Meaux en le défendant comme il fait, le condamne réellement.

« La crainte servile ne se représente Dieu que comme un maître dur, impérieux, injuste, intraitable.... plus elle est vive, et plus elle conduit au désespoir.... elle n'arrête que la main, pour le cœur qu'elle anime il commet le mal, et est déjà coupable devant Dieu..., il est encore sous la loi comme un Juif.... il est un esclave.... il ne se conduit que comme les bêtes ». Ce sont là autant de tours de l'éloquence Quesnelliste pour faire goûter une troisième conséquence du principe des deux amours. Si le seul mouvement de charité est bon, la crainte des peines qui est séparée de la charité ne saurait être un bon mouvement, un mouvement du Saint-Esprit et de sa

grâce : la conséquence est également nécessaire et manifeste.

M. Bossuet n'admettait point le principe, faut-il être surpris s'il en rejette la conséquence ? « La terreur des jugemens de Dieu est, selon lui, salutaire et bonne, puisque c'est, dit le Concile de Trente, un don de Dieu et une impression du Saint-Esprit ». Il ne s'est pas expliqué moins expressément sur cet article en écrivant contre M. de Cambrai. « Voilà, dit-il, un enchaînement d'erreurs. Si ce qui vient de la grâce n'a rien d'imparfait ; donc la crainte de la peine n'est pas imparfaite, ou la grâce ne la fait pas. Si l'attachement qu'on exclut à titre d'imperfection n'est pas du Saint-Esprit, donc cette crainte que l'on bannit quand on est parfait, ne vient pas de son impulsion, contre la définition expresse du Concile de Trente ». Ces paroles sont claires. La terreur des jugemens de Dieu, la crainte de la peine, n'est donc pas un mouvement de bête, un criminel sentiment d'esclave, qui fomente le péché dans un cœur juif et charnel comme il a plu au Père Quesnel de nous la représenter ; mais elle est, selon M. de Meaux, salutaire et bonne, un don de Dieu, une impression, une impulsion du Saint-Esprit, un mouvement sincère de la véritable grâce. Accordez, Monseigneur, si vous le pouvez des doctrines si opposées : quelque habile négociateur que vous puissiez être, j'ose répondre que jamais vous ne concilierez sur cet article Monsieur votre oncle avec Quesnel.

Oserai-je, Monseigneur, toucher le point des vertus morales, chrétiennes, et théologales, distinguées de la charité ? C'est là votre fort ; c'est surtout ici que vos écrivains développent toute leur subtilité pour vous rendre le protecteur de la doctrine du Parti. Le voile

des équivoques est maintenant levé ; tout le monde peut savoir que c'est un dogme des Appelans, que tous les actes de foi, d'espérance, et des autres vertus, s'ils ne sont animés du mouvement de la charité, sont autant d'actes criminels qui émanent de la cupidité ; ils ne sont, pour parler le langage de Quesnel, « qu'hypocrisie ou fausse justice ».

Ces termes si durs avaient alarmé Monsieur votre oncle : il crut pouvoir les adoucir en avertissant, « qu'il faut prendre équitablement et sainement les expressions assez ordinaires où un auteur occupé du mérite de la charité, semblerait ôter aux autres vertus, mêmes chrétiennes, même théologales, comme à la foi et à l'espérance, le nom de vertu. Qui peut penser, ajoutait-il plus bas, qu'un acte de foi et d'espérance, que le Saint-Esprit met dans les pécheurs pour commencer leur conversion, puisse être appelé péché par un chrétien, sous prétexte que ces actes ne sont pas encore véritablement rapportés à la fin de la charité ? il suffit que le Saint-Esprit les y rapporte ».

Qui lui aurait dit, Monseigneur, à ce grand homme, à cet oncle si respectable, qui lui aurait dit lorsqu'il écrivait ces paroles, que l'objet de sa tendresse et de ses sollicitudes, que son neveu serait ce « Chrétien », qui traiterait de défectueux et de criminels ces actes de foi et d'espérance dont il parle ? En vain dans les ouvrages qui portent votre nom, s'est-on efforcé de couvrir par de douces expressions la dureté du dogme qu'on vous fait soutenir ; on perce sans cesse au-delà de ces faibles voiles ; on voit aisément que selon vous, tous les actes qui commencent la conversion, si le pécheur ne les rapporte lui-même à la fin de la Charité, sont autant de

péchés. On sent que cette doctrine est une suite nécessaire du principe des deux amours ; ces commencemens de conversion d'un cœur dès que la charité ne les produit pas, sont des mouvemens de cupidité ; non-seulement l'homme pèche en les produisant, mais ils sont en eux-mêmes de vrais péchés, puisqu'ils n'ont point d'autre principe, d'autre motif, d'autre fin, que l'amour de la créature. C'est là ce que vous pensez, ce que vous n'osez dire ouvertement ; et ce que M. Bossuet ne peut croire pouvoir venir en pensée à un « chrétien ». Fut-il jamais des sentiments plus opposés et plus contradictoires ?

Je m'arrête, Monseigneur, j'en ai dit suffisamment pour établir ce que j'avais avancé, M. de Meaux n'a point goûté la doctrine du Parti, il a été dans des sentimens absolument contraires ; je l'ai dit, et je l'ai prouvé je crois d'une manière invincible. Les fondements du Jansénisme sur la grâce sont : 1° que toute volonté en Dieu a son effet, et que tout désir en J.-C. est efficace ; 2° qu'il n'y a que deux amours, l'un bon, l'autre mauvais, la charité et la cupidité. Cette multitude d'erreurs que défendent vos écrivains, et que Quesnel a développées dans les « Réflexions morales », coule nécessairement de ces deux sources empoisonnées. Or M. Bossuet a rejetté ces deux principes en eux-mêmes : il a traité « d'excès, d'erreur, de pensée indigne d'un chrétien », les diverses conséquences qui en suivent ; c'est ce que j'ai démontré dans le cours de cette Lettre.

Il ne me resterait plus pour remplir entièrement mon projet, que d'examiner la doctrine du Parti sur les habitudes de ces deux amours ; mais je hais les redites, et j'ai déjà traité ce point dans la « quatrième Lettre

d'un Théologien à M. l'Evêque d'Auxerre au sujet de sa dernière Instruction Pastorale ». C'est là que j'ai exposé assez au long votre sentiment sur la « formation, perfection, affaiblissement, destruction » des habitudes de charité et de concupiscence : j'y ai rapproché tous vos principes, et suivi votre métaphysique dans ses subtils efforts ; j'y ai montré qu'on ne pouvait dire avec vous, que « l'accroissement et le dépérissement » de la charité s'opèrent « naturellement » : j'y ai fait voir qu'en rangeant, comme vous le faites, l'habitude de la justice au nombre des autres habitudes acquises, vous embrassiez dans toute son étendue le monstrueux système de Bourdaille que M. de Bossuet fit condamner dans l'Assemblée de 1700, et qu'ainsi sur cet article vous n'étiez pas plus d'accord avec votre oncle, que sur tous les autres dogmes qui favorisent les erreurs du tems. Cette Lettre ne vous est pas inconnue, vous pouvez y avoir recours.

Je sais, Monseigneur, que dans cette multitude de textes que j'ai rapportés, il est quelques-uns que vous avez taché d'expliquer et de tirer à vos sentimens ; il conviendrait peut-être à présent d'examiner vos explications, d'en faire sentir le faux. Mais outre que je crains la longueur, je vous avouerai avec simplicité que vos réponses énigmatiques sont écrites dans le style des anciens oracles : pour apercevoir le rapport que vous prétendez mettre entre les passages de M. de Meaux et vos principes, il faudrait avoir en partage le talent de la divination, et c'est un don que je n'ai pas encore reçu du Ciel.

D'ailleurs pourquoi une pareille discussion ? Les principes de Quesnel sont tous enchaînés, tous dépen-

dans les uns des autres ; qui en rejette un, doit, s'il raisonne conséquemment, rejeter tous les autres. Or combien de ces principes Monsieur votre oncle n'a-t-il pas expressément condamné ? combien parmi les passages que j'ai cités, combien n'y en a-t-il pas auxquels vous n'avez pu opposer qu'un prudent silence; et ceux-mêmes que vous croyez vous être moins contraires, quelle violence ne leur faites-vous pas, pour les amener à vos sentiments ? vous les tirez, vous les tournez et retournez : cependant après tous ces efforts on ne retrouve point encore de conformité, mais seulement une ténébreuse confusion, et l'image parfaite du premier chaos. Un plus long détail serait donc superflu, finissons par quelques réflexions.

Les défenseurs de Jansénius prodiguent leurs éloges à M. de Meaux : on trouve, surtout depuis quelques années, on trouve dans tous leurs ouvrages les louanges de cet illustre Prélat ; ces Messieurs publient ses rares talens, son génie sublime et profond, son cœur droit et sincère, sa science vaste et solide, son style net et concis, son éloquence mâle et nerveuse. Ces qualités étaient en lui, ces éloges lui sont dûs, personne n'y souscrit avec plus de plaisir et de sincérité que moi ; j'y ajouterai encore s'il est nécessaire, et élevant ma voix au-dessus de celles de tout le Parti réunies ensemble, je dirai qu'il était un Théologien éclairé et d'une vaste érudition, un controversiste habile, la terreur et le fléau des Protestans, un historien et critique judicieux, la lumière de l'Eglise Gallicane, le défenseur de la Religion, un des plus grands ornemens de son siècle. Je le dirai avec confiance et sans craindre l'exagération ; je ne crois pas que le Parti ait jamais fait un panégyrique plus hono-

rable à votre oncle, et plus consolant pour vous. Mais ces Messieurs si féconds en louanges, y pensent-ils quand ils les accumulent en faveur de M. de Meaux ? ils s'écrient sans cesse : « le grand Bossuet ? le grand Bossuet ? » oui sans doute, il est grand, qui oserait le nier ? mais plus il est élevé, et plus il doit leur paraître formidable : plus son autorité a de poids, et plus elle doit les alarmer. C'est « le grand Bossuet » qui a sans relâche combattu le Jansénisme. Les principes du « grand Bossuet » démontrent que l'Appel est frivole, chimérique, nul, illusoire, schismatique. La doctrine du « grand Bossuet » contredit, rejette, condamne tous les sentimens de Jansénius, d'Arnauld, de Quesnel. Si ce grand homme est digne des éloges qu'on lui donne, si sur les matières de la grâce il est un guide sûr et éclairé, pourquoi ne suit-on pas les traces qu'il nous a laissées ? Plût au Ciel qu'on regardât ses sentimens comme la règle fixe de ceux que tout le monde doit tenir ? bientôt la docilité soumettrait les esprits, l'Eglise de France serait tranquille, et l'aimable paix régnerait sur tous ses enfans.

Mais on n'aime que le trouble : si on loue M. de Meaux, c'est qu'on ne peut le blâmer sans aigrir M. de Troyes qu'on veut ménager. Si on fait l'éloge de M. Bossuet, quoique dans le vrai on le méprise, c'est que son nom est fameux et sa science respectée. Il a fait un Ecrit pour excuser le livre des « Réflexions morales » : on annonce cet ouvrage sous le faux titre de « Justification », ainsi on couvre ce livre chéri des ombres d'un grand nom. Aveugles ! ils ne voient pas que plus l'auteur est célèbre, plus l'écrit est recherché, et il suffit de le lire pour être convaincu que Quesnel ne nous a donné qu'un funeste poison. Ils n'aperçoivent pas, ces

Messieurs, que la prétendue « Justification » est le fruit d'une tendre amitié, qui a crû pouvoir la composer sans franchir les bornes sacrées de la Religion. M. de Noailles se trouvait malheureusement engagé ou à défendre le livre des « Réflexions morales » qu'il avait solemnellement approuvé, ou à rétracter publiquement son approbation ; le second parti eut été et le plus sûr et le plus glorieux, mais il paraissait trop rude : le premier semblait entraîner après soi la défense du Jansénisme, ce que M. de Paris n'osait ni ne voulait entreprendre. Cependant les cris et les plaintes contre le livre de Quesnel augmentaient, il fallait s'expliquer, mais comment s'y prendre ? c'était-là l'embarras. M. de Meaux crut dans ces circonstances devoir tendre à son ami une main secourable, son génie lui fournit des ressources : il examina l'ouvrage, et commença par en ôter les Propositions les plus dures, qui énonçaient plus manifestement l'erreur ; c'est à quoi il destina six vingt cartons; ce qui restait après ce retranchement, ne fut plus pour lui un embarras ; il composa un écrit qui devait avoir le titre, non pas de « Justification », mais « d'Avertissement » ; c'est dans cet écrit que M. Bossuet adoucissant quelques-unes des propositions de Quesnel, rapprochant les autres des principes orthodoxes et directement contraires au Jansénisme, il faisait disparaître tout le venin qu'on reprochait au livre. Ce projet était digne de son auteur, mais l'obstination de Quesnel le rendit inutile, il refusa les cartons demandés, et M. Bossuet indigné de ce refus, condamna son « Avertissement » à ne jamais voir le jour. On sait que l'artifice réussit à en avoir une copie, que la mauvaise foi lui donna le titre de « Justification », et le mit sous la presse. Mais il n'est pas moins certain, que M. de Meaux cherchait à justi-

fier la démarche de M. de Noailles, en condamnant la doctrine de l'auteur des « Réflexions Morales » ; si ceux qui ont publié l' « Avertissement », n'y ont point apperçu cette censure, il fallait que leurs lumières fussent bien bornées ; si ils l'y ont vue, et que cependant ils aient prétendu nous persuader que cet écrit justifiait leur doctrine, ils ont joint à une insigne mauvaise foi, l'impudence la plus effrontée.

Voilà quels sont ceux, Monseigneur, ausquels vous vous êtes livré : couverts des ombres du nom de M. de Meaux, ils sont entièrement opposés au grand Bossuet : je croyais que vos liaisons avec eux étaient l'effet d'un oubli involontaire de la conduite et de la doctrine de votre oncle ; je me flattais qu'en vous rappellant le souvenir des principes et des démarches d'un oncle si chéri, l'illusion serait dissipée. Vain espoir ! vos derniers écrits sont une preuve trop manifeste que votre oubli est volontaire et réfléchi.

J'ai vu vos deux Instructions Pastorales pour la défense de votre Missel ; ce n'est pas ici le lieu de vous marquer ce que j'en pense, je ne vous parlerai point de ces écarts perpétuels où vous tombez, prouvant fort au long ce qu'on ne vous conteste pas ; des reproches importants qu'on vous a fait et que vous oubliez : des autorités que vous citez et qui sont contre vous, ni des injures dont le tout est assaisonné. Votre Missel est l'occasion et non pas l'objet de mes Lettres : discuter tous ces points, ce serait prévenir votre illustre Métropolitain, et peut-être ravir au public un ouvrage éloquent et solide.

Mais ce qui m'a frappé dans vos deux écrits, c'est qu'on vous fait soutenir toujours les principes qui sont

l'objet des gémissemens de l'Eglise sur vous, c'est que votre écrivain sans feu et sans noblesse de style, a osé citer en votre faveur le grand Bossuet ; c'est qu'en le citant il affecte de vous faire dire que la mémoire, les sentimens et la doctrine de cet oncle si illustre vous seront toujours chers.

En vérité, Monseigneur, la plume qui vous sert ne respecte pas assez le public. J'avais démontré dans mes deux premières Lettres que vous suiviez une route que M. Bossuet ne vous avait assurément pas frayée, que votre doctrine était entièrement opposée à la sienne. On a, vous le savez, trouvé les preuves fortes, solides, capables de faire impression. Cependant sans les réfuter, vous vous bornez à un simple et affecté témoignage de l'amour que vous conservez, dites-vous, pour votre oncle. Répondre de la sorte n'est-ce pas s'avouer coupable ? Croyez-vous qu'une pareille réponse puisse persuader quelqu'un ?

Vous chérissez, dites-vous, la mémoire de M. de Meaux ; d'où vient donc que vous êtes uni d'amitié, de sentimens, de doctrine avec ceux dont il a constamment combattu les erreurs et rejeté les principes ? Si vous chérissez sa doctrine, pourquoi approuvez-vous l'Appel de la Bulle ? Pourquoi enseignez-vous les sentimens de Quesnel et de ses défenseurs ?

Non, non, Monseigneur, la véritable amitié nous rend plus conformes à celui qui en est l'objet : nous suivons ses traces, nous adoptons ses pensées, nous nous pénétrons de ses sentimens, et ses adversaires sont les nôtres. J'ai prouvé que M. Bossuet s'était efforcé de détruire le Jansénisme, montrez-nous les efforts que vous faites pour l'imiter. J'ai développé ses principes, je les

ai opposés à ceux de l'Evèque d'Ypres, et la contradiction est manifeste ; faites-nous-en voir autant des vòtres. Quand vous aurez établi ce contraste, dites nous que vous chérissez toujours la mémoire et les sentimens de votre oncle ; nous vous croirons alors, et nous vous croirons avec d'autant plus de joie, que nous souhaitons davantage avoir ces preuves de votre amitié : mais jusqu'à ce moment si désiré, ne comptez pas nous persuader par une vaine protestation, qui est démentie par les faits les plus évidens.

Au reste, Monseigneur, jusqu'à présent j'ai réuni sous un seul point de vue toutes les raisons que j'ai cru les plus capables de vous toucher, de vous persuader, de vous ramener à nous : mais Dieu seul est le maître des cœurs, et cet Etre puissant connaît seul si mes efforts auront un heureux succès. Tout ce que je puis vous dire, c'est que si vous demeurez obstiné dans les nouveaux principes qu'on vous a fait adopter, ne vous servez plus de l'autorité de M. Bossuet pour appuyer vos sentimens ; que si désormais vous l'employez en votre faveur, sans dissiper le sombre nuage que mes trois Lettres ont formé contre vous, vous me permettrez, je crois de vous en rappeler le souvenir, et de vous prier de changer votre doctrine, ou de renoncer à votre oncle. C'est dans ces dispositions que j'ai l'honneur d'être avec respect,

MONSEIGNEUR,

Votre... etc...

A......... ce 25 Novembre 1737.

APPENDICE II.

Les jansénistes ont-ils fait disparaître ou altéré certains écrits de Bossuet ?

Pour expliquer la réserve de Bossuet à l'égard du jansénisme, — réserve qui a été singulièrement exagérée, nous l'avons vu, — pour expliquer cette moindre action, cette sorte de silence de cette bouche éloquente, outre les bonnes raisons que Bossuet a eu de suivre cette ligne de conduite, faut-il admettre que les jansénistes, héritiers ou éditeurs des œuvres inédites du grand évêque, ont détruit ou altéré des écrits où il combattait le jansénisme ?

Plusieurs l'ont pensé : citons entre autres [1] l'illustre Dœllinger qui dans l'article consacré à Bossuet dans le *Kirchen Lexicon* [2] a écrit ceci : « Les éditeurs de Bossuet favorables au jansénisme paraissent avoir supprimé plus d'un passage dans ceux de ses écrits qui ne furent édités qu'après sa mort. Du moins sait-on qu'ils ont sup-

1) Cfr. encore PICOT, Ami de la religion, III, p. 327. GOSSELIN, tome 8e de la Correspondance de Fénelon. LEQUEUX, édit. de Picot.

2) Tome II, p. 126 de la première édition. — Signalons une curiosité de la seconde édition : l'article sur Bossuet y est reproduit intégralement, avec d'insignifiantes additions (t. II, col. 1132 et suiv.) et il est signé *Weiland* : le nom de Dœllinger a sans doute effarouché les éditeurs. Mais que dira-t-on de cette substitution de nom d'auteur ?

primé un panégyrique de S. Ignace de Loyola et un écrit sur le *Formulaire* d'Alexandre VII. »

I. Mais avant de discuter cette question assez délicate, donnons quelques renseignements sur les éditeurs de Bossuet à qui on attribue le méfait d'avoir mutilé les œuvres de ce grand homme.

A la mort de Bossuet, son neveu, l'abbé, hérita de ses manuscrits, son oncle lui ayant dit qu'il s'en remettait à lui de l'usage qu'il conviendrait d'en faire. »[1] Aussitôt l'abbé Bossuet se mit au travail, en conférant avec Le Dieu,[2] s'occupant de réunir quelques manuscrits épars ça et là,[3] obtenant un privilège[4] pour la publication des œuvres de son illustre oncle. Dès l'année 1705 paraissait la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*[5] et jusqu'à la fin de sa vie l'abbé Bossuet, devenu ensuite comme l'on sait évêque de Troyes, s'occupa de la publication des œuvres de son oncle avec un zèle auquel il faut rendre justice. L'année même de sa mort, commença la publication d'une première édition des œuvres complètes de Bossuet[6] par les soins de l'abbé Pérau, à laquelle l'abbé Le Roi ajouta 8 volumes d'œuvres inédites et posthumes : à ces deux éditeurs avaient été confiés par l'évêque de Troyes les manuscrits autographes. Ces précieux mss. vinrent ensuite aux mains d'un petit-neveu de Bossuet, M. de Chasot, premier président au parlement de Metz, dont la veuve entendit les appels de l'abbé Le Queux et des béné-

1) Le Dieu, *Journal*, II, p. 121.
2) *Journal*, II, 205 *passim*.
3) Ibid.
4) Ibid. III, p. 166. 169, 204.
5) Ibid. III, p. 350.
6) Celle de Venise, de 1736, ne contient que les œuvres imprimées *du vivant* de Bossuet.

dictins des Blancs-Manteaux et leur confia tout ce qu'elle possédait des mss. de l'évêque de Meaux. Ceux-ci préparèrent dès lors une édition nouvelle, et en avaient donné dix-neuf volumes lorsque la Révolution éclata et vint interrompre cette grande entreprise.

II. Peut-on soutenir que les uns ou les autres de ces éditeurs ont altéré les mss. de Bossuet? C'est absolument improbable pour le premier éditeur du grand évêque, l'abbé Bossuet. Bien qu'en effet suspect de jansénisme, l'abbé Bossuet n'aurait raisonnablement pu modifier les écrits de son oncle du vivant de ses contemporains, du vivant de l'abbé Le Dieu surtout qui possédait bien des copies authentiques, comme en témoigne son *Journal*, des œuvres du grand évêque. Et en effet beaucoup de passages des écrits de Bossuet publiés par son neveu sont absolument contraires au jansénisme, notamment dans les *Elévations* et les *Méditations* [1]) comme il serait facile de le montrer.

Les seconds éditeurs de Bossuet, Pérau et Le Roi ne peuvent davantage être suspectés d'avoir altéré les écrits publiés par eux. Rien n'autorise à accuser le premier de jansénisme. Quand au second, si on le tient pour suspect, il faut convenir qu'il ne l'était pas jusqu'à supprimer de la *Défense de la déclaration de 1682*, traduite et éditée par lui en 1745, les lignes suivantes : « Dans quel pays ou dans quelle partie de l'univers la bulle d'Innocent X et les autres constitutions des papes contre le jansénisme ont-elles été reçues avec plus de respect ou exécutées avec plus de rigueur? Il est de notoriété publique que les partisans soit secrets, soit déclarés de

1) Cfr. Freppel, op. cit. II, p. 272.

Jansénius, n'ont pas la hardiesse de dire le moindre mot. En vain ils interjeteraient cent appels au futur concile œcuménique, on n'y aurait aucun égard, parce que la constitution qui les condamne étant une fois publiée et acceptée par toutes les Eglises, est désormais un jugement irréfragable que le Souverain Pontife a droit d'exécuter avec une autorité souveraine, ou par lui-même ou par le ministère des évêques. » [1]

Quand à Dom Deforis, à qui l'on commence enfin à rendre justice, [2] si on peut lui reprocher d'avoir défiguré en partie les trésors qu'il a sauvés ce n'est qu'au point de vue littéraire. A peine peut-on alléguer une modification de quelqu'importance, au point de vue doctrinal, dans les *Lettres sur le quiétisme* : dans la lettre du 17 septembre 1696 de Bossuet à son neveu, l'évêque dit : *Les jansénistes sont consternés* (de l'*Ordonnance* de Noailles, cfr. plus haut page 72) ce qui par Deforis, ou par ses manipulateurs comme dit peu aimablement Lachat, [3] a été remplacé par ces mots : *Plusieurs sont mécontents* . . . etc. . . . Du reste dans une lettre suivante, celle du 27 octobre de la même année, où Bossuet répétait à peu près la même phrase, Dom Deforis a bel et bien laissé le mot : « On a envoyé de Flandre à Rome une grande quantité d'exemplaires de l'*Ordonnance*, et quoique les jansénistes . . . en soient consternés . . . » [4]

1) Cité par Bausset, op. cit. pièces justif. du liv. VIe.

2) Cfr. LEBARCQ, Oeuvres orat. de Bossuet, I, Introduction *passim*. L'édition de Dom Deforis avait été commencée par l'abbé Le Queux dont il sera question tout à l'heure.

3) *Oeuvres*, t. 29, p. [illegible]o. Sur l'édition de Lachat, cfr. l'appendice suivant.

4) Il y aurait encore à ajouter à ces *méfaits* de D. Deforis la suppression dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing dont il a été question plus haut.

III. Si l'on n'a apporté jusqu'ici aucune preuve [1]) que les éditeurs, plus ou moins jansénistes, de Bossuet ont altéré les œuvres du grand évêque publiées par eux, faut-il croire qu'ils ont tout à fait supprimé quelques-uns de ces écrits ?

Cela paraît également fort peu probable.

Examinons ce que l'on sait de ces prétendus ouvrages détruits.

Bossuet avait composé, affirme-t-on, un ouvrage sur le *Formulaire* et sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*. La première accusation a été exprimée, en ces termes, par l'ex-jésuite Feller, dans sa Biographie universelle : « On raconte au sujet de l'abbé Le Queux l'anecdote suivante, que nous transcrivons telle qu'elle nous a été communiquée : « Feu M. Riballier, syndic « de la Faculté de Paris, parlant à M. l'abbé Le Queux « du petit ouvrage qu'avait fait Bossuet sur le formulaire « d'Alexandre VII, lui dit que *sûrement il avait dû le « trouver parmi ses manuscrits*. L'abbé répondit qu'*ef-*

[1]) Il ne suffit pas de dire, avec un libelle contemporain, qu'un chanoine de Meaux, chimiste, eut l'idée de faire disparaître les ratures qui couvrent certains manuscrits de Bossuet et y ainsi put redonner nettete aux lettres de la première et vraie leçon, et à la place d'un mot de nuance janséniste, faire reparaître « un autre dont le plus retors sectaire eut échoué à tirer profit pour la grâce nécessitante. » P. CONSTANT, *L'école historique et l'école traditionnelle.* Paris, 1895, p. 88.

Tout cela est affirmé sans preuve. Surtout est ce sans preuve que Dom Deforis est accusé. Je n'aurais pas cité cet opuscule, qui n'est qu'un indigeste fatras, si je n'avais tenu à protester publiquement contre les termes absolument inconvenants que l'auteur emploie en parlant de mon éminent maître, l'abbé Duchesne, la gloire du clergé français.

Notons aussi en passant — c'est tout à fait le lieu — que d'après cet auteur « la doctrine janséniste obtint de Bossuet plus de silence qu'il n'eut convenu à la haute situation du grand évêque » (p. 35). Mais quelle exactitude attendre d'un auteur qui traite de faussaires les éditeurs bénédictins des Pères, qui attribue à l'abbe de Broglie les ouvrages de son neveu, qui a prêché en plein Paris que la bibliothèque de S. Germain-des-Prés a été brûlee en 1794 alors que le fonds de S. Germain forme la plus riche collection de la Nationale... etc....

« *fectivement il l'avait trouvé, mais qu'il l'avait jeté au* « *feu.* M. Riballier lui fit à ce sujet une réprimande « convenable. » Nous pouvons citer les personnes les « plus respectables qui vivent encore et à qui M. Ribal- « lier a fait part de cette anecdote. Il n'en revenait pas « toutes les fois qu'il racontait cette impertinente ré- « ponse[1]. »

Cette anecdote, que rapporte Bausset[2], mais en l'appliquant par erreur à l'ouvrage sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*, est dénuée de vraisemblance. L'abbé Guettée, dont je sais bien qu'il faut soigneusement contrôler toutes les assertions, me semble l'avoir montré impartialement. « Feller, dit-il[3], ne donne que comme un *on dit* ce qu'il raconte. Il ne nomme pas les *personnes respectables* qui pourraient corroborer cette anecdote de leur témoignage ; on n'a donc que le témoignage personnel de Feller rapportant un *on dit*. Or peut-on raisonnablement s'appuyer sur une anecdote racontée par un *adversaire*, qui la donne comme lui étant venue de personnes qu'il pouvait si facilement nommer et qu'il ne nomme pas. Feller est peu difficile sur les anecdotes quand il s'agit d'attaquer les jansénistes... L'anecdote qu'il raconte est non-seulement dénuée de preuves, mais elle est parfaitement ridicule. Riballier étant l'antagoniste le plus ardent des opinions de l'abbé Le Queux et l'adversaire de l'édition de Bossuet qu'il avait entreprise, comment concevoir que cet ecclésiastique... aurait fourni à Riballier un renseignement pareil à celui que rapporte Feller..? De plus, com-

1) Feller, article Le Queux.
2) Livre VIII art. 2. M. Guettée dans sa réponse fait la même confusion.
3) *Mémoires* de Le Dieu, p. 76 et seq.

ment se fait-il que cette anecdote n'ait été conservée que par Feller et n'ait été connue qu'après la mort de Riballier ? Nous pensons que le docteur n'aurait pas manqué de la publier pour déprécier le travail de Le Queux s'il avait reçu la confidence en question[1]. »

Il me paraît du reste que ce *petit* traité sur le Formulaire de Bossuet existe : ce doit être la célèbre lettre aux Religieuses de Port-Royal dont nous avons déjà parlé. Bossuet la leur adressa en 1665. Puis, bien plus tard, lorsqu'il s'occupa du second ouvrage contre le jansénisme dont il va être question, Bossuet revit cette lettre, y fit divers changements, en ôtant ce qui regardait la foi humaine et ce qui était personnel aux directeurs de Port-Royal. Cette lettre, vrai petit traité, fut éditée dans cette nouvelle forme par le cardinal de Noailles, à la suite de son mandement du 15 avril 1709.

Venons-en à l'ouvrage sur l'*Autorité des jugements ecclésiastiques*. C'est cet ouvrage, nous l'avons vu[2]), auquel travailla Bossuet tout à la fin de sa vie. Or en lisant attentivement le *Journal de Le Dieu*, en le comparant avec le fragment de cet ouvrage du grand évêque qui a été conservé[3]), il me semble que Bossuet n'avait fait que dépouiller les Conciles et dicter des

1) « Il est facile, dit ici M. de Bausset, de deviner le motif qui a porté les Bénédictins, éditeurs de Bossuet, à supprimer son ouvrage en faveur du Formulaire. »

A cette gratuite accusation contre les Bénédictins, Guettée répond avec raison : Le bénédictin Dom Deforis a *continué* l'édition de l'abbé Lequeux, après la mort de ce dernier. Si l'ouvrage prétendu de Bossuet a été brûlé par Lequeux, comme le rapporte M. de Bausset, comment D. Deforis aurait-il pu le publier ? »

2) P. 40.

3) Et publié par Lequeux, qu'on le remarque bien. Ce qui rend de plus en plus invraisemblable l'anecdote de Feller.

notes sur leurs décrets relatifs à la soumission sur les faits. « Cet ouvrage, dit encore fort exactement Guettée[1]), fut seulement ébauché par Bossuet, au milieu des souffrances de la dernière année de sa vie. Il y a tout lieu de croire qu'il ne consistait que dans ce préambule et ces notes que l'abbé Le Queux copia de sa propre main, d'après M. de Bausset lui-même. »

Enfin, on a encore dit que les éditeurs de Bossuet avaient détruit un *Panégyrique de saint Ignace*, où il prodiguait les éloges aux jésuites. « Voici, dit M. de Bausset[2]), ce que nous trouvons dans une lettre *manuscrite* de M. *Grosley*, de Troyes, dont nous avons l'original sous les yeux. Il écrivait, le 3 mars 1770, à dom Tassin, l'un des collaborateurs de la dernière édition de Bossuet : « Cette nouvelle édition nous offrira donc tous les ouvrages de M. Bossuet, tels qu'ils sont sortis de ses mains, même son *Panégyrique de saint Ignace*, *avec les éloges qu'il y prodigue aux jésuites*. Sur ce que j'avais ouï dire, il y a deux ou trois ans, que M. l'abbé de Lamothe[3]) voulait retrancher le *Panégyrique* de l'édition des *Sermons* qu'il se proposait de donner à part,

[1]) Ce qui n'empêche pas l'éditeur Vivès d'écrire dans la préface de l'édition Lachat (p. II) : « Alors disparurent pour jamais des cahiers écrites en entier de la main de Bossuet : un janséniste ardent, Lequeux, abbé de Saint-Yves, les livra aux flammes, en ajoutant à ce crime l'imprudence de s'en vanter. Une *lettre aux Religieuses du Port-Royal* échappée par miracle à ce vandalisme de sectaire, et que j'ai le bonheur de publier dans le volume des œuvres inédites de Bossuet, permettra enfin de venger sa mémoire d'un reproche trop accrédité jusqu'ici, celui d'avoir secrètement favorisé le jansénisme.» Quelle ignorance et quelle impudence !

Vivès ne s'est même pas souvenu qu'il avait donné cette lettre dans une édition de 1854, au moins dans sa première forme.

[2]) Livre XIII, § II.

[3]) Grand vicaire de Troyes qui avait commencé à débrouiller les Sermons de Bossuet, comme nous l'apprend Deforis lequel, pour le dire en passant, ne dit rien de Dom de Coniac ce qu'il n'eut pas manqué de faire apparemment si celui-ci avait travaillé aux Sermons comme on le croit communément.

j'écrivis au *Journal encyclopédique* ce que je pensais de cette suppression, et je développais les motifs que je croyais déterminants pour que ce morceau demeurât joint aux œuvres de son auteur. Cela a été imprimé dans le journal; vous l'aurez sans doute vu et j'y persiste. »

Ce fait paraît donc exact et ce panégyrique n'a pas été inséré dans l'édition de Deforis.

Observons que les éloges que Bossuet *y prodiguait aux jésuites* devaient être du genre de ceux qui terminent son sermon sur la Circoncision [1]: ce ne pouvait être un ouvrage de fond contre le jansénisme.

Picot [2] ajoute qu'on a *peut-être* encore fait disparaître d'autres pièces contraires aux préjugés des éditeurs. Ce n'est qu'un *peut-être*. Même si on l'admettait, il resterait toujours certain que ce nombre de ces écrits serait bien petit.

---

1) Le 3e, celui que Bossuet prêcha en 1697 chez les Jésuites.
2) I, p. 395.

APPENDICE III

Les éditions des œuvres complètes de Bossuet.

I. Il n'est pas douteux que toutes les éditions de Bossuet faites jusqu'à présent sont insuffisantes. Disons quelques mots des principales de ces éditions.

La première, celle de Venise 1736-57, 10 volumes in-4°, faite par le célèbre imprimeur Albrizzi, ne contient que les ouvrages publiés du vivant de Bossuet. Elle a une certaine valeur à cause des remarques qui sont parfois excellentes.

La seconde, publiée de 1743 à 1753 par les abbés Pérau et Leroy, en 20 in-4°, contient bien des œuvresdu grand évèque publiées pour la première fois, mais peu scientifiquement. A ce point de vue, la suivante, celle de Le Queux et de Dom Deforis, est en sérieux progrès, comme on pouvait s'y attendre de la part du savant bénédictin des Blancs-Manteaux. Mais elle ne comprend que 19 volumes (1772-1788) et est resté inachevée.

Celle, dite de Versailles, publiée de 1814 à 1819. par MM. d'Auberive et Caron, en 43 volumes in-8°, réalise un incontestable progrès et contient aussi divers écrits jusqu'alors inédits.

Plusieurs éditions suivirent, qui méritent peu l'attention, jusqu'à celle de Lachat, proclamée par son habile éditeur comme l'édition définitive, parfaite. Mais, comme le remarque l'abbé Lebarcq, « une réclame à outrance réussit à faire passer pour une grande œuvre scientifique une intelligente opération commerciale ». En somme Lachat se distingue plus par ses bonnes intentions et son mépris à l'égard de ses prédécesseurs que par autre chose : on conviendra que cela ne suffit point, et en attendant mieux il faut préférer encore l'édition donnée par M. l'abbé Guillaume, chez les éditeurs Bloud et Barral, 1885, 10 volumes in-4°.

II. J'avais rêvé, étant à l'Oratoire, de consacrer mon temps, ce que je puis avoir de talent, et ma fortune à une édition nouvelle du grand évêque de Meaux. Aidé des conseils de l'éminent directeur de la *Revue des Deux Mondes* dont on connaît le commerce assidu avec Bossuet ; de ceux de mon excellent ami M. Gazier, un de ceux qui ont le mieux étudié le texte des sermons de Bossuet ; de M. Rébelliau à qui l'on doit le plus beau livre sur Bossuet qui ait été écrit à notre époque, j'aurais pu compter aussi sur la collaboration de mes confrères distingués les PP. Largent, Lallemand et Chauvin et sur celle de M. Lebarcq qui nous a donné une si bonne édition des sermons de Bossuet, de mes amis Adolphe et Robert Regnier, petits-fils du fondateur de la belle collection des *Grands écrivains de France* qui eut servi de type; et nous aurions, je crois, pu réussir à donner une édition digne de cet incomparable génie.

Aux œuvres publiées par Bossuet lui-même et reproduites d'après l'édition originale, se fussent ajouté les ouvrages posthumes collationnés sur les manuscrits

et enfin les œuvres inédites, comprenant surtout une très grande quantité de lettres éparses un peu partout et qu'on aurait enfin réunies [1]).

Ce que diverses circonstances m'ont empêché de faire, Dieu veuille qu'un autre l'entreprenne bientôt !

---

1) Le P. de la Broise dans son *Bossuet et la Bible* donne en appendice (p. 415) une bonne liste des manuscrits de Bossuet. Ajoutons ici que ceux de la collection de M. l'abbé Bossuet, curé de St-Louis en l'Ile, ont été acquis par M. Henri de Rothschild.

M. Guettée dit avoir eu entre les mains des documents originaux, mais où sont-ils ?

APPENDICE IV.

Bossuet et Fénelon.

Mon intention avait été de justifier, dans cette appendice, Bossuet des divers reproches qu'on lui adresse au sujet de sa lutte contre Fénelon lors des affaires du quiétisme. Déjà M. Lanson dans le beau livre que nous avons cité plusieurs fois, avait exactement observé que « même à l'égard de Fénelon, dans cette pénible affaire où on l'accuse tant d'avoir ignoré la charité, il (Bossuet) n'apporta point de passion personnelle. Il pensait qu'il y allait de toute la foi, et crut faire son devoir : personne n'a le droit de douter de sa déclaration, ni de penser même qu'il ait exercé avec trop de plaisir un devoir rigoureux. Il fut doux envers Mme Guyon, au début, lorsqu'elle se disait soumise, jusqu'à la maladresse, et lui donna par son indulgence, des armes contre lui. Il couvrit Fénelon et le fit archevêque de Cambrai, sachant ses erreurs et les cachant, parce qu'il le croyait humble de cœur et défiant de son sens propre : il répondit du pécheur publiquement et fit tout en silence pour le ramener, jusqu'à cet éclat qui ne vint pas de lui. Alors il combattit vigoureusement; il voulut vaincre, parce qu'avec lui la tradition aurait succombé [1] ».

[1] P. 14 et 15. Voir aussi dans le même ouvrage le très remarquable chapitre VIII.

Depuis, M. Crouslé a achevé la démonstration avec un tel luxe de preuves qu'il n'y a plus à y revenir, et que désormais il paraîtra difficile d'hésiter entre la franchise et la loyauté de Bossuet et les faux-fuyants de Fénelon. Je ne parle, comme on le voit, que des procédés, le fond de la question théologique étant hors de question. Je ne parle pas non plus du fait de la sincérité ou non sincérité de la soumission de Fénelon lors de sa condamnation, et il s'agit du jugement d'ensemble à porter sur son caractère en face de celui de Bossuet.

Je me bornerai donc à renvoyer à cet ouvrage monumental les lecteurs consciencieux [1], et je me contenterai de rapporter un court passage, qui rapporte la seule excuse, hélas ! qu'on puisse désormais faire valoir pour justifier quelque peu l'archevèque de Cambrai : « Comment expliquer tant de manquements à la bonne foi qu'on est bien obligé de reconnaître dans sa conduite et dans ses écrits ? comment ? c'est un des grands mystères de la nature et de la vie humaine. La naissance et les circonstances produisent en nous, on ne sait comment, des personnages contradictoires. Et quel homme fut plus que Fénelon composé de contradictions ? Il a, par des raisons diverses, adopté une doctrine. Puisqu'il y croit, il la défend : rien de plus légitime. Mais son naturel est souple ; il est en même temps entêté de ses idées et léger d'esprit, très imaginatif et peu scrupuleux en écrivant. Il défend sa doctrine à l'aventure, avec des artifices qui enchantent sa virtuosité ; il s'embarrasse de plus en plus dans ses finesses ; il y est pris ; il nie,

1) Ou ceux qui sont moins courageux, à l'excellent résumé qu'en a donné dans l'*Enseignement chrétien*, le P. Chauvin. (1895).

il s'enfonce ; et alors il perd la pudeur de la bonne foi. Voilà la contradiction. Que ceux qui n'ont jamais connu d'hommes de ce caractère déclarent cette explication invraisemblable [1] ».

Citons encore quelques lignes : « Bossuet a mis, dit-on, trop d'âpreté dans la lutte : il n'y a mis que le nécessaire ; nous oserons même dire qu'il y a mis de la modération : la preuve en est qu'en présence des faits, on a souvent de la peine à retenir des expressions plus flétrissantes [2] qui paraissent justifiées par les actes et les écrits de l'adversaire. Devait-il plus de ménagements à un confrère qui profitait de tout et se faisait des armes même des concessions qu'on lui avait nettement refusées comme si on les lui eût accordées ? Non ; puisque Fénelon voulait vaincre à tout prix, et qu'il était capable de vaincre malgré tout, il ne fallait lui laisser aucun refuge ; et encore n'était-on jamais sûr qu'il ne s'échapperait pas des filets les plus fortement tissus de faits et de raisonnements [3] ».

Mais il ne faut pas se contenter, comme dit M. Crouslé lui-même [4], « de n'entendre qu'un parti ». A ces extraits du livre d'un *adversaire*, ajoutons une page du livre d'un *ami*. Au lecteur de juger si au fond, ils ne seraient point d'accord : « Que penser, dit le P. Longhaye, S. J., dans son excellente *Histoire de la littérature française* [5], que penser des deux illustres antagonistes ?

1) P. 476, 477.

2) M. Le Roy, *Op. cit.*, ne les a naturellement pas retenues sous sa plume, et il faut convenir que pour le fond il est dans le vrai.

3) II, p. 488.

4) Ibid. p. 469.

5) Tome III, p. 360, Notons cependant que le P. Longhaye, approuve J. de Maistre blâmant Bossuet « étranger de sa personne aux doctrines de Port-Royal, de les avoir traitées avec indulgence ». Nous avons vu ce qu'il faut penser des *étonnements* du célèbre écrivain.

Quant à dire que dans la lutte contre le jansénisme, Fénelon « supplée

Nous assistons au duel de la force et de la souplesse. D'un côté l'éloquence du magistrat, nette, puissante, incisive, sagace à débrouiller les subtilités, inexorable à les poursuivre ; de l'autre, celle de l'avocat, fertile en réponses, intarissable en explications qui se renouvellent sans relâche, se transforment, se remplacent les unes les autres, et par moment, ont un peu l'air de se contredire. Fécondité merveilleuse, trop merveilleuse en somme et jusqu'à devenir inquiétante. Nous inclinons à dire avec Bossuet : « M. de Cambrai a de l'esprit à faire peur » ; oui, peur, sinon pour la droiture formelle de son caractère, au moins pour la sincérité absolue de sa pensée, mais plus encore pour la bonté de sa cause, laquelle est jugée d'ailleurs. Le plaideur prestigieux ne s'éblouit-il pas lui-même de ses finesses ? Ne s'évanouit-il pas dans ses arguments poussés quelquefois à l'argutie ? La vérité, la vérité religieuse surtout, s'accommode-t-elle à ces infinis détours, de ces distinctions à outrance, de ces volte-face soudaines ? A force de jouer avec sa propre puissance, le talent même y perd. De ce chef, d'Aguesseau jugeait Bossuet et Fénelon plutôt égaux que semblables. Egalité pour le moins douteuse ; car s'il faut choisir entre deux génies, comment ne pas préférer au plus brillant le plus vigoureux et le plus franc d'allure, celui qui d'instinct et de premier mouvement, va pour l'ordinaire au simple, au solide, au vrai ?

« Mais l'éloquence et le génie pèsent ici peu de chose au prix de la doctrine, des procédés, des senti-

pour sa part à ce qui manque dans l'apostolat de Bossuet » c'est, comme nous l'avons marqué, brouiller les époques. Comment l'auteur, qui marque cependant pour cet apostolat de Fénelon les dates de 1702 à 1714, ne s'en est il pas aperçu ? Il fallait ne rien ajouter à cette phrase seule exacte : « Le vaincu d'hier... prend de fait la *succession glorieuse* de son vainqueur ».

ments, de l'âme. Jadis, on donnait tous les torts à Bossuet ; aujourd'hui les plus avancés ne veulent lui en reconnaître à peu près aucun. C'est beaucoup prétendre. L'évêque de Meaux a pour lui un fond plus sûr de raison ; il a le sens pratique, le coup d'œil net sur la conséquence, le zèle. Mais quelle complaisance pour son très peu digne neveu, pour ce prêtre médiocre qui, dans sa correspondance, traitait Fénelon de « bête féroce » et demandait matière à le diffamer ; quelle hauteur dominatrice à l'égard de Rome ! La critique a beau changer la direction de ses sympathies ; elle n'empêchera pas tout-à-fait qu'on ne le plaigne d'avoir mené loin les personnalités dans la *Relation sur le quiétisme.* Notons-le toutefois : le grand homme paraît irréprochable au début. C'est peu à peu que la chaleur du combat le gagne, que le dépit d'en être toujours à recommencer avec le plus insaisissable des adversaires, lui ôte en quelque mesure la possession de lui-même. L'opinion l'a considéré longtemps comme un oppresseur. Fénelon lui-même n'a cessé de se poser en victime et sans doute il pensait l'être. Illusion d'une nature trop impressionnable. Par une marche inverse, le défenseur indiscret de Mme Guyon, l'auteur des *Maximes des Saints*, a le bonheur de finir beaucoup mieux qu'il ne commence. En attendant l'heure décisive, l'heure glorieuse de sa soumission, deux choses font et feront toujours peine à ses admirateurs.

« Et d'abord son attachement à une visionnaire que cent raisons devaient lui rendre suspecte. Pourquoi s'obstiner à la couvrir ? Pourquoi refuser d'approuver le livre de Bossuet *(Instruction sur les états d'oraison)*, plutôt que de paraître condamner une femme qui

s'était condamnée elle-même? Le second point gênant, pénible, c'est sa conduite envers son protecteur, envers son ami de la veille. Impossible d'y contredire : à la naissance de la querelle, et assez longtemps encore, Fénelon n'a pas le beau rôle ; il laisse à Bossuet l'avantage des procédés. Le contraste choque et fait souffrir, entre les promesses réitérées d'une soumission universelle, enfantine, aveugle, et la résistance désespérée qui va suivre. Comment gagne-t-il de vitesse Bossuet, après s'être engagé à ne point publier les *Maximes* que les *Etats d'oraison* n'eussent vu le jour ?... On l'a vu du reste : il se croit opprimé par Bossuet. Cette idée fixe le hante, et si l'on est, grâce à Dieu, à jamais incapable de démontrer qu'elle tourne en haine, il est certain qu'elle l'engage dans des manœuvres trop habiles pour isoler M. de Meaux de ses deux auxiliaires, MM. de Paris et de Chartres...

« Qui s'étonnera de ces taches? est-il si facile aux meilleurs de dépouiller absolument tout amour-propre? et celui-là ne serait-il pas un saint de premier ordre, qui, dans la situation de Fénelon, eut refusé la polémique ou s'y serait montré de tout point irréprochable ? Il faut le redire : ceux qui lui sont sévères lui font en vérité grand honneur [1] ».

---

[1]) Voir aussi dans les *Etudes des PP. Jésuites*, 15 décembre 1895, un article du P. Boutié. Mais c'est une réponse *à côté* : aucun des flagrants délits d'*insincérité* (il est convenu que pour Fénelon on n'emploiera pas le mot propre) de l'archevêque de Cambrai constaté par M. Crouslé n'y est discuté, ni même examiné. Par contre cet article contient une trouvaille : c'est par *patriotisme* (le mot y est) que Fénelon intrigua si énergiquement pour rentrer à la cour et en grâce.

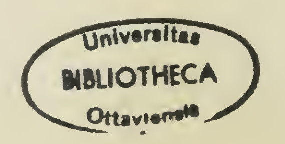


TABLE DES MATIÈRES

IIe PARTIE.

Bossuet a-t-il favorisé le jansénisme ?

IIe PARTIE.

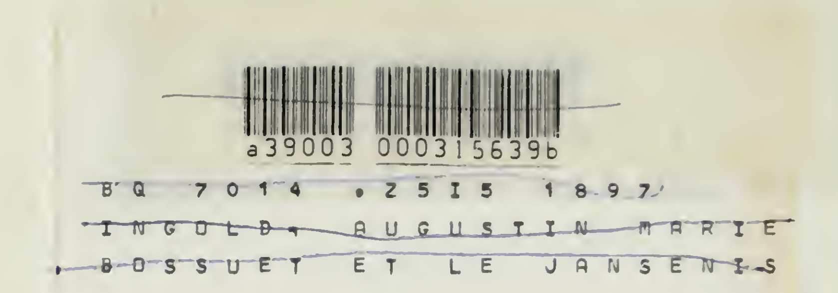
Réponse à quelques objections.

APPENDICES.

ERRATA:

Page	56,	*note*	ligne	1	*au*	*lieu*	*de*	accuse	*lire*	excuse.
»	100,	»	»	1	»	»	»	Chevraise	»	Chevreuse.
»	112,	»	»	2	»	»	»	contre un M	»	contre Henri.
»	112,	»	»	5	»	»	»	Bériulle	»	Bérulle.

. . . . etc. . . . . . etc. . . . .


a39003 000315639b
BQ 7014 .Z5I5 1897
INGOLD, AUGUSTIN MARIE
BOSSUET ET LE JANSENIS